## ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE

BETWEEN:

DIANNA LOUISE PARSONS, deceased by her Estate Administrator, William John Forsyth, MICHAEL HERBERT CRUICKSHANKS, DAVID TULL, MARTIN HENRY GRIFFEN, ANNA KARDISH, ELSIE KOTYK, Executrix of the Estate of Harry Kotyk, deceased and ELSIE KOTYK, personally

Plaintiffs

and

THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY, HIS MAJESTY THE KING IN RIGHT OF ONTARIO and THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA

Defendants

and

HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF ALBERTA
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF SASKATCHEWAN,
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF MANITOBA,
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND,
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NOVA SCOTIA
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEWFOUNDLAND,
THE GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES,
THE GOVERNMENT OF NUNAVUT and THE GOVERNMENT OF THE YUKON TERRITORY

Intervenors

Proceeding under the Class Proceedings Act, 1992

Court File No. 98-CV-146405

B E T W E E N:

JAMES KREPPNER, BARRY ISAAC, NORMAN LANDRY, as Executor of the Estate of the late SERGE LANDRY, PETER FELSING, DONALD MILLIGAN, ALLAN GRUHLKE, JIM LOVE and PAULINE FOURNIER as Executrix of the Estate of the late PIERRE FOURNIER

Plaintiffs

and

THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY, THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA and HIS MAJESTY THE KING IN RIGHT OF ONTARIO

Defendants

and

HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF ALBERTA,
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF SASKATCHEWAN,
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF MANITOBA,
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEW BRUNSWICK,
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NOVA SCOTIA
HIS MAJESTY THE KING IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEWFOUNDLAND,
THE GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES,
THE GOVERNMENT OF NUNAVUT AND THE GOVERNMENT OF THE YUKON TERRITORY

Intervenors

Proceeding under the Class Proceedings Act, 1992

No. C965349 Vancouver Registry

In the Supreme Court of British Columbia

Between

Anita Endean, as representative plaintiff

Plaintiff

and

The Canadian Red Cross Society, His Majesty the King in Right of the Province of British Columbia, and The Attorney General of Canada

Defendants

and

Prince George Regional Hospital, Dr. William Galliford, Dr. Robert Hart Dykes, Dr. Peter Houghton, Dr. John Doe, His Majesty the King in Right of Canada, and His Majesty the King in Right of the Province of BC

Third Parties

Proceeding under the Class Proceedings Act, R.S.B.C. 1996, C. 50

CANADA

PROVINCE OF QUÉBEC DISTRICT OF MONTRÉAL SUPERIOR COURT

Class action

NO: 500-06-000016-960

DOMINIQUE HONHON

Plaintiff

-vs-

THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA THE ATTORNEY GENERAL OF QUÉBEC THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY

Defendants

-and-

MICHEL SAVONITTO, in the capacity of the Joint Committee member for the province of Québec

PETITIONER

-and-

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

-and-

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Mis-en-cause

CANADA

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTRÉAL

Class action

SUPERIOR COURT

NO: 500-06-000068-987

DAVID PAGE

Plaintiff

-vs-

THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA THE ATTORNEY GENERAL OF QUÉBEC THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY

Defendants

-and-

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

-and-

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Mis-en-cause

#### JOINT MOTION RECORD VOLUME V OF VIII

(Joint Committee Motion to Allocate 2019 Excess Capital)

May 8, 2023

PODREBARAC BARRISTERS PROFESSIONAL CORPORATION 402-1246 Yonge Street Toronto, ON M4T 1W7

KATHRYN PODREBARAC

LSO#: 35640P

kp@PodrebaracMediation.com

Tel: 416.568.1299

STROSBERG SASSO SUTTS LLP

Lawyers

1561 Ouellette Avenue Windsor ON N8X 1K5

HARVEY T. STROSBERG, Q.C.

LSO#: 12640O

harvey@strosbergco.com Tel: 519.258.9333 Fax: 866.316.5308

Members of the Joint Committee

TO:

DEPARTMENT OF JUSTICE Ontario Regional Office Senior Counsel - Regulatory Law Section 120 Adelaide Street West, Suite 400

Toronto, ON M5H 1T1

VICTOR PAOLONE ADAM GILANI Tel: 647 256-1672

Email: <u>Victor.Paolone@justice.gc.ca</u>

Adam.Gilani@justice.gc.ca

Counsel for the Attorney General of Canada

AND TO:
MINISTRY OF ATTORNEY
GENERAL
FOR ONTARIO
Crown Law Office - Civil Law

8<sup>th</sup> Floor, 720 Bay Street Toronto, ON M5G 2K1

**ERIN RIZOK** 

Tel: 416.326.4098

Email: erin.rizok@ontario.ca

Counsel for the Province of Ontario

AND TO:

MCCARTHY TÉTRAULT LLP

Lawyers

44th Floor, Toronto Dominion Tower

66 Wellington Street West Toronto, ON M5K 1E6

CAROLINE ZAYID
MICHAEL ROSENBERG

Tel: 416.601.7768

Email: <a href="mailto:czayid@mccarthy.ca">czayid@mccarthy.ca</a>

mrosenberg@mccarthy.ca

Counsel for the Intervenors

AND TO:

OFFICE OF THE CHILDREN'S LAWYER

14<sup>th</sup> Floor

393 University Avenue Toronto, ON M5G 1W9

KATHERINE ANTONACOPOULOS

Tel: 416.314.8027

Email: Katherine.Antonacopoulos@ontario.ca

Lawyer for the Children's Lawyer

AND TO:

STOCKWOODS LLP

**Barristers** 

77 King Street West

**Suite 4130** 

Toronto, ON M5K 1H1

LUISA J. RITACCA

Tel: 416.593.2492

Email: luisar@stockwoods.ca

Monitor for the Court

AND TO:

GOWLING WLG

1 First Canadian Place

100 King Street West, Suite 1600

Toronto, ON M5X 1G5

JOHN C. CALLAGHAN

BELINDA BAIN

Tel: 416.369.6174

Email: <u>John.Callaghan@gowlingwlg.com</u>

Belinda.Bain@gowlingwlg.com

Fund Counsel for Ontario

AND TO:

OFFICE OF THE PUBLIC GUARDIAN

AND TRUSTEE

Suite 800

595 Bay Street

Toronto, ON M5G 2M6

MARY PHAN

Tel: 416.314.2777

Email: Mary.X.Phan@ontario.ca

Counsel for The Public Guardian and

Trustee

AND TO:

BERNARD, ROY (JUSTICE-QUÉBEC)

Ministère de la Justice du Québec

Service du contentieux

1, rue Notre-Dame Est, 8<sup>e</sup> étage

Montreal, QC H2Y 1B6

LOUISE COMTOIS

Tel: 514. 393.2336, poste 51615

Email: louise.comtois@justice.gouv.qc.ca

bernardrov@justice.gouv.gc.ca

Counsel for the Province of Québec

AND TO: McCARTHY TÉTRAULT 1000, rue de la Gauchetière Ouest Bureau 2500 Montréal (Québec) H3B 0A3

MASON POPLAW KIM NGUYEN Tel: 514.397.4155 mpoplaw@mccarthy.ca knguyen@mccarthy.ca

Quebec Fund counsel AND TO: MacKenzie Fujisawa LLP 1600 - 1095 W Pender Street Vancouver BC V6E 2M6

GORDON KEHLER Tel.: (604) 443-1222

Email: <a href="mailto:gkehler@macfuj.com">gkehler@macfuj.com</a>

AND TO: MINISTRY OF ATTORNEY GENERAL OF BRITISH COLUMBIA Legal Services Branch 865 Hornby Street Vancouver BC V6Z 1T9

KEITH EVANS Tel.: (604) 660-3360

Email: keith.evans@gov.bc.ca

Counsel for the Province of British Columbia

## INDEX

TAB		PAGE #			
VOLUME I					
2019 1	Phase Two Financial Sufficiency - Allocation				
1.	Ontario <u>Amended</u> Notice of Motion, dated March 23, 2023	1 – 27			
2.	B.C. Amended Notice of Application, dated March 30, 2023	28 – 93			
3.	Quebec Modified Application for the Allocation of the 2019 Actuarially Unallocated Assets, dated March 30, 2023	94 – 125			
4.	Affidavit of Heather Rumble Peterson, sworn May 12, 2022	126 – 170			
BACK	GROUND	130			
	Allocation Provisions in the 1999 Settlement Approval Orders	130			
	The 2013 Financial Sufficiency Review	131			
	The 2016 Financial Sufficiency Review	134			
	The 2019 Financial Sufficiency Review	134			
	The 2019 Phase One Financial Sufficiency Orders	135			
	The Liabilities of the Trust Require Restatement Due to Facts Subsequently Discovered	136			
	Claims Experience	137			
REQUI	EST FOR ALLOCATION OF THE 2019 EXCESS CAPITAL	139			
	The Joint Committee's Guiding Principles	140			
	Input From Class Members and the Administrator	141			
	Estimates are Based on Input from Eckler and the Administrator	144			
	Explanation of Temporal Dollar Value of Benefit Amounts and Benefit Indexation and Accounting	144			
THE JO	DINT COMMITTEE'S FOUR RECOMMENDATIONS	146			
	Recommendation 1 – Provide a Discrete Benefit for Approved Class Members and Family Members who are entitled to Fixed Payments for Non-Pecuniary General Damages or Death Benefits	146			

TAB			PAGE#		
		tion 2 – Provide a Discrete Benefit for Approved Family Members ed to Loss of Guidance, Care and Companionship Awards	153		
	Recommendation 3 - Increase the Discrete Benefit created for Approved Class Members who are entitled to Lost or Diminished Pension Benefits				
		tion 4 – Provide a Discrete Benefit for Approved Class Members and pendants who are entitled to awards for Loss of Services	162		
	Logistics and	Costs of Implementing the Recommended Allocations	166		
	Future Consid	derations	169		
Exhib	its				
Alloca	ation Provisions	s in the 1999 Settlement Approval Orders			
	Exhibit A	Judgment of Justice Winkler dated October 22, 1999 with Schedule A - Settlement Agreement	171 – 383		
	Exhibit B	Order of Justice Smith, in British Columbia dated October 28, 1999 (without schedules)	384 – 417		
	Exhibit C Judgment of Justice Morneau, in Québec dated November 19, 1999 with Annexe F		418 – 436		
VOLU	UME II				
2013 1	Phase One Fina	ancial Sufficiency Orders – Assessment			
	Exhibit D	Order of Justice Perell dated July 10, 2015	437 – 443		
	Exhibit E	Order of Justice Hinkson dated July 23, 2015	444 – 451		
	Exhibit F	Order of Justice Corriveau dated July 16, 2015	452 – 456		
2013 1	Phase Two Fina	ancial Sufficiency Orders – Allocation			
	Exhibit G	Order of Justice Perell dated August 15, 2016	457 – 469		
	Exhibit H	Order of Justice Hinkson dated August 16, 2016	470 – 483		
	Exhibit I	Judgment of Justice Corriveau dated August 15, 2016 (For French version see Tab 28)	484 – 518		
HCV	Late Claims Be	enefit Plan Orders			
	Exhibit J	Order of Justice Perell dated November 28, 2017 with Schedule A - HCV Late Claims Benefit Plan	519 - 585		

TAB			PAGE #
	Exhibit K	Order of Justice Hinkson dated December 19, 2017 (without schedules)	585 – 590
	Exhibit L	Judgment of Justice Corriveau dated November 29, 2017 (without schedules)	591 – 595
2013	Special Distribu	ution Benefits Orders – Implementation	
	Exhibit M	Order of Justice Perell dated December 12, 2017	596 – 604
	Exhibit N	Order of Justice Hinkson dated December 19, 2017	605 – 613
	Exhibit O	Judgment of Justice Corriveau dated November 29, 2017	614 – 621
2016	Phase One Fina	ancial Sufficiency Orders – Assessment	
	Exhibit P	Order of Justice Perell dated May 30, 2018	622 – 627
	Exhibit Q	Order of Justice Hinkson dated May 8, 2018	628 – 635
	Exhibit R	Judgment of Justice Corriveau dated May 18, 2018	636 – 640
2019	Phase One Fina	ncial Sufficiency Orders – Assessment	
	Exhibit S	Order of Justice Perell dated February 18, 2021	641 – 650
	Exhibit T	Order of Justice Hinkson dated March 15, 2021	651 – 655
	Exhibit U	Judgment of Justice Corriveau dated January 25, 2021	656 – 660
Other	Exhibits		
	Exhibit V	Summary of Payments - Regular Benefit Plans - December 2021	661 – 662
	Exhibit W	Summary of Payments - HCV Late Claims Benefit Plan - December 2021	663 – 664
	Exhibit X	2021 Annual Claims Received Summary - Regular Benefit Plans	665 – 666
	Exhibit Y	2021 Annual Claims Received Summary - HCV Late Claims Benefit Plan	667 – 668
	Exhibit Z	2021 Review of Family Member Damages prepared for the Alberta Government	669 – 688
	Exhibit AA	2021 Summary of Housekeeping Replacement Rates - Brown Economic Consulting Inc.	689 -691
	Exhibit BB	Administrator's Estimate of the Costs of Administration	692 – 693

TAB			PAGE #	
5.	Affidavit of I	Euan Reid affirmed, May 13, 2022	694 – 698	
	Exhibit A	Eckler Actuarial Report to the Joint Committee - Proposed Allocation of the 2019 Sufficiency Assessment Actuarially Unallocated Assets of the 1986-1990 Hepatitis C Trust	699 – 720	
	Exhibit B	CV of Euan Reid	721 – 722	
	Exhibit C	CV of Richard Border	723 – 724	
	Exhibit D	CV of Dong Chen	725 – 726	
	Exhibit E	CV of Kevin Chen	727 – 728	
6.	Affidavit of I	Heather Rumble Peterson, sworn March 23, 2023	729 – 737	
UPDA	TE TO CLAIMS	EXPERIENCE	732	
RESTA	TEMENT OF 20	19 EXCESS CAPITAL	733	
CHANGE IN FINANCIAL POSITION OF THE TRUST FUND SINCE THE 2019 FINANCIAL SUFFICIENCY REVIEW				
MODIF	FIED ALLOCATI	ON REQUEST	734	
THE M	ODIFICATION I	S BASED ON INPUT FROM ECKLER	737	
INPUT FROM CLASS MEMBERS				
Exhibi	its			
	Exhibit A	Restatement Orders		
		Order of Justice Perell dated February 9, 2023	738 – 743	
		Order of Justice Hinkson dated March 8, 2023	744 – 750	
		Order of Justice Corriveau dated February 20, 2023	751 - 754	
	Exhibit B	Hourly rate analysis from Statistics Canada contained in the Eckler 2019 Allocation Report	755 – 756	
	Exhibit C	Brown Economics Consulting Inc. annual survey of Canadian "Housekeeping Replacement Rates"	757 – 759	
7.	Affidavit of Euan Reid affirmed December 19, 2022			
	Exhibit A	Supplementary Eckler Actuarial Report to the Joint Committee – Proposed Modified Allocation of the 2019 Sufficiency Assessment Actuarially Unallocated Assets of the 1986-1990 Hepatitis C Trust	764 – 772	
2019 1	Phase One Fin	ancial Sufficiency – Assessment		
8.	Affidavit of I	Richard Border, made November 25, 2020	773 – 776	

TAB			PAGE #
	Exhibit A	Actuarial Report to the Joint Committee Assessing the Financial Sufficiency of the 1986-1990 Hepatitis C Trust as at December 31, 2019	777 – 887
	Exhibit B	Curriculum Vitae of Richard Border	888
	Exhibit C	Curriculum Vitae of Euan Reid	889
	Exhibit D	Curriculum Vitae of Dong Chen	890
	Exhibit E	Curriculum Vitae of Kevin Chen	891
VOL	UME III		
9.	Affidavit of l	Peter Gorham, made December 10, 2020	892 – 897
	Exhibit A	Curriculum vitae of Peter Gorham	898 – 899
	Exhibit B	Curriculum vitae of Howard Cimring	900 – 901
	Exhibit C	Actuarial Report Assessing the Financial Sufficiency of the 1986- 1990 Hepatitis C Trust Fund as at 31 December 2019	902 – 1026
	Exhibit D	Letter from Howard Cimring to John Spencer, dated November 20, 2020	1027 - 1029
2013	Phase Two Fin	ancial Sufficiency – Allocation: Actuarial Evidence	
10.	Affidavit #5	of Richard Border, made October 14, 2015	1030 - 1033
	Exhibit A	Actuarial Report to the Joint Committee Proposed Allocation of the 2013 Sufficiency Assessment Actuarially Unallocated Assets 1986-1990 Hepatitis C Trust, prepared October 14, 2015	1034 – 1089
11.	Affidavit of l	Peter Gorham, sworn January 29, 2016	1090 – 1096
	Exhibit A	Actuarial Report on Proposed Allocation of the Actuarially Unallocated Funds as of 31 December 2013, prepared January 29, 2016	1097 – 1168
	Exhibit B	Administrator Data	1169 – 1192
12.	Affidavit #6	of Richard Border, made March 31, 2016 re-sworn May 9, 2016	1193 – 1196
	Exhibit A	Actuarial Report to the Joint Committee Response to the Morneau Shepell 2013 Allocation Report 1986-1990 Hepatitis C Trust, prepared March 31, 2016	1197 – 1214
13.	Affidavit of l	Peter Gorham, made April 19, 2016	1215 – 1219

TAB			PAGE #	
	Exhibit A	Answers to Questions on Cross-Examination	1220 – 1237	
VOLU	UME IV			
2013 1	Phase Two Fi	nancial Sufficiency – Allocation: Class Members Submissions		
14.	Affidavit of	Alan Melamud, sworn October 15, 2015	1238 – 1251	
	Exhibit A	Written submissions from Class Members and Family Class Members to October 14, 2015	1252 – 1748	
	Exhibit B	Letter from the Canadian Hemophilia Society, dated September 14, 2015	1749 – 1801	
	Exhibit C	Letter from Action Hepatitis Canada, dated September 29, 2015	1802 – 1804	
VOLU	UME V			
15.	Affidavit of	Arnaud Sauvé-Dagenais, sworn October 15, 2015	1805 – 1813	
	ASD-1	Notice to Class Members	1814 – 1822	
	ASD-2	Written submissions from Class Members to October 14, 2015	1823 – 2018	
VOLU	U <b>ME VI</b>			
16.	Affidavit #1 of Chya R. Mogerman, sworn October 16, 2015			
	Exhibit A	Written Submissions of Class Members and Family Class Members to October 15, 2015	2039 – 2222	
	Exhibit B	Written submission received from the Public Guardian and Trustee of Manitoba, dated August 19, 2015	2223 – 2224	
	Exhibit C	Submissions from the Vancouver webcast, held August 12, 2015	2225 – 2281	
17.	Affidavit of	Shelley Woodrich, sworn October 16, 2015	2282 – 2289	
	Exhibit A	Written submissions from Class Members and Family Class Members to October 15, 2015	2290 – 2503	
VOLU	UME VII			
18.	Affidavit #13 of Lise Carmichael-Yanish, made April 1, 2016			
	Exhibit A	Written submissions from Class Members and Family Class Members to March 2, 2016	2509 – 2553	
19.	Affidavit of	Shelley Woodrich, sworn April 1, 2016	2554 – 2559	
	Exhibit A	Written submissions from Class Members to March 30, 2016	2560 – 2579	

TAB			PAGE #			
20.	Affidavit #2	2580 – 2584				
	Exhibit A	Written submissions from Class Members to March 17, 2016	2585 – 2622			
21.	Affidavit of	Julie-Lynn Davis, sworn April 1, 2016	2623 – 2627			
	Exhibit A	Written submissions from Class Members to March 31, 2016	2628 – 2737			
22.	Affidavit of	Shelley Woodrich affirmed June 16, 2016	2738 – 2743			
	Exhibit A	Written Submissions of Class Members received by Harvey Strosberg after April 1, 2016	2744 – 2754			
	Exhibit B	Written Submissions of Class Members received by J.J. Camp after April 1, 2016	2755 – 2790			
	Exhibit C	Written Submissions of Class Members received by Kathryn Podrebarac after April 1, 2016	2791 – 2822			
	Exhibit D	Written Submissions of Class Members received by Michel Savonitto after April 1, 2016	2823 – 2829			
23.	Compendium Excess Capit	2830 – 2846				
VOLU	VOLUME VIII					
Decisi	ons/Judgmen	ts regarding the 1999 Settlement Approval				
24.	Parsons v. C	anadian Red Cross Society, [1999] O.J. No. 3572	2847 – 2876			
25.	Honhon v. Ti	he Attorney General of Canada, 1999 CanLII 11813 (QC CS)	2877 – 2883			
	Honhon v. The Attorney General of Canada, 1999 CanLII 11242 (QC CS)					
26.	Endean v. Canadian Red Cross Society, 1999 CanLII 6357 (BC SC) 2890 – 2907					
Decisions/Judgments regarding 2013 Phase Two Financial Sufficiency Special Distribution Benefits Allocation						
27.	Parsons v. C	anadian Red Cross Society, 2016 ONSC 4809	2908 – 2949			
28.	Honhon c. Procureur général du Canada, 2016 QCCS 3884 (CanLII) 2950 – 2984					
29.	Endean v. Canadian Red Cross Society, 2016 BCSC 1506 2985 – 300					

This is the 1<sup>st</sup> Affidavit of Arnaud Sauvé-Dagenais in this case and was made on 15/Oct./2015

Court File No. 98-CV-141369 CP00

# ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE

BETWEEN:

DIANNA LOUISE PARSONS, MICHAEL HERBERT CRUICKSHANKS, DAVID TULL, MARTIN HENRY GRIFFEN, ANNA KARDISH, ELSIE KOTYK, Executrix of the Estate of Harry Kotyk, deceased and ELSIE KOTYK, personally

Plaintiffs

and

THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY, HER MAJESTY THE QUEEN IN RIGHT OF ONTARIO and THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA

Defendants

and

HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF ALBERTA HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF SASKATCHEWAN, HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF MANITOBA, HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEW BRUNSWICK HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND,

HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NOVA SCOTIA
HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEWFOUNDLAND,
THE GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES,
THE GOVERNMENT OF NUNAVUT and THE GOVERNMENT OF THE YUKON TERRITORY

Intervenors

Proceeding under the Class Proceedings Act, 1992

Court File No. 98-CV-146405

BETWEEN:

JAMES KREPPNER, BARRY ISAAC, NORMAN LANDRY, as Executor of the Estate of the late SERGE LANDRY, PETER FELSING, DONALD MILLIGAN, ALLAN GRUHLKE, JIM LOVE and PAULINE FOURNIER as Executrix of the Estate of the late PIERRE FOURNIER

Plaintiffs

and

THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY, THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA and HER MAJESTY THE QUEEN IN RIGHT OF ONTARIO

Defendants

and

HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF ALBERTA, HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF SASKATCHEWAN, HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF MANITOBA, HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEW BRUNSWICK, HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND

HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NOVA SCOTIA HER MAJESTY THE QUEEN IN THE RIGHT OF THE PROVINCE OF NEWFOUNDLAND, THE GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES, THE GOVERNMENT OF NUNAVUT AND THE GOVERNMENT OF THE YUKON TERRITORY

Intervenors

Proceeding under the Class Proceedings Act, 1992

No. C965349 Vancouver Registry

In the Supreme Court of British Columbia

Between:

Anita Endean, as representative plaintiff

Plaintiff

and:

The Canadian Red Cross Society
Her Majesty the Queen in Right of the Province of
British Columbia, and The Attorney General of Canada

Defendants

and:

Prince George Regional Hospital, Dr. William Galliford, Dr. Robert Hart Dykes, Dr. Peter Houghton, Dr. John Doe, Her Majesty the Queen in Right of Canada, and Her Majesty the Queen in Right of the Province of British Columbia

Third Parties

Proceeding under the Class Proceedings Act, R.S.B.C. 1996, C. 50

 $C\,A\,N\,A\,D\,A$ 

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTRÉAL

NO: 500-06-000016-960

**SUPERIOR COURT** 

Class action

DOMINIQUE HONHON

Plaintiff

-vs-

THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA THE ATTORNEY GENERAL OF QUÉBEC THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY

Defendants

-and-

MICHEL SAVONITTO, in the capacity of the Joint Committee member for the province of Québec

**PETITIONER** 

-and-

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

-and-

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Mis-en-cause

CANADA

PROVINCE OF QUÉBEC DISTRICT OF MONTRÉAL

NO: 500-06-000068-987

SUPERIOR COURT

Class action

DAVID PAGE

Plaintiff

-vs-

THE ATTORNEY GENERAL OF CANADA THE ATTORNEY GENERAL OF QUÉBEC THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY

Defendants

-and-

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

-and-

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Mis-en-cause

#### **AFFIDAVIT**

- I, ARNAUD SAUVÉ-DAGENAIS, lawyer, practicing in the law firm of Savonitto & Ass. inc., 468, St-Jean street, Suite 400 in the city and district of Montréal, Province of Québec, solemnly declare that:
- 1. I am a junior lawyer with the law firm of Savonitto & Ass. Inc.;
- 2. I work with Me Martine Trudeau and Me Michel Savonitto who is the Joint Committee member for Québec in the administration of the 1986-1990 Hepatitis C Settlement Agreement (the "Settlement Agreement"), and as such I have personal knowledge of the facts to which I depose herewith;
- I have been involved in this file from time to time as articling student and starting early August 2015, I became highly involved in answering and returning the numerous telephone calls received from the Class Members (including HCV infected persons and their family members) in relation with the notice entitled "The Joint Committee wants to hear from you" with enclosed Phase 2 Sufficiency Schedule, copy of which is attached herewith and filed as Exhibit ASD-1;
- 4. The vast majority of the calls was aimed at obtaining basic information and explanations about the meaning and purpose of the letter and the proposed consultation session which I provided verbally to them;
- 5. I have also assisted Me Trudeau to organize and prepare the Joint Committee consultation sessions to be held in Montreal and in the Maritimes:
- 6. I attended the consultation sessions with the Class Members held in Montreal on August 20, 2015 and hosted in French by Me Savonitto and Me Trudeau;
- 7. The Montreal consultation session was webcasted live on the internet and I monitored the questions and comments sent on-line by the participants who connected on the internet to join and participate in the consultation session;
- 8. Approximately eighty-five (85) Class Members attended in person to the meeting and twenty-five (25) additional Class Members connected to the live webcast to participate via internet;
- The following comments were made verbally by the attendees at the Montreal consultation session and by the on-line participants during the live webcast:

#### Loss of Income (LOI)

a) One class member explained that she earned \$12,000 working part time as a "notaire" where someone in good health in the same full-time position was earning \$100,000. The three (3) best year formula to calculate the loss of income causes prejudice to an infected person who was only able to work part-time for most of her career due to her infection.

- b) A person stated that to deduct the MPTAP received by a co-infected person is unjust.
- A 30 year-old man who was infected at a very young age due to a blood transfusion received during a life-saving surgery mentioned that he is really disadvantaged because he feels that having never had the chance to join the work force, and having the SRV compensation paid to him, there is not much incentive for him to find a job and participate in the work force of the society because he could not go to school regularly.
- d) A person said that age 65 for the end of LOI should be revised to 67.
- e) One infected person wanted us to explain what will happen to claimants who have been successfully treated. If he is medically fit to work according to his doctor, will he lose his LOI compensation despite the fact that he is most probably not ready to return in the work force after such a long period.
- f) One wrote that claimants should be allowed to change their Level 3 option and claim LOI instead of the \$30,000.

#### Cost of Care (COC) and Loss of Services (LOS)

- g) A family member undertook to care for a Level 6 infected person without receiving any compensation.
- h) Another person closed her business in order to be able to care for a Level 5 infected person.
- i) One participant mentioned that the LOS/SRV payments stop while the dependants are still alive. However, life expectancy has increased since 1999 and these persons are in needs. The compensation should be paid up to the dependent's death.

#### Family Member Compensation

j) A person said that the \$5,000 payment for a child was an insult. The difference based on the age of the child (21 years old) is also shocking. Finally, the \$500 paid to the grandchildren who used to spend their whole summer with their grandparent was disrespectful of this valuable relationship.

#### Treatment and Issues Not Recognized in Compensation

k) One mentioned several infected persons suffered physical losses and problems (other than to the liver) which are not accounted for in the settlement, e.g. loss of sight from one eye due to a bleeding provoked by a drug that he had to take in order to undergo HCV treatment.

- One wrote that even after a successful response to treatment, many class members experienced a chronic fatigue during a prolonged period 8 years in his case.
- m) The side effects of the earlier treatments have caused a senior manager/executive to lose his job due to his decrease of performance. The side effects of the drugs should be more accounted for in the Settlement Agreement.

#### Lack of Insurability

n) Regarding the life insurance coverage of infected persons, one wrote that the companies do not necessarily deny coverage but charge ridiculously high surcharge.

#### Paperwork and Eligibility Issues

- A person said that a retroactive compensation would be justified but he doesn't have much document evidence.
- One participant mentioned that the forms to fill out and present to the doctors every year are burdensome – it should be reviewed and simplified for any further payment.
- q) A father explained he had a hard time fighting with the Admin and before the judge the fact that his daughter (aged 4) was meeting the criteria for eligibility. He was lucky enough to have access to expert hematologist from the Ste-Justine hospital who did not charge for their expert report but he had a \$30,000 bill to pay for legal fees. The judge awarded him a \$11,000 reimbursement but his point was that some resources should be devoted to ensure that in every children's hospital in Canada, the Settlement Agreement is publicized and that the children who are now adults have the opportunity to claim if they are eligible.

#### **General Comments**

- r) Regarding the different compensation, a person said we should keep the initial structure and increase them by a certain percentage.
- one wrote that the Class Members accepted to settle for lower amounts in the first place and took the risk. Therefore, the surplus must be allocated to them entirely.
- 10. I also attended to the consultation session hosted in English by Me Trudeau in Dartmouth, Nova Scotia on August 26, 2015. Twenty-three (23) Class Members came to the meeting. Several of them were Nova Scotia resident but a few travelled from New-Brunswick and Prince-Edward Island;
- 11. Additional relevant comments were expressed by the persons present at the Dartmouth consultation session (there was no webcast). These were the followings:

#### Treatment and Issues not Recognized in Compensation

a) The maximum disease level is 6. However, one member said she has physically suffered more than what is provided in the Settlement Agreement as she undergone and lost two transplants. She suggested there should be a disease level 7 and even 8.

#### Loss of Income (LOI)

- One member talked about her husband whom was infected during his college studies. Even if he got a well-paying job (computer programmer), he could only work part time, so the three (3) year calculation for LOI did not represent how much money he could have made in that prosperous industry.
- c) One added that the Settlement Agreement (especially the LOI part) is unfair for young people who never got the chance to have a job or work full-time.

#### Cost of Care (COC) and Loss of Services (LOS)

- d) Regarding the compensation for a family member who had to care for an infected person now deceased, one person suggested that the payments could be made retroactively.
- e) One pointed that his mother will stop receiving monthly payments when she reaches 80 years old. However, life expectancy upgraded since 1999 and she is desperately in need of the money.

#### Paperwork and Eligibility Issues

- f) One pointed that the documentation would be an issue to claim money back retrospectively because his father died in 2000.
- g) One person mentioned that the forms are too complicated.

#### **Family Member Compensation**

h) One said that the \$500 compensation for a grandchild who never even had the chance to see his grandfather is ridiculous. He disputed the fact that, every child received \$5,000, even if they were not close to their father.

#### **Exhaustion of Health Plans and Lack of Insurability**

i) One mentioned that he keeps being denied travel insurance coverage despite the fact that he was successfully treated.

- j) One explained that he got his first treatment one year out of college while he was working for a small company of 12 people. He explained that he practically bankrupted the whole company group insurance policy by himself so everybody knew about his disease and he had no privacy.
- **k)** A person said that life insurance went up and he had to cover the overcharge.

#### **Out of Pocket Expenses**

- One person suggested that if an infected person pays in advance for its own funeral, it should be reimbursed as an out of pocket expense.
- m) One suggested that the Fund could pay an independent third party, like an ombudsman, who could help people fill their forms and guide them through the process. Someone on their side, not like the Administrator and not the Joint Committee who has a different role.

#### Treatment and Issues Not Recognized in Compensation

n) One stated that his son was not compensated for the psychological stress he suffered while waiting for the government decision to fund the medication.

#### **General Comments**

- o) The persons attending were particularly sensitive to the possibility for the government to be allocated some of the surplus: they insisted on the fact that the government should not be allowed any money at all.
- p) One class member and representative of the Canadian Hemophilia Society stated that in the context of the medical science as it stood in early 2000, the co-infected persons felt compelled to take the \$50,000 pay-out and some were clearly disadvantage by their option.
- I have also gathered and assembled the written submissions our office received since early August 2015 by mail, by fax or by email from the Class Members directly or forwarded by the Administrator and pertaining to the allocation of the actuarially unallocated funds, a copy of these submissions is attached herewith and filed as Exhibit ASD-2;
- 13. To the extent possible, Exhibit ASD-2 excludes those communications that Me Martine Trudeau and I have identified as being communications also received by other Joint Committee members from Class Members in provinces other than Quebec. The submissions do not include communications that were purely administrative (eg: change of address) or do not provide information, commentary or suggestions that the Joint Committee can use to inform the recommendations it makes to the Courts on benefits for Class Members.

- 14. Exhibit ASD-2 includes a few Class Member submissions written in French which were originally sent to other members of the Joint Committee and forwarded to our firm for review.
- The 142 written submissions Savonitto & Ass. Inc. received from Class Members and appended as Exhibit ASD-2 have been redacted to remove names and addresses to protect the privacy of the Class Members.

**AND I HAVE SIGNED:** 

ARNAUD SAUVÉ-DAGENAIS

Solemnly affirmed before me in Montréal, this 15<sup>th</sup> day of October 20

. 1

Commissioner of oath for the province of Québec

# ASD-1

#### THE JOINT COMMITTEE WANTS TO HEAR FROM YOU

The Joint Committee has a mandate to implement the 1986-1990 Hepatitis C Settlement Agreement and to supervise the ongoing administration of claims. Every three years, we also review the financial sufficiency of the Trust Fund to ensure that it is adequate to meet the expected needs of Class Members and Family Class Members.

#### WHY WE WANT TO HEAR FROM YOU

On the most recent financial sufficiency review, the actuaries retained by the Joint Committee and the federal government expressed the opinion that the Trust Fund is sufficient to meet the expected needs of Class Members and Family Class Members and there is a <u>surplus</u>. The surplus is estimated to be between \$236 million to \$256 million.

The orders approving the settlement allow the Joint Committee and the governments to apply to the Courts where there is a surplus. The Courts have discretion to decide what to do with the surplus. They can also decide that all or a portion of the surplus should be kept in the Trust Fund.

The Joint Committee will be making an application to the Courts to request that all or a portion of the surplus be allocated in favour of Class Members and Family Class Members. The Joint Committee wants your input on the areas of the settlement that you feel fall short and how you think the surplus should be used.

The Joint's Committee's application and any application made by the federal government regarding the surplus will be considered by the Courts at a Joint Hearing that will take place in Toronto, Ontario on June 20-22, 2016. There will be a video link of the hearing to a court room in British Columbia where the public can attend. A schedule of the steps leading up to the Joint Hearing is attached. For up-to-date information, to see the documents filed with the Courts, and for the location of the hearings go to www.hepc8690.ca.

#### HOW YOU CAN PROVIDE YOUR INPUT

Members of the Joint Committee will be holding consultation sessions in various cities in English and French, some of which will be webcast live on the internet. You may also make a written submission. You can provide your input in 3 ways:

- by attending a consultation session in person at the places and times listed below. Additional sessions may be announced, so visit www.hepc8690.ca for further updates. If you plan to attend in person, please let us know in advance by calling 1.866.228.0073 or emailing hepc@strosbergco.com so that we know how many people to expect for planning purposes
- by watching a webcast consultation session live on the internet, which will allow you to ask questions and make comments while the session is taking place. To participate in any of the webcast consultation sessions, please go to <a href="http://www.postelvideo.com/webcast/single3/login.php">http://www.postelvideo.com/webcast/single3/login.php</a>. On the day of the session, sign in with your name, email address and use the password hepc

by calling or writing a member of the Joint Committee, whose contact information is listed below. Written submissions sent to a Joint Committee member will receive serious consideration and may be provided to the Courts for their consideration at the Joint Hearing

#### **CONSULTATION SESSIONS**

Date	Time	Language	Location	Live Webcast (yes/no)
August 12, 2015	7:00 pm	English	UBC Robson Square, 800 Robson St, Vancouver, BC HSBC Hall (Room C680)	Yes
August 20, 2015	7:00 pm	French	1000, De la Gauchetière West, 25th floor, Suite 2500 (McCarthy Tétrault), Montreal, QC	Yes
August 25, 2015	7:00 pm	English	The Advocates' Society 250 Yonge St., Suite 2700 Toronto, ON	Yes
August 26, 2015	7:00 pm	English	The Sheraton Hamilton Hotel Jackson Square, 116 King St W, Hamilton, ON Heritage Room (Concourse Level)	No

Additional sessions across the country may be announced. Visit www.hepc8690.ca for updates.

#### JOINT COMMITTEE MEMBERS

Written submissions can be sent to any one of the following members of the Joint Committee.

#### J. J. Camp Q. C.

Camp Fiorante Matthews Mogerman 400 - 856 Homer Street Vancouver, British Columbia V6B 2W5

Telephone: 604-331-9520 Fax: 604-689-7554

E-mail: jjcamp@cfmlawyers.ca

#### Harvey Strosberg Q. C.

Sutts Strosberg LLP 600 - 251 Goyeau Street Windsor, Ontario N9A 6V4 Telephone: 1-866-228-0073 E-mail: hepc@strosbergco.com

#### **Michel Savonitto**

SAVONITTO & ASS. INC. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal, Québec H2Y 2S1 Telephone: 514-843-3125 ext 208

Fax: 514-843-8344

E-mail: info@savonitto.com

#### Kathryn Podrebarac

Podrebarac Barristers Professional Corporation Suite 701, 151 Bloor Street West Toronto, Ontario M5S 1S4 Telephone: 416-348-7502

Fax: 416-348-7505

E-mail: kp@toughcounsel.com

For the most up-to-date information, go to www.hepc8690.ca.

#### 1986-1990 Hepatitis C Settlement Agreement

#### Phase 2 Sufficiency Schedule

This schedule is premised on the understanding that the Provinces and Territories are parties with standing and that they will not make any applications but may respond to applications.

All materials filed/delivered pursuant to this schedule shall be simultaneously and electronically provided to the Administrator for posting on the 1896-1990 Hepatitis C Class Action website.

#### 1. By June 30, 2015

The Joint Committee will advise class members that it is agreed that assets exceed liabilities by the amounts set out in the consent order and that one or more parties may be making applications described below and this schedule will be utilized for these applications.

#### 2. October 16, 2015

The Joint Committee will deliver its Notice of Application and supporting materials on its application for the courts to exercise their discretion with regard to actuarially unallocated monies.

#### 3. December 16, 2015

- (a) The Federal Government will:
  - (i) deliver its Notice of Application and supporting materials on any application it seeks to make; and
  - (ii) deliver an Application Response and any materials in response to the Joint Committee's application.
- (b) The Provincial and Territorial governments will file their Application Responses and materials in response to the Joint Committee's application.

#### 4. March 3, 2016

Case Management Conference Call

#### 5. **April 1, 2016**

- (a) The Joint Committee will:
  - (i) file an Application Response and supporting material to the Federal Government's application;

- (ii) file any reply materials to the Federal Government and /or Provincial and Territorial Governments' responses to the Joint Committee's application;
- (b) The Provincial and Territorial Governments will:
  - (i) file Application Responses and supporting material to the Federal Government's application;

#### 6. **April 15, 2016**

The Federal Government will file any reply materials to the response materials of the Joint Committee and the Provincial and Territorial Governments.

#### 7. May 15, 2016

All parties file submissions.

#### 8. June 20 – 22, 2016

Hearing in Toronto.

### LE COMITÉ CONJOINT VEUT VOUS ENTENDRE

Le Comité conjoint a pour mandat de mettre en œuvre la Convention de règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990 (« **Règlement** ») et de superviser l'administration courante des demandes. Tous les trois ans, nous réévaluons également le caractère suffisant du point de vue financier du Fonds en fiducie pour nous assurer que ce dernier est suffisant pour satisfaire aux réclamations actuelles et futures des Membres du groupe et des Membres de la famille.

#### POURQUOI VOULONS-NOUS VOUS ENTENDRE?

Lors de la plus récente réévaluation des aspects financiers du Fonds, les actuaires mandatés par le Comité conjoint et ceux mandatés par le gouvernement fédéral ont déterminé que le Fonds en fiducie est suffisant pour répondre aux réclamations actuelles et futures des Membres du groupe et des Membres de la famille, et qu'il existerait un **excédent**. L'estimation de l'excédent oscille entre deux cent trente-six millions de dollars (236 M \$) et deux cent cinquante-six millions de dollars (256 M \$).

Les jugements d'approbation du Règlement prévoient la possibilité pour le Comité conjoint et les gouvernements de saisir les Tribunaux relativement à cet excédent. Les Tribunaux ont une large discrétion pour rendre toute décision concernant l'excédent. Ils peuvent aussi décider que tout ou partie de l'excédent devrait être conservé dans le Fonds en fiducie.

Le Comité conjoint déposera une requête devant les Tribunaux pour demander que la totalité ou une partie de l'excédent soit distribué aux Membres des recours et aux Membres de la famille. Le Comité conjoint a besoin de vos commentaires et observations concernant les dispositions du règlement qui n'ont pas répondu à vos attentes et sur la manière dont l'excédent devrait être utilisé.

La requête du Comité conjoint et toute requête du gouvernement fédéral concernant l'excédent seront entendues par les Tribunaux dans le cadre d'une Audition conjointe qui se déroulera à Toronto, en Ontario les 20, 21 et 22 juin 2016. Il y aura un lien vidéo de l'audience dans une salle de cour en Colombie-Britannique où le public pourra y assister. Vous trouverez ci-joint un calendrier des étapes menant à l'Audition conjointe. Pour obtenir des renseignements à jour, pour consulter les documents déposés auprès des Tribunaux, et pour connaître l'emplacement des audiences, veuillez consultez régulièrement le site internet www.hepc8690.ca.

#### COMMENT PARTAGER VOS COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS?

Les membres du Comité conjoint tiendront des rencontres de consultation dans plusieurs villes, dont certaines seront retransmises en direct sur Internet. Vous pouvez également communiquer avec nous par écrit. Vous pouvez partager vos commentaires et observations de trois façons :

- en assistant à une rencontre de consultation en personne aux lieux et heures indiquées ci-dessous. D'autres sessions de consultation pourraient être annoncées, donc visitez le <a href="www.hepc8690.ca">www.hepc8690.ca</a>
  pour d'autres mises à jour. Si vous prévoyez y assister en personne, veuillez nous le laisser savoir à l'avance en appelant au 514-843-3125 ext. 208 ou en écrivant à l'adresse courriel info@savonitto.com afin que nous sachions combien de personnes nous devrions recevoir pour des fins de planification;
- en assistant, à l'aide d'un ordinateur, à l'une séance des consultations interactives retransmises en direct sur Internet, ce qui vous permettra de poser des questions et partager des commentaires pendant que la rencontre se déroule. Pour participer à l'une des séances de consultation par retransmission en direct sur Internet, veuillez vous rendre au

http://www.postelvideo.com/webcast/single3/login.php. Le jour de la session, connectez-vous avec votre adresse de courrier électronique et utilisez le mot de passe hepc; et

en appelant ou en écrivant à un membre du Comité conjoint, dont les coordonnées sont énumérées ci-dessous. Les observations écrites envoyées à un membre du Comité conjoint seront traitées avec haute considération et pourraient être déposées en Cour lors de l'Audition conjointe.

#### LES SESSIONS DE CONSULTATION

Date	Heure	Langues	Emplacement	Retransmission en direct sur Internet (oui/non)
12 août 2015	19h00	Anglais	UBC Robson Square, 800 Robson St, Vancouver, BC HSBC Hall (Room C680)	Oui
20 août 2015	19h00	Français	1000, de la Gauchetière Ouest, 25e étage, Suite 2500 (McCarthy Tétrault), Montréal, QC	Oui
25 août 2015	19h00	Anglais	The Advocates' Society 250 Yonge St., Suite 2700 Toronto, Ontario	Oui
26 août 2015	19h00	Anglais	The Sheraton Hamilton Hotel Jackson Square, 116 King St W, <b>Hamilton</b> , Ontario Heritage Room (Concourse Level)	Non

D'autres sessions ailleurs au pays pourraient être annoncées. Visitez le www.hepc8690.ca pour les mises-à-jour.

#### MEMBRES DU COMITÉ CONJOINT

Les observations écrites peuvent être envoyées à l'un des membres du Comité conjoint ci-après.

#### J. J. Camp Q. C.

Camp Fiorante Matthews Mogerman 400 - 856 Homer Street Vancouver, British Columbia V6B 2W5

Telephone: 604-331-9520 Fax: 604-689-7554

E-mail: jjcamp@cfmlawyers.ca

Harvey Strosberg Q. C.

Sutts Strosberg LLP 600 - 251 Goyeau Street Windsor, Ontario N9A 6V4 Telephone: 1-877-318-HEPC (4372)

E-mail: hts@strosbergco.com

#### Michel Savonitto

SAVONITTO & ASS. INC. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1 Téléphone: 514-843-3125 ext. 208

Fax: 514-843-4395

Courriel: info@savonitto.com

#### Kathryn Podrebarac

Podrebarac Barristers Professional Corporation Suite 701, 151 Bloor Street West Toronto, Ontario M5S 1S4 Telephone: 416-348-7502 Fax: 416-348-7505

E-mail: kp@toughcounsel.com

Pour plus de renseignements mis-à-jour, veuillez vous rendre au www.hepc8690.ca.

#### Règlement Relatif à l'Hépatite C 1986-1990

#### Réévaluation financière – Échéancier de la Phase 2

Cet échéancier repose sur la prémisse voulant que les gouvernements provinciaux et territoriaux soient des parties ayant qualité pour agir et qu'ils ne soumettront pas de demandes mais pourront répondre aux demandes qui seront déposées.

Toute la documentation produite/communiquée selon cet échéancier sera simultanément et électroniquement transmise à l'Administrateur pour publication sur le site internet du Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990.

#### 1. Au 30 juin 2015

Le Comité conjoint avisera les membres des recours qu'ils est convenu que les éléments d'actifs excèdent les obligations financières de montants apparaissant au jugement de consentement et que une ou plusieurs parties pourront formuler des demandes décrites cidessous et selon le présent échéancier.

#### 2. 16 octobre 2015

Le Comité conjoint signifiera et déposera sa demande et la documentation à son soutien quant à la façon dont les Tribunaux devraient exercer leur juridiction à l'égard des éléments d'actifs qui ne font pas l'objet d'une attribution actuarielle.

#### 3. 16 décembre 2015

- (a) Le gouvernement fédéral signifiera et déposera :
  - (i) sa demande, s'il en est, et la documentation à son soutien quant à la façon dont les Tribunaux devraient exercer leur juridiction à l'égard des éléments d'actifs qui ne font pas l'objet d'une attribution actuarielle; et
  - (ii) sa réponse et la documentation à son soutien en réponse à la requête du Comité conjoint.
- (b) Les gouvernements provinciaux et territoriaux signifieront et déposeront leurs réponses et la documentation à leur soutien, en réponse à la requête du Comité conjoint.

#### 4. 3 mars 2016

Appel conférence de gestion

#### 5. 1<sup>er</sup> avril 2016

(a) Le Comité conjoint signifiera et déposera sa réponse et la documentation à son soutien en réponse à la requête du gouvernement fédéral, s'il en est ;

(b) Les gouvernements provinciaux et territoriaux signifieront et déposeront leur réponse et la documentation à son soutien en réponse à la requête du gouvernement fédéral, s'il en est ;

#### 6. 15 avril 2016

Le gouvernement fédéral signifiera et déposera sa réplique et la documentation à son soutien en réplique aux réponses du Comité conjoint et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

#### 7. 15 mai 2016

Toutes les parties signifieront et produiront leur argumentation écrite.

#### 8. **20-22 juin 2016**

Audition à Toronto.

# ASD-2

Michel Savonitto SAVONITTO ET ASS. INC 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal, Qc H2Y 2S1

Monsieur,

Cette lettre s'adresse au « Comité conjoint » qui a comme mandat de mettre en œuvre la Convention de règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990 (« Règlement ») et de superviser l'administration courante des demandes.

Je demande donc au « Comité conjoint » de déposer une requête devant les tribunaux pour demander que la totalité de l'excédent soit distribué aux Membres des recours et aux Membres de la famille et non au fonds en fiducie.



D'Inham it may Concern: 1986-1990

Se patitio C Settlement Agreement

Re: Phone case to AR NAV & lug 18/15 to

Confuin where to send my sesponse.

Of is my feeling that all surplus

monies should be distributed since there

is oufficient funds to meet future needs

withe trust.

suffered extensively due to the situation that Islency found himself in which was not his fauet. Not too mention Henry suffering even the term of his sickness. Henry passed on January 2/2005



19-Aug-2015 15:18 From-AVOCATS

T-135 P.006/008 F-656

Me Martine Trudeau Savonitto et Associés Inc. 450 rue St-Pierre, suite 101 Montreal, Quetou H2y 2H9

Le 4 août 2015

Mo Trudeau,

ENTENTE 1986-1990 pour les transfusés et les hémophiles

Pour faire suite à nos entretiens, vous trouveres sous pli mes commentaires sur l'entente en tant que transfusée du 4 août 1986. Comme tant d'autres victimes, je vis avec ce virus depuis 29 ans. Malgre une médication qui guérissait à 40% decuis les années 2000, je n'ai jamais pris celle-ci sur les recommandations de mon médecun vu mon genotype I le plus résistant à came médication. La nouvelle medication annonome le 25 juillet danner en page A8 du journal "LA PRESSE" en rejouira plusieurs. Pour ma part, je devrai encore amendre car je ne fais pas partie des plus malades (toxicomanes et autres à risques). Je peux dire que même si je ne suis pas cirrhosé ou cancéreuse du foie, ce VHC m'a fait vivre une vraie saga médicale depuis 1986. Pendant cette période, plusieurs généralistes et spécialistes ont diagnostique de nombreuses maladies inflammatoires reliées de près au système immunitaire, pour moi c'est en lien direct avec le virus car il n'y a pas de lien avec ma famille. Ce n'est qu'en 1999, à la même époque que l'audition du procès du recours collectif pour les victimes du sang contaminé, que j'ai appris l'origine de tous mes malaises et maladies. En 2000, pour des raisons personnelles, j'ai cru bon signer la quitrance requise par l'entente afin de recevoir l'indemnité. Je regrette cette décision après 29 années de stress et souffrances pour la perte de ma santé, notre bien le plus précieux. Voici donc selon mon expénence vécue avec cette entente, mes commentaires:

1) En premier lieu, cette entente a été rédigée avec soin par des juristes compétents considérant l'ampleur de la simation des 8 000 potentielles victumes du sang contaminé. En janvier 2007, j'ai eu une première réaction de vivre une injustice lorsque j'ai pris connaissance dans le journal "LA PRESSE" que Maher Arar obtenant +/- 10 millions en dommages et intérêts pour le stress que son emprisonnement de 10 mois lui avant causé, suite à une erreur de la CRC. Nous les victimes de l'erreur économique du directeur de la Croix Rouge, ne reces uns que des miettes annuellement après avoir rempli de nombreux formulaires à faire signer par le spécialiste du foie qui doit faire preuve du lien causal entre le virus VHC attaquant notre four et les tests ou médicaments requis. Je déplore cette lourdeur administrative impresée aux victimes. Avec les années, les questionnements des préposés de l'administrateur ont progressé me causant frustration

comune en septembre 2014 lorsque je demandais si le test de Fibroscan était couvert vir mon refus de subir une suire biopsie que j'avais vecue en 1999, on m'a répondu que seul les hémophiles y avait droit vu le risque hémorragique sauf si mon spécialiste du foie pouvait l'exiger. En tant que jurisse, je considère avoir le droit strict de refuser un test invasif de ma personne si un autre test peut être fait en remplacement. Le remboursement va de soi car ce test est requis pour passer du niveau 3 au niveau de la maladie s'il y a lieu.

- 2) Deuxièmement, n'étant pas relié à l'internet, j'aurais apprécié plus de transparence de la part de l'administrateur pour des données et informations concernant les sommes en fiducte et les victimes. C'est-à-dire les sommes versées par les assureurs et les gouvernements ainsi que les dépenses encournes par le fonds, le nombre, la province d'origine et le groupe d'âge des victimes etc. Le jugement du 21 septembre 1999 faisait mention d'une somme de 1 milliard 207 millions alors qu'en 2000, le premier ministre Jean Chrétien amonçait une somme de 21 millions pour les victimes, puis vers 2010 l'apprend qu'une somme de 80 millions existait des assureurs concernée pour les victimes et récemenent on m'informe de l'existence d'un fonds de 1 milliard avec 200 millions en surplus à remettre aux victimes. Ce fonds revenant de droit aux victimes, je considère avoir droit à l'information concernant l'administration du fonds.
- Troisieme commentaire sur la pase du droit médical. Je m'explique mai que l'entente 86-90 base ses indemnités sur des crisères de perres de revenus ou partes de services donnestiques, pour ma part il s'agit bien de la perte de la samé des victimes et de toutes les séquelles qui peuvent en découler et non pas seulement une perte de salaire. Je regarde à ce sujet le rapport d'expertise très documenté à l'international du Dr Bernard Willems où il est établit clairement que le virus VHC progresse aléatoirement selon les victimes. Je cite "les scores de qualité de vie sont extrêmement variable d'un individit à l'autre". Je considère malheureux que ce critère «la santé ou diminution de la qualité de vie. n'est pas prioritaire dans l'entente pour l'évaluation réelle des dommages subis par chaque vicume. Un exemple me vient à l'esprit: une victime ayant un petre de revenu annuel de +/- \$100,000 recevrs de l'administrateur une indemnité de beaucoup supérieure à la victime ayant un faible ou aucun revenu, le tout sans égard à la santé perdue. Personnallement, j'ai vécu le comble d'une injustice à cause du manque de « définition » dans l'entente des termes <u>perte de reven</u>u. Une juge de la Cour Superieure de Longueuit a considéré mon indemnité annuelle reque libre d'impôt comme valant le double, me faisant ainsi perdre mon droit à une pension alimentaire après 23 années de mariage. Mauvais jugement selon mon avocate de l'époque mais n'ayant au la santé ni les moyens financiers pour contester, j'ai du abandormer d'en appeler à Cour suprême et me résigner à vivre de cette maigre indemnité annuelle.

4) Avec le recul, je réalise que l'entente ne m'a pas indemnisé à la juste valeur des malaises et souffrances causés à moi et ma famille pendant toutes ces années aunsi que pour l'avenir.

En conclusion, je me pose des questions concernant l'application de l'entente pour les victimes commes à ce jour, tels que:

- A) Vu que l'entente prévoit pour une première réclamation une date limite du 30 juin 2010. Pouvquoi ne pas avoir prévu une prescription extinctive de 30 ans pour toute réclamation ou adhésion à l'entente? Le tonds ayant une finalité, les victimes commes pourraient recevoir leur part du fonde par une juste évaluation de leurs domaisges devant un tribunal administratif (TAQ), fivirant que le fonds perdure at vitam externam.
- B) Selon moi. l'honorable juge Nicole Monteau dans son jugement du 21 septembre 1999 à més bien cerné la complexité de la situation des victimes potentielles pour conclure que toute entente intervenue comporte son lot d'imperfection (p. 11 et 12) citant un autre juge. Pourquoi malgré une adhésion à l'entente, une victime né pourrait-elle pas s'en exclure par la suite?
- C) Une victime qui prend grand soin de sa santé, atteinte du VHC sans cirrhose ou cancer du foie peut subtr une atteinte grave « sa senté pendant de nombreuses années puis décéder de ceme atteinte sans que ses héripers aient droit au dédommagement prévue à l'entente. Est-ce juste?

Merci de l'attention que vous porterez à la présente.

Bien à vous.



A: Mr. Michel Savonitto
468 rue St-Jean
suite 400
Montreal Quetree
1124 251

objet: le comité conjoint veut nous entendre

Cher Monsie ir Savonitto,

Je sais que vous avez travaille très fort toste au long de ce Réglément Relatif à Hépatite (1886-1990. J'ai eté infecte le 5 et 13 novembre 1987 lors qu'une opération de changement valve est en travis de ce déroulé à l'hopital Civie de Ottawa par Docteur Keon. Lorsqu'il essayont de me sauver la vie à d'eux reprise (arrêt cur diague). Lors de l'opération et 10 soin plus terd. J'ai une 103 pinte de déviver sanguir. J'ai toute les numiros i'ei à la maison. Il en n'a une qui ma infecté. J'ai en phase let d'en 1897, 1999, 2007 phase 3 en phase 4 2009.

J'ai rentré dons la forces armé canadiente comme (air force) 1961 à 1991. Ilai ett remercie de mes servées en me disant qu'il ne pouvoit men Gire pour mei , avant mon Mus capable d'exercer mon methier et en plus une faillite personnel. Ilai maintenant 73 ans , plus de viè tres dure de vivie que ya ave ma famme et un petit salaire. Mon rève foire un beau grand voyage de piche avec un guida dans une pourvoirie où une grand voyage de crosssième en bateane.

Je n'ai jamais vien demande que les phases au quel Javais droit. Pourquoi, Qu'il ne me donne per la phase 5 avant que je porte. Je vicilli . De prèse 11016 5'7". Te fonds a petit a petit.

si vous comptez de 1987 à ausourd'hui 2015 presque 30 ans onei cette maladie. Je suis chanceux d'être encore la entouver de materna, les petit enfonts El) et de ma Gille qui nonstéberges depuis dejà 25 ans.

J'armerais la gâter et avoir une meilleur qualité devie. moralement et physis werent. Vatre surplus d'argent

vovs deverez s'il vos le distribuer à qui de droit.

hous paying was at vos assessings been sure.

Je n'ai par d'auto pour y aller et re suis trap malade et dépressif pour aller dans un endoit comme se. Jai la mêtre value de pais, 1997. Te prends des pitule de pressión, comad in lepiteptique, Aratemicardolpre apo hydroxyzine.

Merci beamcorp le maroir écoster et james avoir de vos nonveiles Sincerement votre

08/05/2015 19:24 4186235446

PHARM DESGAGNE

PAGE 01/01

QUE BEC 2015-08-0:

SAVONITO E ASS. INC.

468 RUE ST-SEAW

SUITE 400

MONTREAL P.O.

HLY 251

514-843-3125 Ext. 208

RE! DOSSIER HE'PA+ITEC.

BONSOUR,

LES EXCEDENTS DE URAIENT ÉTRE VERSES AUX FAMILLES ET AUX BENEFICIAIRES.



To: Michel Savonitto,

Savonitto & Ass. Inc.,

468, rue St-Jean

Suite 400

Montreal, Quebec H2Y 2S1

Re: Trust Fund Surplus.

Please be advised that I would like all of the Trust Fund Surplus be allocated in favor of Class Members and Family Class Members as opposed to keeping it in the Trust Fund.

What is the value of creating another level of beaurocracy to deplete benefits which all Class Members, regardless of their financial situation are entitled to.

The psychological and physical damage caused by this dilemma should be compensated as long as possible, and in some way the Surplus would help by using these funds to ease our predicament.

Thank for looking into this matter for all of us.



Laval, le 4 août 2015

Centre de réclamations de l'hépatite C (1986-1990) B.P. 2370, succursale D Ottawa (Ontario) K1P 5W5 Canada SAVONITTO & ASS. INC . 468, rue Saint-Jean, bureau 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1 Canada

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'accuse réception de votre envoi « Le comité conjoint veut vous entendre» que j'ai reçu le 3 août 2015 et vous fais part de mes commentaires puisque je ne suis en mesure de participer aux rencontres de consultation, ni en personne, ni par ordinateur.

Mon observation concernant la manière dont l'excédent devrait être utilisé est qu'il soit réparti entre les Membres du groupe et les Membres de la famille pour autant que le Fonds en fiducie soit suffisamment pourvu pour répondre aux réclamations actuelles et futures, comme indiqué dans votre envoi. Je n'ai pas de commentaires relativement à une quelconque disposition du règlement qui n'aurait pas répondu à mes attentes.

Par ailleurs, je vous informe de mon changement d'adresse et d'institution bancaire.

Je vous remercie et vous prie de de recevoir mes meilleures salutations.



#### Pour le centre de réclamation :

p.j.: - autorisation de dépôt direct modifié

- chèque annulé

le 6 août 2015

SAVONITTO &ASS. INC. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Madame, Monsieur

Pour faire suite à notre conversation téléphonique, je vous confie les détails sur ma vie depuis la disparition de mon époux décédé en 1998 de l'hépatite C. Je tiens à vous remercier vous et votre équipe pour avoir repris le flambeau. Et ce pour défendre les victimes de ce terrible gâchis que fut le traitement de ce fléau avant votre intervention. Mais d'autres dédommagements me permettraient de respirer un peu mieux.

Voici les détails des différents problèmes que j'ai dû affronter après le départ trop précipité de mon époux

#### Perte de revenu:

Si mon mari était vivant, nous recevrions toujours la pleine pension de son employeur. Ce que j'ai perdu en **totalité** en 2005. Il y aussi la pension de maladie des anciens combattants que j'ai perdus. Je reçois seulement la moitié de la Régie des rentes du Québec (comprenant la rente des veuves). Si était là, nous recevrions le plein montant de sa Regie des Rentes. Nous aurions aussi la pension du Gouvernement fédéral.

Étant maintenant seule sans mon conjoint. Mes revenus sont insuffisants. C'est pourquoi je reçois le supplément du revenu garanti, le remboursement de TPS et le remboursement solidarité du gouvernement provincial.

Le total de mes revenus avec ce supplément est à peine de 18,000 \$. Je ne peux plus tellement compter sur mes économies qui ont presque toutes disparu. Je demeure dans une résidence pour personne âgée vue mes problèmes de santé le loyer est de 12,000\$.

### La détérioration de ma santé et les frais s'y rattachant :

J'ai été diagnostiqué comme souffrant de dégénérescence maculaire et suivi à l'Institut Nazareth Louis Braille et Raymond Deward. J'ai plusieurs équipements pour regarder la télévision et pouvoir lire mon courrier. Étant seule et à cause de ce problème, je ne peux me déplacer seule pour mon épicerie, mon magasinage, mes rendez-vous médicaux et plusieurs autres ...

Le docteur un spécialiste ORL me suit depuis de nombreuses années. J'ai reçu il y a plusieurs années un diagnostic d'une importante perte de l'ouïe. Je dois porter une prothèse auditive tous les jours. Je dois aussi porter des écouteurs spéciaux pour entendre la télévision.

Le Docteur de l'institut de Cardiologie de Montréal me suit pour différents problèmes cardiaques. L'institut de cardiologie était en possession du Kilo de sang contaminé que a reçu. Ils m'ont fait la promesse qu'ils ont tenue de s'occuper de moi pour tous mes problèmes cardiaques.

Ces handicaps sont très contraignants dans la vie de tous les jours. Si était là, ma vie dans tous ces aspects aurait été certainement plus facile. Il faut aussi que je me déplace pour des rendez-vous chez les différents spécialistes regardant certains problèmes énumérés plus haut. Un suivi est très important pour voir s'il y a une progression de mes handicaps. Mais, à chaque déplacement je dois débourser des montants, qui une fois calculée, pèse lourd dans mon budget.

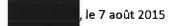
Si mon mari avait été là toutes ces années, ma qualité de vie aurait été différente. Ces déplacements n'auraient pas été un problème.

C'est pourquoi votre intervention auprès des instances ayant un pouvoir décisionnel est des plus appréciés. C'est comme une bouffée de fraicheur après une canicule.

Je demeure à votre disposition pour toutes les questions ou tous les renseignements supplémentaires pouvant aider a l'avancement de notre dossier



P.S. Je serai présente avec quatre membres de ma famille à la réunion du 20 août 2015.



Me Arnaud Sauvé Dagenais, Me Michel Savonitto 468, rue St-Jean, suite 400 Montréal(QC) H2Y 2S1

Messieurs,

- -Considérant qu'à la suite d'une transfusion sanguine en '86, mon défunt mari ayant contracté le virus de l'hépatite C, a subi les conséquences liées à ce virus: perte d'appétit et de poids, fatigue, insomnie, douleurs musculaires et articulaires, nausées, troubles dépressifs et autres,
- -Considérant qu'il a dû changer son alimentation pour éviter d'accentuer les dommages à son foie,
- -Considérant que ce fut pour lui une très grande déception et angoisse de vivre avec ce virus, se demandant constamment s'il allait être emporté par un cancer ou une cirrhose du foie,
- -Considérant que son moral en a été considérablement affecté toutes ces années,
- -Considérant que moi, son épouse, j'ai dû être pour lui la personne qui devait veiller à lui préparer des repas appropriés et m'assurer et qu'il suive bien son régime alimentaire,
- -Considérant les précautions que nous avons dû prendre et respecter pour ne pas m'infecter ou infecter les autres,
- -Considérant que j'ai été son principal support moral toutes ces années, et que tout ce qu'il vivait m'affectait également, je pense qu'il serait juste, équitable et raisonnable que je puisse bénéficier d'une partie du montant excédentaire du Fonds en fiducie relatif à l'hépatite C, en tant que membre de la famille de

J'ai présentement 75 ans et bien qu'encore autonome, je m'inquiète toujours à savoir si je pourrai encore longtemps me suffire à moi-même et ne pas dépendre des autres financièrement. Un léger coussin financier pourrait m'assurer éventuellement de pallier aux imprévus domestiques et médicaux possibles (services de soutien à domicile, service de

ménage, commissions, matériel orthopédique etc...)

En foi de quoi, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.





August 7, 2015

Savonitto & Associates Inc. 468 rue St. Jean, Suite 400, Montreal, Que. I12Y 2S1

To Whom It May Concern,

10 Whom it way Concern,
I am widow of
I am responding to your letter requesting my input concerning the surplus money in the 1986-1990 Hepatitis C Settlement Agreement.
I am in accord with the Joint Committee's application for the entire surplus being allocated in favour of the Class Members and the Family Class Members. I see no reason for the surplus to go into a Trust Fund.
My husband, was infected with Hepatitis C by one bag of tainted blood transfused at the Anna Laberge Hospital, Chateauguay Quebec, on August of 1989.
From the age of 50 until his death at age 65 (April 18, 2014), he suffered greatly as a direct result of that one bag of tainted, untested blood.
underwent two extreme treatments. The first with Interferon, and then the second 5 years later Interferon coupled with Ribavirin, which proved futile both times. Later we discovered that he had unfortunately acquired the most virulent form of the virus.
The last two years of life involved a continual round of doctors appointments, tests, increased medications, medical procedures, hospitals stays, decreased liver function and ongoing daily suffering and agony. His deteriorating health and ultimately death was a result of the Hepatitis C virus with which he was infected due to that one bag of tainted, untested blood transfused in 1989.

No amount of money can make up for the death and the loss of my husband, or for shortening his life span, or for creating a sick and suffering man. Since the Canadian Health Care is responsible for not using a test that existed at the time to screen for the Hep C Virus, then the extra or surplus funds must and should be given justly to the wronged parties (the Class Members and The Family Class Members).

My recommendation is for more money to be given at each level of the disease. Also, the money awarded to the Family Member (spouse/widow or widower) should be dramatically increased. The inadequate sum that is currently given to the Family Member for loss of support is a pittance and an insult. The loss that they have suffered is ongoing emotionally and financially. This is a permanent loss created through negligence.



, le 7 aout 2015

Frontier Steel Savontto Savonitto & Cos Inc. 468, rue St. Jean Suite 400 Montroal, Julea H 24 251

Objet: Réglement relatif à l'héjetete 6-1986-1990

nonsieur,

J'ai bien recu le document plemandant mes rem mentaires et observations pencerment les dégositions du réglement relatif à l'hépatite C-1986-1990

J'ai vraiment ité Dous le chor en apprenant qu'il y

avaits un spéchent de pres de 256 millions de dollars.

Jour les héronoplies ple la région d'Ottoure thell ouit

pour le plupait plécésies. Il cres connaisons la plupait

des fornills par ils étaient tous sirgués à l'hapitul général

d'Attoura. Merant pour obtenir de l'aide fenancier.

It aide lot venue trop toud et aux ponente réposités. Commant ce

fait il qu'il y ait un tel étérolors à ce jour? Je ressais ancore

beaucour de polere entre le grever manue to par les trogedre

de song contaminé, a platruit des formilles entières abjon

ai été tomain.

Pouvez-vous prondre le temps de line mon temorqueze à les Commission d'appeale sur l'approvission nament en song ou lanada (voir la piece jointe).

J'esque vous sensibiliser à l'impact de cette tragedie Deu tous les membres de la famille.

Cegies le mont de mon frenc me mère d'arestant jes de pleurer et mangiere élait depasse par le prénaments. Un on agris le décès els mon frère, mon jere est clécédé d'un concer du foire et ma mère n'avait toujours por fait le cloud de onne frère. Il res l'avan soutenere et en 1991 elle a ou un concer du foir sein et par la suit d'Elizainer. Perdre un enfont c'esit terrible et quand la coline s'estable re n'est pas vevable. Pour ma soem et jour moi l'aide payachetograper a été nécessaire pleurent flusioner années. J'ai foit deux depresseurs marquere et je dois enevre à ce jour prendre des soutedégresseurs.

Murant tretes ces années où nous avons aide man fieu, ones pavots et le hémophile nous avons négligé nos conjoints et enfants. Joie véau un devoice en 2002 et ma socie en 2003. Notre mère est décédé un 2005. Concernant le rencentre de consultations jen au discusti cever ma sour elle m'a dit qu'il n'itent per questini c'y fortierger can cela nous reglongerait closur le passe et cola serait trop differele pour nous.

J'espere de tout cour que je vous au sensebilises jour que vous traities set est escalant non pas semme une volue monetaire mais bien semme seur sense esde essentielle auf membres du recours it aux membres de la famille.

Vacilly agrico, Monsieur, mes solutations distinguées.



## 7 Août 2015

A qui de Oport. de votre part, mais malheusement le vie pourrai pas assiste à votre C'omite' pour problème de pante'. Mais par Contre j'aimerai être tenue au Courant du Leveloppement des Je ne pais pas si je fais Douvelles. partis cles personnes concerne alors je Vous repondres quand même. J'ai un filo qui est decede en 1995 Suited au pang Contamine Car il était hémophile. Il avait 25 ans. disant que certain medecin stait accuse, et qu'il alluit passe en Cour : Cela pe passait toujours a Toronto donc je ke pouvait pas z assisté. Mais les audiences était longours remus de mois en mois et année après anxee pour fenalement your dire qu'ils 'n étaient plus Coupable.

Je ne Comprend pas pourtant ils
avaient été reconsus Compable :
Il y à ent prossière erreur quelque
part Cela ne pais pas produit tout poul.
Ils out dedommage mon fils en lui
donnant 30,000 or par année mais
Cétait presqu'en fin de Vie Car
il était contamine bien avant les
trois dernière année où il l'out
dédommagé.

La Croix rouge à fait un don de \$ 750.000.00 à l'université d'ollawa et nous nous avous reçu \$ 75,000.00 pour la perte de notre fils.

Juand ils ort Commence a acder

more file, nous ses parents ils

nous out enveyé un formulaire

nous demandions cle pigné cette lettre

Comme quoi nous les poursuivions

pas et qu'il donnait \$ 25.00, où

a mon file illico si ont signait

Cette lettre. Nous l'avons signai

Car la decision appartenait à

mon file. C'est Comme du Charlage.

Et après els vont dire que personne n'est conpable. C'est in crayable cette barbarie Pece memont port le 27 mai 2015 J'ai un autre de mes prère qui est decède. Dans ma familie el J'à ent 2 Nevent, 2 preses, Consins et orcles qui pont lous decède ils étaient tous hemophile ainsi que Cette Catastrophe n'a famais ete plus loin pour tant il y à encore des gens qui peuffre C'est épouvantable que cela Roit Classe Comme un episode coume les autres. J'auras camé voir les Coupables Pais qu'ils Crovent en pire que Ce qu'à connu mon fils et la douleur qui ne se trouve nul part aillouss que de perdre un orfant. Nous pommes la avec les bras
Chaque Côte du Corps en pe disant
que nos enfants pout mort pour rueix
pinon pour cle l'argent.

Quelle tristesse, Mais pour mon fils
le beau je l'aimerai
toufours. Primère toi
pur les nuages can se
progarde pouvent le ciel.

Buin à Vous.

Le 8 août 2015

Michel Savonitto SAVONITTO & ASS.INC 468, rue St-Jean – suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Monsieur, Étant la sœur d' décédé le 10 juillet 1996 des suites de l'Hépatite C, suite à l'information reçue concernant l'excédent aux Fonds en fiducie, je viens donner mon avis sur la manière de disposer de ces fonds.

J'accepterais volontiers que ces fonds soient partagés entre les personnes encore vivantes qui sont atteintes de l'hépatite C, conséquence de ce drame des années 1986-1990

Sinon que le premier objectif qui était de distribuer cet argent aux héritiers et membres des familles affectées, soient respectés.

Il serait également acceptable qu'une partie de ces fonds servent à la recherche pour prévenir et guérir la maladie.

Merci de noter mon changement d'adresse

Sincères remerciements

Montreal, 10/0/2015

a m. michel Sarmitto,

Cher Monsieur

J'ai bien recu deu

Comité conjoint, les informations

concernant l'hépatete C et le

surplus d'argent.

Comme je me puir

assister à la réunion de

Montrial le 20 août et que

pen'ai fai d'Ordinateur

mi Internet, pe vous scrit

pour vous donner le seul

commentaire que je peux

faire.

Je trouve que puisqu'il

y a un surplus, de serait

approprie ou juste qu' une

partie de ce eur plus soit

soit distribuée aux membres des familles qui ont perclu un être cher à cause de l'hépatite C. Julien Gagnon était mon fiire qui est décèdé de l'hépatite C.

En attendant le jesgement des Tribunaux et
in expérant qu'ile opteront
jour cette dicision je
vous remerci à l'avance
et demeure

Bun à vous



### 10 août 2015

merci de nous représenter. Je n'ai pas d'ordinateur, je conte sur vous pour le bien de chaque personnes. J'en profite pour vous envoyé ma pouvelle adresse.

Si j'ai bien compris out pourrait
avoir une petite somme pour
nous aide et le reste serait placer
dans un fonds de fidicie.

J'aimerais avoir un suivi par
ecris vu que je n'ai pas d'ordi.
J'ai choisi Prichel Savorutto
parce qu'il est de montreal.

(a mea grande surprise je suis
encore en vie.)

10. août 2015 Bonjou M. Michel Savonitto Curateur et More Inom est qui a l'hépatite C suite à une transfusion de Pang Mous sommes d'accord avec vous Menn's t proving ouverment de ramasser Pargent gife books est die mais plutot aux malades et à leurs familles. C'est fune question de principe et le bon sens pour notre Omère alife auf lit c'est deu pau le moral, c'est sine alle est age mais sons cette, maladie elle ne serfit peut-être pas alite dans un let incapable /de fairet quoi que ce soit e'est tellement trible. Donc nous vous appenjons à 100% mais avant de vous accorder Mothe confience mons soulons savoir combien d'argent sa coute. Curateur : prène du consteen P.S. Vne réponse serait

Montréal, le 10 août 2015

Monsieur Michel Savonitto Savonitto & Ass. Inc. 468, rue Saint-Jean, Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Monsieur,

Objet : Règlement relatif à l'Hépatite C

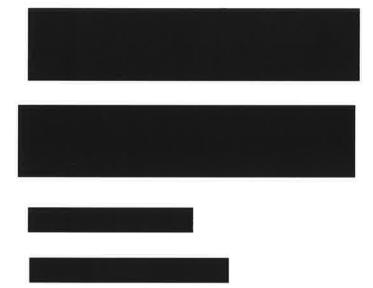
Le 5 août 2015 je recevais un document intitulé «Le Comité conjoint veut vous entendre» dans lequel on m'informe qu'il existerait un excédent dans le Fonds en fiducie.

Un rappel. Le 13 juillet 2000 mon mari, décédait des suites de l'Hépatite C. Quelques années auparavant il avait subi une intervention chirurgicale à coeur ouvert. En préparation pour cette opération, trois personnes en bonne santé avaient donné du sang. Malheureusement, mon mari a reçu des transfusions de sang contaminé, sang qui lui a transmis le virus de l'Hépatite C. Ce virus a fait son petit bonhomme de chemin pendant une douzaine d'années et, finalement, a tué mon mari, un homme qui aimait la vie et qui ne méritait part ce sort tragique. Ses dernières années ont été assombries physiquement et moralement à la suite de cette grave erreur médicale. En tant qu'épouse, le décès de mon mari m'a bouleversée et, pendant environ deux ans, j'ai été très affectée psychologiquement.

Quelle valeur monétaire peut-on accorder à une vie ? Une question difficile à trancher, car pour la plupart des personnes la vie n'a pas de prix. Que faire avec l'excédent dans le Fonds ? Je suis d'avis que les Tribunaux doivent être saisis de cette affaire. Comme votre document l'indique, ils peuvent décider que tout ou une partie de l'excédent devrait être

conservé dans le Fonds en fiducie. Je suggère qu'une partie de l'excédent devrait servir à bonifier les compensations déjà octroyées à des membres de la famille du défunt.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à cette lettre et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de me salutations distinguées.



Natorlar Qué aout 10-2015

others and mon opinion see les surplus des sang contemns Je suive d'accord que ça alle aux mombres, don't ze siis à 87 ans. I've regu une Lettre da 2370 lox station D me mishel savonetto

membre purinum de revenus, donc on a tougoura beson à mon dage vagant

Bien à vous

P/s gon'ai pas d'internet, Frostier, d'Abors est est ordinateur byod

{20014-004/00482079.1}

To: info@hepc8690.ca

Subject: excédent hep c 86/90 Date: Mon, 10 Aug 2015 21:40:55 -0400

_			•				
к	റ	n	ı	0	11	r	
_	v		в	_	•		

Je suis représentante pour ma belle-soeur depuis l'an 2000. Son conjoint est décédé le 18 juin 2000 suite à une transfusion sanguine lors d'une chirurgie cardiaque en 1986 dans un hospital Ontarien. Ma belle soeur a reçu une compensation des Recours Collectifs à partir de 2001 pour Pertes de Services Domestiques sous réclamation #633 pour son époux et pour elle lors du décès de son conjoint sous réclamation #5315. Je suis entièrement d'accord que l'excédent sois distribué aux membres de ce recours. Lorsque sa petite indemnisation annuelle cessera en début 2017, elle n'aura que la pension de sécurité de vieillesse pour survivre. habite au Québec, en Outaouais.  Votre lettre reçu il y a quelques jours indique de vous faire part de nos commentaires.
Merci.

Ist Istickel Saronillo
468 ene St. Jean
suite 400
montrial
1124251

Cher Intonsieur Saronitts

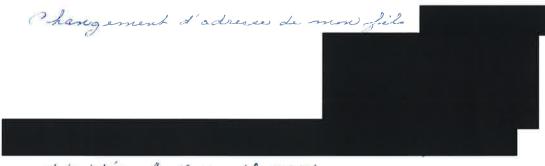
Commité des réclamations concernant les sictimes de l'héfatile C voici mes commentaires
Pièce noi 1 lettre envoyée à l'administrateur datée du 23 février 2001
Pièce noi 2 Lettre envoyée au juga Morneau le 28 mai 2001

ranto rous aurez toutes les explications, et rous comprendrez mon invedignation et ma frustation ainsi que celles de mes enfants et petets enfants, rur le partage des compensations, attentuées à cha cun d'esex versus le frire et les sociers de mon mari.

commité vous avez une magnifique opportunité de cariger l'injustice et l'iniquité dans les décisions qui ont été prises, lors des partage des sommes attribuées aux membres des familles, Touchées par cette tragédie

Lauren le partage sersi aux enfants es petets.

En ce qui ma part en tant qu'époure du déci de, je n'ai eté rictime d'aucune injustice Prisentement j'datite une résidence pour ainés dans un appartement qui me courte 1,724 10 par mois ry ant besoin de sécurit et services le compensation que je recesair chaque année à part fine en décembre 2013 Li voi surplus me permettaient le prolongement de cette compensation j'en servis tris ravie



décèdes le 5 avril 2014

décèdé le 08 octobre 2008

S'espèce qu'à la lecture et l'analyse de ces documents, celà rous consaincea de corriger les erreurs commisses envers les jamilles e prouves

Merci de sotre attention

40

Réf: Hépatite C. 1986-1990

Vous demandey nos commentaires:

VI on compoint est décède est décède dépuir 14 aux; vivre pare un sang contamené n'aide suirement par à surmonter les enneur de santé survenant par la sente.

L'épédant d'argent devach il reverier auf gens toucker dans l'affaire? et mon avis et a relui de bien d'autrer, je repondrai: bien piùr!

Merci de votre ailentin

changement.



M. l'Administrateur Fond de l'hépatite C Ottawa

Monsieur.

Je suis l'épouse d'une victime du sang contaminé, lequel est décédé d'une cirrhose le 11 octobre 2000.

Il a laissé à son départ une épouse qu'il chérissait depuis 45 ans, trois enfants qui lui étaient très attachés et quatre petits enfants qu'il voulait choyés.

Tous ses rêves se sont évanouis avec la terrible nouvelle d'une contamination au virus. Vous ne pouvez imaginer notre désarroi avec l'annonce de cette triste nouvelle. Notre vie est toute chambardée. Nos projets se sont évanouis, la vie n'était plus la même.

Beaucoup de tristesse et d'angoisse habitaient nos pensées et nos conversations.

Aucun membre de nos deux familles n'ont été au courant de son état de santé car il ne voulait pas que ça se sache au cas ou les gens s'éloigneraient de nous soi-disant qu'il pourrait les contaminer.

Nous avons donc, les enfants et moi, garder le silence pour respecter sa volonté. Je leur ai appris la nouvelle lors de son décès.

Si je vous adresse cette lettre aujourd'hui, c'est pour vous faire part de mon indignation si, c'est bien le cas que vous traitez les frères et soeurs d'une personne contaminée au même titre que les enfants et petits enfants.

La perte d'un père et d'un grand-père, à mes yeux, est plus profonde que la perte d'un frère ou d'une soeur.

Je ne vois pas le chambardement causé à son frère et ses soeurs dans leur vie. Ce fut exactement ce qui s'est produit dans la nôtre. Nous n'avons plus ni mari, ni père, ni grand-père.

Je ne suis pas contre le principe d'une compensation mais il faut qu'elle soit juste et équitable pour chacune des personnes.

L'épouse, les enfants et les petits enfants doivent prendre la place qui leur revient, c'està-dire, compensation selon le degré de parenté.

Sa famille doit venir en dernier dans le partage des sommes versées et non pas ses petits enfants.

Je suis en parfaite harmonie avec sa famille, nous nous voyons pratiquement toutes les semaines. Ce que je veux, c'est la justice et l'équité pour chacun. A mon décès, ce ne sont pas mes frères et soeurs qui vont hériter mais bien mes enfants et petits enfants. Je les considère plus proches de moi que mes frères et soeurs.

Il y a peut-être des familles ou les frères et soeurs sont plus considérés mais dans la mienne, les enfants et petits enfants ont la priorité.

J'ose espérer que cette lettre ne sera pas ignorée et que l'erreur que vous vous apprêtez à commettre sera corrigée pour toutes les personnes, qui comme moi, trouvent qu'il y a une grave injustice dans la répartition des sommes que vous allouez à chacun.

Il n'est pas trop tard pour corriger. Je vous en prie, soyez juste envers tous et chacun.

D'une maman et d'une grand-maman qui veut la justice pas plus.



# Riglement Relatif à l'Hépatite C. 1986-1990

The grant control of the state
J'aimerar vous faire part de ce que
l'Hépatete c a fait perdre a mon frère
son épouse (divorce), sa maison
il a du vivre seul dans un 3/2(sous sol)
a pres avoir vecu dans une belle maison
c'est très déficile il aimait le Galf.
les Voyages les belles auto mais tout
ca était fine aucune jail de vure
il travaillait au C.N.R. depues 30 ans.
il du prendre une retracte premature
pour ma part j'ac du l'assisté
J'usque la fin (54 ans.) il était seul.
était aime de taut le monde
ce fut une grosse parte.
1:0
I trudemnisation que nous avons recu
n'est visiment pa sufisant pour
autant de perte et de tristère.
9/
Peilles accepter mes remerciments paur votre attention.
paur votre attention.

le 11 août 2015

M. Michel Savonitto

Membre du comité conjoint

SAVONITTO & ASS.INC.

468, rue St-Jean
Suite 400

Montréal (Québec)

H2Y 2S1

Bonjour Monsieur,

Nous étions tous très attristés d'apprendre que notre sœur a contracté, lors d'une transfusion sanguine, le VHC et que cela ait pu contribuer à son décès. Quelle désolation!

était la troisième d'une famille de 14 enfants, elle n'a pas eu d'enfants et nos enfants étaient les siens, elle les berçait, leur racontait des histoires et ils se sentaient aimés. Nous pensons aux enfants de ses neveux et nièces qui ne l'ont pas connue, qui ne seront jamais gâtés comme elle savait si bien le faire et qui ne pourront jamais profiter de ses talents: musique, tricot, crochet, etc.....

Notre sœur et son époux qui l'hébergeait à ce moment là, n'était pas au courant que Thérèse avait le VHC, c'était doublement dangereux d'être contaminés. Chacun(e) avait un rapport privilégié avec elle; pour certain, c'était comme une deuxième mère. Elle était un exemple de courage et de persévérance, c'est une grande perte et elle nous manque beaucoup.

Nous estimons que la compensation reçue est loin d'être suffisante. Les surplus devraient être partagés entre les victimes vivantes, les héritiers de la personne décédée du VHC et les personnes qui en ont pris soin à la maison.

Notre mère devrait recevoir une compensation. Apprenant le décès de clie s'est laisser-aller et elle est morte de chagrin six semaines plus tard. Elle n'a reçu aucune indemnité. Par manque d'information, nous avions produit la demande de réclamation qu'après son décès.

Un certain montant pourrait être offert pour la recherche sur l'hépatite C. Un programme de soutient psychologique aux familles devrait être organisé pour donner de l'information sur la gravité du VHC.

Bien à vous, merci de recevoir nos commentaires.



### 12 and 2015

M. Dagenous Savonito , Ass Inc. 468 me st Jean. Junte 400. montreal Hzy 251

Sonfour M. Dagencis

( Purpura thembotique)

Suite a notre conversation telephomque, j'ai Jugé que de vous envoyer quelques mots concernant le problème (colorie) qui vit ma penne depur glus de 30 ans.

Dieront la gaine des informieres en 1976 ma femme du être hospitaliser à Ville Issalle.

Son itat emperant on Juga empartant de la tionsferrer a l'hopital de Sacré loeur Cartierville.

J'aquipe de l'urgance avait été informé et des l'entrée les spécialistes s'appaire autour de Cruseine

qui est depe en état de semi coma.

La reponse fut: vous savez sur 10 cas nous en perdons 8. Les plaquettes qui troraillent à la

coagulation ne forvelemacent pas.

Malgré des transfusions de song et de plasma nous ne rensencies Joupeus a retabli et replacer les choser à la surmale.

Elle fut done dans le coma pendant 31 fairs Jusqu'au moment ou un on colaque

en appelle pour me duc que des segues de retour semblant evident et que clétant une question de temps.

Son age elact de 33 and et a son retour après beautoup de questions on me declara qu'elle état de retour estre 12 ans et 15 ans d'age.

Il m'est impossible de donner le nombre en calculable de transfersion et de plasma mais j'oserais m'enouer en desent au dessus de 100.

après tautes ces années on tenta 2 pais le tractement de PEGA SIST R.B.V RIBAVIAIN BLIHA 2 a chelvanné sur une 1º periode de 6 mais sons resultat valable on arreta le martyre 50% n'état même par altent.

On Tente une reforis le tratement paux 5 mois pour ableur des resultels que ne volant pos la perme de paris sauffin la patiente en plus des nomberes effets secondones.

2 pois dons ce fameux purpura themholique.

Molgré un nouvem pourniseur et une nouvelle RocHE parmules moleculaire, le 2º trailement put aunité.

Le 8 décembre 2003 les spécialités inne consquent pour nous approuder que Francise ovant ett infecté le 21 perier 1987 et le resultat étant HÉPATITE C Mono attendono en eve des muncles des nouveau medicament Proncais qui donne des tamp de sulcis à 95 %.

Mons sommis l'onfaces sur la lite d'altente après un echographie du pois et nous sommes Toujeus en attente des nouvelles de l'hapital.

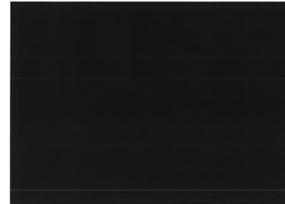
Juspine que cette histoire pour a unes relavoires sur ce sufet. Post ce a part de l'aperdion de la moiente bullier ou elle jut opèrère y fois en 18 mois et c'était d'un iéhee à iche c. Ruen de posites d'irraurs en erreurs et s'en suis persuade é'elat 4 changiens despents.

Ou on s'en va ovec fauter des erreus sil y a hai ???

du lavoir mon bouval april 19 and de courtier un mobiler agree erigé par les chirusquem.

Est-a le fin des belles années four nous????

angestement



Re Hapatitis & Settlement

In reply to your paper received 5' August 2015

I agree that the application to the Courts regarding distributed on turnement of the Surplus that it be distributed in favour of Class Hembers of Framely class thembers as recommended by the Toint Courter, I look found to heaven the result

Po Box 2370 States D Uttana Ontens KIP 5W5

> RECEIVED AUG 1 3 2015

le 13 Aout 2015

A qui de droit,

Moi . suite a la lettre que j ai recu. Je désir que le surplus soit redistibué entre les familles et non placé en fiducie

### **MERCI**



## RECEIVED AUG 1 7 2015

August 12. 2015

As a family class upmen re. 1986-1996 elepatitis a Settlement agreement: I received by mail, information regarding a surplus in the Trust fund. I was instructed regarding a reply to the Joint Committee is the ray in put on the matter of totally agree with the input on the matter of the surplus funds should be wint committee that the surplus funds should be affected in Jasous of the class referred and have and there fore any further corner pontence to see or from one with have to be sone by mail on the from one with have to be sone by mail on telephone. This would be much in provided.



Lundi 17 août 2015

Objet : Règlement Relatif à l'hépatite C 1986 1990

M. Savonitto,

Notre frère est parmi les victimes qui sont décédées des suites d'une hépatite C. Par la présente nous tenons à vous communiquer notre avis concernant la façon dont l'excédent monétaire devrait être utilisé.

Comme plusieurs, nous avons bénéficié d'un premier versement en tant que frênes et sœurs de la victime. Pour déterminer cette compensation, les décideurs ont sûrement tenu compte de notre perte affective. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de penser que parmi les victimes, certaines d'entre-elles étaient sûrement soutiens financiers de jeunes familles laissant leurs membres dans une précarité financière pour de nombreuses années. C'est en pensant à ces cas particuliers que nous souhaiterions que le maximum des sommes excédantes puissent être redistribuées aux familles des victimes.

Excusez notre communication tardive, mais un seul membre de la famille avait reçu la lettre d'information, sans doute parce que plusieurs d'entre nous sont déménagés depuis le premier règlement. Nous joignons nos nouvelles cordonnées, afin que vous puissiez mettre vos dossiers à jour, ainsi nous pourrions recevoir les informations futures reliées à ce règlement. Nous tenons également à vous aviser, toujours dans le but de mettre à jour vos dossiers, que depuis le dernier règlement, nous avons perdu notre frère et notre sœur

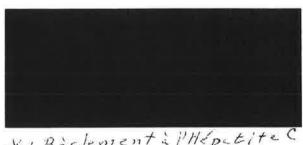
Merci de tenir compte de notre avis.



Clug 14-3015 us and classof Should not have to wa this length of time for who clied how 9-2000 so we cell can nove one Thank you in advance

AUG 1 7 2015

Michel Sevenille
468. Ene St. Jean
Smite 400
21/orthal, H28 251
1.2.
21/ornians, Promise



X : Règlement à l'Hépetite C 1986-1990 Echéancier phase 2

Home quet a vouer que j'ai de ja revere une modique somme d'argentempres la most de resident nen frere ne deve tenviron 4,000,00 avant mon frère, sa mort som je n'avan par parte de co problème, il me semble juste et équitable de le comander mois to et maintenant. Comme c'était mon fière, je ne vondrais par intenter un proced et je voudrais que cela reste plutot confidentiel ou secret. Se Ivous refusy je ne materrai pas phis vite pour cola Filma franche un tracteur et un violen c'est exact, Imais je rejut que l'art men friere it je ne vent pro pour uive en justice de prefererant to ut perdre et Itourner la page !!! trouvelles pour la justice, se vous suggère de me pager le somme the je vent suggère de me pager le service léfinitive funte mila (4,000,00) - je service léfinitive frant satisfait de votre décision et que je ne preferoi jamais un autre de la lesse touses referai jamin en antie d'mande bélirgent, Ventles represe, monsieur, l'exploracion to measent into les clus distingués. 1. Posci beautotop!

15 août 2015,

A l'attention de M. Michel Savonitto 468, rue St-Jean suite 400 Montréal ( Québec ) H2Y 2S1

Monsieur, je vous écrit pour donner suite a la lettre que vous m'avez fait parvenir du comité conjoint pour le règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990.

Pour ma part, j'estime que rien ne peut remplacer la perte de mon frère qui vivait au Et, je considère que le montant excédentaire dont vous me faite part, devrait être répartit en totalité aux familles éprouvées et à leur membres. Cela serait la moindre des choses.

Espérant recevoir de vos nouvelles très bientôt, je vous remercie à l'avance

Bien à vous,



15 août 2015,

A l'attention de M. Michel Savonitto 468, rue St-Jean suite 400 Montréal ( Québec ) H2Y 2S1

Monsieur, je vous écrit pour donner suite a la lettre que vous m'avez fait parvenir du comité conjoint pour le règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990.

Pour ma part, j'estime que rien ne peut remplacer la perte de mon frère qui vivait au Et, je considère que le montant excédentaire dont vous me faite part, devrait être répartit en totalité aux familles éprouvées et à leur membres. Cela serait la moindre des choses.

Espérant recevoir de vos nouvelles très bientôt, je vous remercie à l'avance





Août 2015

Savonitto a Ass. 468 Rue ST-Jean, Suite 400, Montréal P.Q. Hay 251

A Qui de droit,

en ce qui concerne, le scandale de l'hépatite C, qui est venu change maviet celle de ma l'amille a tout jamais.

Estoiri Enfin un traitement qui Soulagera les hémophiles de leurs douleurs atroces, causées par les hémorragies interne. Bravo un grand pas pour la médecine.

Déses Poir: Ce traitement leur donnera La mort. Bravo vous êtes Fort.

> Restonsables: Coulables, Gouvernement, Médecins Haut Placés(es) de la Croix Rouge

Lous ces hémophiles étaient-ils coupables pour avoir eu envers eux une si grande vergence. Mes frères disaient; on coûte trop cher au gouvernement alors on va en finir

-2-

avec eux. Mes frères avaient tout compris

heures passees auprès d'eux, le manque de travail, les nuits blanches, la peine, la douleur que l'on a subit avec nos frères et notre neveu. Il nous fallait être forts pour les aider à passer au travers ces dures épreuves. Il fallait donner du support à nos expents pour qu'ils puissent être fort eux aussi. Comment explique-t-on à un enfant que son père va mourrir? Du à une mère + un père que quetre de vos fils et un petit-Fils ont été l'empoisonnés par le sang...

Cancer, des maladies dégénératives, le coeur et jien passe, toutes ces maladies sont très difficiles à accepter quend la mort, frappe. Mais la ce fut un geste gratuet commis envers mes frères et mon neveu.

et de la lâcheté.

Mes chers frères et mon neveu qui me manque énormément encore aujourd'hui mont jamuis étés des Fardeaux pour moi car mon amour pour eux était plus fort, mais cola n'excuse pas rotre geste aratuit. Le ne peux pus entré dans tous les détails car c'est beaucoup trop douleureux et il me faudrait mille et une page et plus encore et même la vous ne sauriez comprendre.

En ce qui concerne le retour collectif, encore là rous nous avez dupés. Cette somme d'argent nous revient à nous les victimes et leurs familles. Assez crest assez S.V.P. arrêtez de rire ou vous moguez de nous. Mes quatre frères et mon neveu ne nous reviendront plus alors vous nous devez beaucouf plus que de simples excuses.

Conscience tranquille l'après avoir commis un si Grand scandale. Moi aujour d'hui que e commette un crime, je serai jugé, condamné et alors je de vrai payer pour mes erreurs. C'est à votre tour del payer maintenant. Vous vous êtes aser longtemps cachés et vous nous avez assez mentis.

enfermés... Des criminels courent toujours...

Soeur de 4 frères hémopiles qui Sont maintenant reconnus pas des numeros.



To whom I may consern: are writing a regards to four letter the joint committee wants to hear from you. I just com + understand + here is a surplus! How can there be a Burplus, maning money left over that you have no use for? What about what it was intended for, to most the expected NEEDS of Class Members and lamily class members! I was a VERY happy person with a lowing husband and daughter Model the day my husband got the devistating news he was given Hepe from his medical proflosionals. Westill lived a very happy life with a few small Changes and precautous. My

husboard recieved summe minor

compensation, which we very much appreciated. Heconsidered the option of going on the medicals that could cure him but the compen. sation was not enough. Hewould not be able to true his job while on the medication. He said we could not afford this. Asmuch as I urged him to do it he said we could not afford it. Solifeas we knew it continued. my husband was my soul provider. He had a great 506 that he loved very much. He provided us with a very happy life. After mydaughter was Lowork and have somewne else haise her therefor to help with the finance I stanted a small babysitting Jobinmy house.

I baby sat a few hids in my house Sor about 30 years till my hus board got sich and I had to guit to come for him. My husband gat Come er although that was not what foot his life. I twas the Kepc. that took him. He said howar strong and hould by and dary active so he could light the concer, and he dido the radiation shrunk the tumans in his brain down to where you could hardly see them. the timo also shrunt the concer on his lung. We were very hopeful de would be around for alot Longer. than their was the day we found out his liver could not take the timo Because of the Hope his livergane out and that is what he died from. He died at liver failer not come a . I don't have to be a doc for to know

this. For the last lemisofhis life I nover left his side. When he was in the hospitals I was with him. I would go home any to Shower every 3 to 4 days. I went for days with nosheep. Is/opt in chairs for weeks at a time. Und this was unly to watch the horrdble treatment they gave my hus hand. All because he had the mistortune of being born with a disease which he thought would never appect his overall if estyle. He stayed as healthy as possible but in the end there was just too much stacked against him. In the hospitals they used him as a class project. I felt more lite he was aproject ina school class room than ina nospilal. Inthe end I felt like Ilost

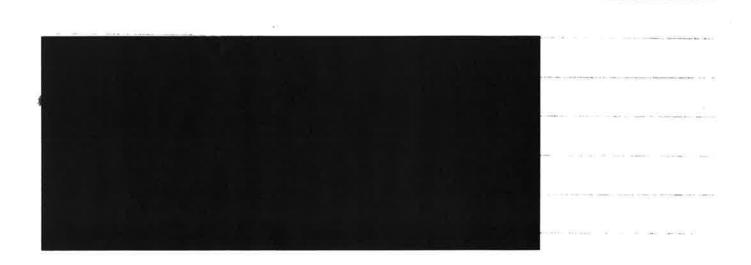
my life because he was mylife. illy hysboard was gone and I had nothing left to live for leapt my 3 grund childrem (who will never really know the grant grand father they had). There was a small amount of compensation which I accepted only course I had no choice, unfortunally Thave to live. This compensation from the Hope (although I drasticly needed it) was the bigest insulf of my life. I am glad my husband is not here to see what you guys consider his life was worth. There is no amount of money that could over cover what a great 1055 I incured but \$30,000. is sust an insult. I have heard from funily members what was goven to others. I can not lique out how

you guys distribute thefunds/ compensation from this lawsuit Canyou explain to me how I who was living a comforble like was given such a ridiculous/y low amous and a drug dealer who was no longer with her aus band can gut 3 + imes the amound. maybe that is why you have a sur plus of funds. I am now for the first time in my life left to fend for myself. I am a 55 year ald who has no Job expeiroung my daughter could not deal with the logs of her lather and had to make tudecition to move away. She moved from Manitoba to attawa to try and stant a new like. with her acourse she took my grandchildren, them beinging only reason for living and the fact that I have no job no income

was forced to move withthem. So now I am a lanly 55 4x 0/6 living in my daughters basement. Speeting of my daughter she was also compensated for the loss of her father. She can team get Levely to spend it, it wassach aningult, My hashand was two best father she could even as thei he was always there for her financia and emotionaly. He was her rock. and now he is gone, But showas given 6,000. incompansation. that was worst than an inscult and a slamp in the love at the some I am told there could be more iscumpensation coming my way but it is not soen close to enough to live

In conclution, Hepctook

not only my husbands life but
mine also. I now have to have
a sud and encylife na basement
Loping a be able to pay mybills
and live off the amount your are
welling to given me.
But that is of because
you guys (Hep C committee)
have a surplus!
yours Sincerely
And the second s



# le 18 Août 2015

Comité Carjoint Hepatite C 1986-1990

RECEIVED
AUG 2 4 2015

Madame, Monsieur,

Vous dites que vous désirez Nous entendre nous, qui avons vu notre Vie basculer, moi en octobre 2007 par le décès de mon mari après d'atreoces souffrances, Nous avons été maries 45 ans. C'était avec lui que je voulais finir mes jours. A mes 2 fils qui ont pendo leur pere beaucoup Teop jeune. A mes deux petits-fils qui adoraient leux grandpere et qui ont en Tellement de peine de son déces. A ma petite fille Elizabeth Née I an après son décès et qui ne comprend pas pourquoi elle est privée de son grand-papa Mexic. Sans compter la famille et Les amis qui aimaient Tont sa présence. Depuis son décès injuste, je suis seule. Je ne l'ai jamais remplacé car c'était l'amour de ma vier/L me

manque lellement,
Bien entendu, la vie n'est pas
facile car je dois engager et payer
pour Tout ce que faisait mon homme.
1' +
L'agent N'areauge pas tout mais
je pense qu'avec les excédents, on
deskait office le Traitement
douvellement découvert et qui
que cette Terrible maladie a
Tous ceux qui ont été appeouves
par le recours collectif Hépatite
C 1986-1990 et qui Vivent encore
s'ils sont apter à le recevoir et
Le reste des sueplus devesit nous
être distribué car ce règlement
a été institué pour nous les
Victimes.
U CEIL AND .
A RECEIVED
Merci de majoir 10. RECEIVED  AUG 2 4 2015
CH:S)



Michel Savonitto
Savonitto & Ass. Inc.
468, St-Jean Street
Suite 400
Montréal, QC H2Y 2S1
Telephone: 514-843-3125 ext. 208

Fax: 514-843-8344

Email: info@savonitto.com

RE: 1986-1990 Hepatitis C Settlement - Disposition of Surplus

Reference: Written correspondence from 1986-1990 Hepatitis C Settlement Joint Committee post

marked August 4, 2015

Attention: Joint Committee Member

As I understand it, the Joint Committee and the federal government have identified a surplus in the 1986-1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund estimated at between \$236 and \$256 million. It is also my understanding that the Joint Committee, of which you are a sitting member, have applied to the courts to have all or part of the surplus allocated in favor of the Class Members and Family Class Members.

The letter requests that I, as a Class Member, provide input regarding the disposition of this surplus.

I believe that the intention and spirit of the original settlement and associated trust fund was and is intended to both compensate and support the affected class members over the course of their lifetimes and subsequently to their dependants after their death. At the time of the original settlement, I had been asymptomatic. However, I have recently been diagnosed with liver cancer (hepatocellular carcinoma), which has been attributed to Hep C. I am now more fully aware of the impact this has had on my quality of life and the burden this disease has placed on my family. I also was not aware of the availability of additional funding as my disease progressed and continues to progress. Perhaps other class members and their families are also unaware.

It would be my contention and recommendation that the surplus be allocated to the Class Members or Class Member Families and that these funds NOT be retained in the trust fund and NOT returned to the Federal government or any other competing body or organization.

Furthermore, I would request that surplus amounts allocated to Class Members/ Family Class Members be provided as a lump sum payment based on disease level in keeping with the original settlement.

Respectfully



Michel Savonito Savonito & Ass. Inc 468, Rue St-Jean Suite 400 Montreal, Quebec H2Y 2S1

#### Monsieur Savonito:

Ceci fait sulte au document " Reglement Relatif a I Hepatite C 1986-1990.

Pour notre famille ca ete tres difficile. Pour la plupart d'entre nous, nous avons appris cette nouvelle a la television alors que les medias expliquaient les symptomes du sida et que ce serait surtout les Hemophiles qui seraient atteints. Nous avons compris que nos quatre freres ainsi qu'un neveu en etaient deja atteints et on ne pouvait pas imaginer a ce moment comment cette maladie transmise par la Crolx Rouge Canadienne les feraient tous tellement souffrir jusqu'a leurs dernier souffles. Le sentiment de panique qui ma envahit etait insuportable, comment pourrais-je en parler avec eux ou comment les preparer a cette avenir d'enfer qui les attendaient. Comment pourrais-je aider leurs femmes et enfants, mes soeurs et freres et mes chers parents qui devraient vivre cette epreuve maudite qui viendrait chercher leur etres aimes qui ont deja tellement souffert de l'hemophilie.

A leur demande, nous ne pouvions pas en parler et ce pendant 5 ans. Ils avaient peur du rejet des gens. Et vous ne pouver pas imaginer a quel point. Ils ont dus le subir ce rejet, de la part des coiffeurs, des gens qui ne voulaient plus venir a la maison, du personnel de l'hopital, d'amis et de membres de la famille et jen passe. L'ignorance des gens etait cruelle envers mes freres et mon neveu et meme envers nous qui les soignaient. Je me suis fait demande si j'avais le Sida, comme si ce n'etait pas assez difficile de vivre cette epreuve, fallait faire face aux prejuges. Imaginez ce que ca du etre pour eux.

Le premier est decede au mois d'avril 1990, est decede au mois de juin 1990 et est decede au mois de novembre 1990 et au mois de Juillet 1994. Ils etaient ages de 33 a 43 ans. mon neveu est decede a l'age de 30 ans en septembre 1997. Je ne peux meme pas vous expliquer par ces mots a quel point nous avons souffert de voir nos freres et mourir a petit feu au debut et dans une douleur attroce dans les derniers moments.

Ca ete tres dur pour nos parents et toute la famille. Mon pere est decede du cancer apres le quatrieme de ses fils. Se battre contre son propre cancer n' etait meme pas une option, sa peine et son impuissance l' on precedes dans sa tombe. Il est decede en aout 1995 alors que ma mere etait hospitalisee. Nous avons du la sortir de l'hopital en chaise roulante pour assister aux funerailles de son mari pour ensuite la retourner a l'hopital epuisee et a bout de souffle.

Pour assister nos freres et ne jamais les laisser seuls, nous nous sommes relayes jours et nuits a l'hopital tout en gardant nos emploies et tout en s'occupant de nos familles respectives.

Notre chere mere est decedee en juin 2014, dans une peine non consolable d'avoir eu a enterrer quatre de ses fils et un petit fils et son epoux.

La famille a ete ebranlee et encore aujourdhui je ne peux vous ecricre cette lettre sans pleurer pour mes freres et mon neveu.

Nous souhaitons qu'il y est revision des compensations et qu'un juste dedommagement soit accorde a tous et a chacun meme s il l est trop tard pour ma mere qui on a souffert le plus.

Merci pour votre attention

Recours Collectif -

Personnes infectées par le VHC à la suite de transfusion de sang entre 1986-1990



Objet : Le Comité conjoint sollicite la collaboration de tous les membres du recours collectif ainsi que des membres de leur famille afin de l'aider à formuler ses recommandations pour la distribution du surplus.

#### Voici mes commentaires :

**Injustice**: Pour ma mère – aucune compensation ou aide de son vivant puisqu'elle est décédée avant la décision du recours collectif. Aucune compensation pour la douleur et la souffrance que ma mère a subie en apprenant qu'elle n'avait moins de 10 ans à vivre.

Injustice: L'indemnisation pour les frais engagés pour les déplacements, la perte de services domestiques, etc. n'était pas disponible de 1996 à 1998 tels qu'ils le sont pour ceux encore vivant après 1999. C'est injuste de ne pouvoir réclamer aucune indemnité telle les 20 heures par semaine pour les soins à la maison puisqu'elle est décédée avant 1999.

Toutes les dépenses encourues pour les soins de ma mère ont été payé de sa poche et non par le recours collectif tels les soins à domicile et les paiements mensuels pour la résidence jusqu'à son décès. Aucun remboursement n'a été effectué pour ses besoins personnels telles les couches, fauteuil roulant orthopédique, etc. On mentionne un montant de 20 heures par semaine pour ces services alors que ma mère a dû se servir de ses épargnes, de son chèque de pension, et d'encaisser son assurance-vie pour réussir à joindre les deux bouts. Pourtant elle aussi a été une victime, elle aussi a souffert, elle aussi a dû se fier à ses enfants pour les soins spécialisés dont elle avait besoin les deux dernières années de sa vie.

Injustice: le fait que le recours collectif nous a été imposé en nous présentant deux options qui ne rencontraient nullement nos attentes et ne nous donnant aucun choix entre option A et B. Un montant global aurait pu être désigné à l'exécuteur testamentaire. L'option de donner 5 000 \$ à ses frères et sœurs qu'elle ne fréquentait que rarement nous à chavirer le cœur surtout en apprenant que seulement 500 \$ avait été prévu pour chacun de ses 11 petits-enfants.

Une compensation de 5 000\$ pour soulager la perte d'une mère est un affront et inacceptable. Les assurances privées octroi 5 000\$ pour un doigt amputé; moi et ma famille ont reçu un coup de poignard au cœur. Pour moi et ma famille cette compensation de pitance ne suffit pas pour alléger la douleur et la souffrance d'avoir vu ma mère détériorée sous mes yeux tout en étant impuissante d'adoucir son supplice.

Injustice: pourquoi est-ce que la cour a-t-elle choisi de donner 15 000 \$ aux enfants de moins de 21 ans et seulement 5 000 \$ pour ceux de plus de 21 ans. Le rôle d'une mère est souvent plus important aux 21 ans et plus qui commence à former une famille et ont besoin du soutien de leur mère durant et après la grossesse, de la présence de leur mère à leur graduation, à leur mariage, à leur anniversaire, etc. J'ai perdu non seulement une mère mais une confidente, une conseillère et une amie intime.

Injustice : une compensation de 500\$ pour les petits-enfants est une insulte. Ma mère vivait pour ses enfants et petits-enfants. Ils passaient leurs étés au « camping » avec elle. Cette maladie les a

profondément affectés. Elle n'était pas présente à leur graduation, leur mariage, à la naissance de ses arrières-petits enfants, aux anniversaires, à Noël.

**Injustice**: Rapporter ceci après 15 ans de deuil c'est de revivre tous les émotions encore une fois. C'est injuste de nous faire vivre ses émotions sans l'assurance que les fonds excédentaires seront distribués de façon équitable parmi les membres de ce recours collectif.

Que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent déposer une requête pour accéder au surplus de fond est une insulte. A qui de droit! Ce sont eux qui ont créé cette situation par leur négligence. Ils ne sont pas les victimes; ils sont les complices! C'est la raison pour laquelle ils ont contribué 1,18 billion de dollars à ce recours collectif.

Injustice: ma mère avait tout probablement atteint le niveau 6 lors de son décès puisqu'elle était restreinte au lit, ne pouvait boire et manger seule et la compensation n'a pas relevé ce fait; les évaluations étant fait périodiquement (trois ans?) et ma mère a dépéri en deux ans.

#### A considérer

Le comité se doit de revoir la façon dont les paiements ont été effectués aux enfants et petitsenfants puisque la distribution a été injuste. L'indemnité dans notre cas incluait non seulement les enfants et petits-enfants mais aussi les frères et sœurs (ceux-ci déjà dans leurs 70 ans avancés.

Le comité se doit de revoir la façon dont les membres décédés avant la décision de la cour sur le recours collectif (1999) **ont été ignorés**. Ses membres ont autant souffert et aucune indemnité n'a été prévu pour recouvrir les frais encourus à leurs propres dépens.

Le comité se doit de réaliser l'impact que cette présentation aura sur tous les membres en nous faisant revivre des moments difficiles surtout pour ceux d'entre nous qui ont des parents défunts. Le comité ne peut prédire la décision de la cour ... alors cette présentation servira à quoi? A nous faire revivre un passé douloureux où nous faire croire à des illusions qu'il y aura justice après tout? Le comité a l'obligation morale d'être franc et ouvert avec tous les membres et ne rien cacher sur le déroulement des procédures judiciaires.

Le comité se doit de revoir le temps des réévaluations (niveau 1 à 6) puisque la maladie de ma mère à progresser très vite au courant des deux dernières années.

Merci de votre attention et meilleurs vœux de succès dans vos délibérations.



## Règlement Relatif à l'Hépatite C 1986-1990

## Réévaluation financière Partage de l'excédent

Nous connaissons tous les raisons qui ont donné naissance à « La convention de règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990 ».

Suite à des négligences criminelles jugées et reconnues, plusieurs victimes sont décédées et leur famille toujours en deuil.

Les sommes accordées l'ont été comme dédommagement aux victimes de cette terrible maladie.

Pour permettre aux victimes toujours vivantes de profiter d'une certaine sécurité financière et respecter la convention de règlement, les surplus doivent être retournés aux survivants ainsi qu'aux familles des victimes dans le plus brefs délais car, pour certains, les jours sont comptés.



À: Objet: Information

About the Settlement agreement of Hep.C



My Grand father had open heart surgery in 1987, and had to be given a blood transfusion routine for the surgery. In 1991, he was diagnosed with Hepatitis C due to tainted blood from the operation. He became extremely ill and was unable to work at that point and had to sell his company since he was the sole income provider in the household, my grand mother and aunt both had to stay at home instead of work to be able to provide care, after four years of hard ache, he died from complications due his illness on April the 26th, 1995.

I was born in Halifax, April 21 1995, at birth, this is four days before my grand father passed away in Saguenay, Quebec. I was unable to grow up with a grand father to idolize and have as a role model throughout my formative years. Since he passed away, my grand mother never worked and lived off the savings my grand father left behind until the age my grand father would have turned 80. She now receives barely enough to get by let alone loosing the love of her life to such a preventative case of this devastating disease at the time.

New treatment became available to those living with Hep. C, sadly he died too early to be able to take advantage of that. I never knew him, only heard stories that he was one of the most hard working, honest, just man that I've ever heard, and he was surrounded by people that loved him dearly. It pains me to know that I will never have to opportunity to see his face, to be able to hear his voice, or to be able to have him hold me in my youth.

Since he died of the tainted blood transfusion received during his operation, his three grandchildren received each five-hundred dollars put away in a trust. His brothers and sisters received each a thousand even though they were not financially depended on him.

My family lost all savings put aside for our schooling, grand mother is now living on the poverty line since she was a stay at home wife and did not earn a pension. My moms sister had to stay at home to take care of him during is last years on earth loosing earnings in wage.

I received word that their is a surplus from a class action action from Hep.C, I ask to whom it may concern to consider spending more money on the victims of those who received Hep.C from tainted blood, to assist those financially those who lost loved ones, and to the ones who's stability were put in peril.

Thank you for your time



15 Août 2015,

A l'attention de M. Michel Savonitto 468, rue St-Jean suite 400 Montréal ( Québec ) H2Y 2S1

Monsieur, je vous écrit pour donner suite à la lettre que vous m'avez fait parvenir du comité conjoint pour le règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990.

Pour ma part, j'estime que rien ne peut remplacer la perte de mon frère

Et, je
considère que le montant excédentaire dont vous me faite part, devrait être répartit en totalité
aux familles éprouvées et a leur membres. Cela serait la moindre des choses.

Espérant recevoir de vos nouvelles très bientôt, je vous remercie à l'avance.



PS, maintenant s.v.p. me faire parvenir toutes correspondances futures à ma nouvelles adresse.



15 août 2015,

A l'attention de M. Michel Savonitto 468, rue St-Jean suite 400 Montréal ( Québec ) H2Y 2S1

Monsieur, je vous écrit pour donner suite a la lettre que vous m'avez fait parvenir du comité conjoint pour le règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990.

Pour ma part, j'estime que rien ne peut remplacer la perte de mon frère Et, je considère que le montant excédentaire dont vous me faite part, devrait être répartit en totalité aux familles éprouvées et à leur membres. Cela serait la moindre des choses.

Espérant recevoir de vos nouvelles très bientôt, je vous remercie à l'avance



August 15 2015

To Whom this May Concern.

1st., We would like to thank you for consideration the Family and Family member for our input on this matter, as we feel it the right thing to do. So on behalf of my Sister and myself I am writing this letter to how we feel, as two Sisters who are very close, we discussed what we wanted you to know how we feel about this, not only are we are close, but my deceased brothers were closed to us as we were to them. This not a easy letter to write, like the other letters that were written in the past, as it bring up some painful memories what our Brothers went through leading up to the way they die due to Man's terrible mistake. Our oldest Brother was 43 years old, prime of his life, in today standard young, he suffered a horrible death, which was sad and uncalled for. As the one who knew about the tainted blood, knew it was tainted but allowed it to be given to our Brother, we saw grow up through the years, suffering and in pain. He was one of the first one that Dr. realized about hemophilia. couldn"t go to normal school. Which had effected on him and the family. The sad part he could not let any of us know what was wrong with him, it was a nono thing you didn't even bring up. My Sister saw him suffering with this terrible on necessary death threathingbrought upon him, again due to Man's mistakes knowing what they did was wrong,, when I talked to him on the phone, I knew it wasn"t the same as other time he went in the hospital. He tried to sound like it was okay, but if anyone knew him, they could tell something wasn"t right, Yes we found out in 87 why he died such a awful death. Then our baby Brother whom we both were very protected of was very sick, deep down we knew he had the same as but still was not allow to tell us, what a very sad thing, just thinking of it typing this letter and my Sister would feel the same way. Hurts us both, knowing he knew he was going to die the same way as his brother . So Sad and being a very close family on top of that must have hurt him deeply. No words can help to take back what he must have felt, as two years later in 89, he passed away at the age of 37 bought him a new shirt and tie so he would look nice, but guess what, she awns"t allow to let him wear it, as like they couldn"t have a open coffin like alone them being in the coffin, typing this break my heart and I understand why my Sister could not write this. I remember when I was in a coma due to a car accident, which was told to me as I

don"t recall anything before or after the accident that if it wasn"t for noticing I was going into the coma, I would not be typing this, as you see he saved my life. And many times

he was there for was a very special person, he went to a normal school with and was and we would always check up on him. One time I was about ten and he was 5 or 6 and was vomiting up blood in a bucket, you can picture this, my Mom and I went looking for my Dad, as back then, the Father was the one who had to give permission to have them treated, we finally found him, from then on the Kind Dr. had my Father signed quite a few papers so my brothers could be treated without going through this again.
To this day people wander why my Sister and I are so nervous, I guess you can figure that out. As my Mom was very nervous and us seeing our brothers through the years suffering,, we can"t count the time we would fight for them so they wouldn"t get hurt.
As far as our input, I think you can not only understand what we went through growing up but most of all knowing what a awful uncalled death they died. Especially known that the blood was giving to them was tainted and where they received it from, it did not have to happen as far as we are concern. If I sound bitter, maybe we still are but we are very hurt still and sadden and most of all miss all the time we could have had with them.
Yes, never felt sorry for himself, I am sorry it must have bother him deeply as it bother and myself known he knew he was going through what went through a horrible death, I say this again as you wanted our input, yes we feel that we fall very short with the settlement we received and all we had to go through to received it. No it doesn"t belong in a trust fund, it belong to us and other family members that went and still going through a lost of someone or someones in our case, that should never have happen. Not only on behalf of my sister and myself, we know our brothers and would want us to have what is owed to us.
which was not easy for him to do. It would take him about half an hour to get his feet out of bed, It didn't get him down, as he was happy he could just walk many time him and couldn"t
Who ever reads this I hope it reaches your heart and feel why we feel we deserve what is being offer to us.
and Sister

15 Août 2015,

A l'attention de M. Michel Savonitto 468, rue St-Jean suite 400 Montréal ( Québec ) H2Y 2S1

Monsieur, je vous écrit pour donner suite à la lettre que vous m'avez fait parvenir du comité conjoint pour le règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990.

Pour ma part, j'estime que rien ne peut remplacer la perte de mon fils

Et, je considère que le montant excédentaire dont vous me fait part, devrait être répartit en totalité aux familles éprouvées et à leur membres. Cela serait la moindre des choses.

Espérant recevoir de vos nouvelles très bientôt, je vous remercie à l'avance.





15 août 2015,

A l'attention de M. Michel Savonitto 468, rue St-Jean suite 400 Montréal ( Québec ) H2Y 2S1

Monsieur, je vous écrit pour donner suite a la lettre que vous m'avez fait parvenir du comité conjoint pour le règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990.

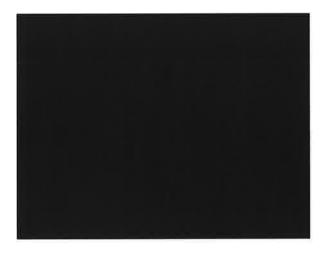
Pour ma part, j'estime que rien ne peut remplacer la perte de mon frère

Et, je considère

que le montant excédentaire dont vous me faite part, devrait être répartit en totalité aux familles éprouvées et à leur membres. Cela serait la moindre des choses.

Espérant recevoir de vos nouvelles très bientôt, je vous remercie à l'avance

Bien à vous,





Envoyé: 17 août 2015 22:19

A: Information

Objet: 1986-1990 Hepatitis C Settlement agreement

# Good day,

I'm writing on behalf of my mother, who had an operation in 1988 and was given infected blood. My mother was given treatment in 2006 and was told that if the treatment did not reduce the bad cells in the first three months there was no hope. She went through a depression and was not the same woman. It took 13 years before we were advised of the infected blood and a couple of years after that before we were good to start the treatments. My mother was given a sum of \$77,000.00 to compensate for their mistake and is still not the same woman. please let me know if you need more information. Thanks and have a nice day!



Envoyé: 17 août 2015 20:13

À: Information

**Objet :** Fonds en fiducie Hépatite C

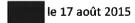
# Bonjour,

En tant que membre de la famille d'une victime de l'Hépatite C, j'estime que l'excédent du Fonds en fiducie devrait nous être distribué plutôt que d'être conservé en fiducie.

# Merci.



#### RÈGLEMENT RELATIF À L'HÉPATITE C 1986-1990



Monsieur Michel Savonitto SAVONITTO & ASS. INC. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1



Cause: Sang contimé

Ayant toujours eu un mari malade depuis le 20 juin 1962, la vie nous a amené toutes sortes de contraintes, dont entre autres choses, la maladie depuis tout ce temps.

Il s'est accroché à la vie, et par conséquent moi de même, nous avons vaincu des années de vache maigre, et plusieurs dépenses dues à sa terrible maladie du cœur (pour cause le rhumatisme articulaire aigue, le virus à détruit son cœur).

En 1985, il est devenu invalide, et par la suite en 1987 on lui donnait 6 mois de vie s'il n'avait pas de transplantation cardiaque. Ses médecins ont alors commencé le processus. Nous sommes partis en janvier 1988 pour le Royal Victoria pour cette majeure intervention, fort heureusement nous avons eu un donneur le 3 mars 1988, après toute cette attente, il était traumatisé de tout : réanimation, souffrance de toutes sortes.

# RÈGLEMENT RELATIF À L'HÉPATITE C 1986-1990

Enfin nous voyons la lumière au bout du tunnel, il mentionnait : "j'ai gagné la vie, pas un million, mais ma respiration et ma vie."

Après 43 jours de vie, il décède de sang contaminé soit le 17 avril 1988, c'est injuste car personne ne peut dire quand un individu va mourir, il avait 53 ans, deux enfants pour qui il avait travaillé quand il le pouvait pour les faire vivre, ainsi que moi son épouse qui a dû prendre le chemin du travail pour pouvoir survivre.

Ce qui m'a toujours dérangée, c'est que l'on ait calculé la rente du retour collectif selon les années de travail et les statistiques de vie des hommes dont l'on nous dit que la moyenne est X.

Je ne crois pas que quelqu'un puisse savoir l'âge du décès d'une personne, lorsque l'on se bat pour vivre et que le sang contaminé vient détruire tous ces jours d'efforts pour survivre, en plus de toutes les souffrances psychologiques encourues pendant plus de 2 mois ++++ pour en arriver au décès.

C'est à mon avis injuste pour lui d'abord et pour sa famille, je sais bien que celui qui a plus travaillé a reçu plus, mais celui qui a moins travaillé a souffert autant que l'autre et je dirais encore plus de voir sa famille dans le besoin, je vous assure qu'il faut croire fort pour ne pas lâcher, et c'est ce qu'on a fait.

Moi son épouse, j'ai dû quitter mon travail, pour le suivre à Montréal afin de l'encourager et de le stimuler par ma présence. Ce qui m'a obligé à prendre un congé de six mois, que j'ai dû repayer après mon retour au travail. Je vous assure que les payes n'étaient pas grosses. Mais encore je ne lâche pas même si la fatigue est présente, et je dois arrêter mon travail pour une période de repos à cause de l'épuisement psychologique et physique.

Enfin encore là le pire c'est la perte de sa vie qui est au cœur de ce drame. Je ne cesserai jamais de penser que cela a été un drame et une injustice monumentale.

Donc comprenez bien, que lorsque le 20 novembre 2013 j'ai reçu un avis me disant que c'était terminé pour ma rente, tout ce qui me revenait à l'esprit c'était la façon que cela avait été calculé que je mentionne plus haut.

Donc cela serait encore plus injuste que les 256,000 millions, ne soient pas redistribués aux gens qui ont souffert, et cela équitablement.

# RÈGLEMENT RELATIF À L'HÉPATITE C 1986-1990

En espérant que ces doléances seront prises en considération pour l'ensemble des personnes éprouvées par ce drame, qui est celui du sang contaminé reçu par plusieurs personnes.

Veuillez accepter l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Copie conforme à M. Arnaud Sauvé-Dagenais

August 18, 2015

To Whom It May Concern,



I received your notice that the Joint Committee requests my input for the disbursement of the surplus funds. I feel that due to the loss of family that the funds should be disbursed to family members.

The funds were dispersed once the Canadian blood service was found at fault with the class action suit, due to inflation and the economy the surplus should be divided among families of loved one who became ill and or deceased.



le 17 Aout 2015



Il y a environ deux semaines j'ai reçu une lettre ,dans cette lettre on nous demandais notre opinion concernant l'utilisation et la répartition des sommes d'argent restant suite à la distribution d'un premier montant versé il y a plusieurs années.

A mon avis la totalité des sommes restante devrait être distribué aux même personnes et de la même manière que les premiers montant furent versés ,si la méthode était modifiée ,cela pourrait porter atteinte à la méthode utilisée précédemment .



18 Aug 2015 8:08PM HP Fax

page 1

At :- 514-843-8344 attention: Whichel Savonette

To whom it may Concern: 1986-1990
Stepatitis C Soutament Degleement

Re: Phone call to AR NAVA lug 18/15 to

confuin where to send my respons

Of so my feeling that all supplies

monies should be distributed since their

so sufficient funds to meet future needs

in the trust.

suffered extensively due to the situation that Henry found himself in which was not him fauet. Nex too mention Henry suffering ever the term of his sickness. Henry passed on January 2/2



08/18/2015 11:01

PAGE /01/01

# Fax Message - Conflidential

To : Michel Savonitto SAVINTTO & ASS.INC.

468, rue St-Jean Suite 400

Montreal, QC H2Y 2S1 Tel: 514-843-3125 ext: 208 Fax: 514-843-8344 (info@savonitto.com)

Date : August 18, 2015

Subject: Hepatitis C Settlement Agreement 1986-1990

Sir / Ma'am

I would like to be re-considered for possible surplus of money for hepatitis C.

Here are my reasons for wanting to be re-considered

- 1. Loss of weight from 160 lb. to 127 lb.
- 2. Diabetist and feet infections
- 3. Developed rheumativ fevers if arm and leg joints
- Glaucoma and catarack (left eye now blind) Right eye under treatment).
- 5. Developed unnecesarry tiredness on legs, arms, and back
- 6. TB (Treated).
- 7. Cramps on both legs on wet days.
- 8. Last but not least loss of friends. Although this sickness is confidential the word has gotten out that I have a catching deseace. Rumours even spread out that I have AIDS. Not true but it hurt my life.

I trust this is sufficient enough to be reconsidered by the court.

Thank you.

With respect

19-Aug-2015 15:17

From-AVOCATS

T-135 P.002/008 F-656

Le 18 20ût 2015

#### À l'intention de :

Ms Michel Savontto SAVONITTO & ASS. INC. 450, rue St-Pierre Suite 101 Montréal (Quépec) H2Y 2M9 Téléphone : 514-843-3125 Télécopieur 514-843-4395

OBJET: VHC 1986-98 Redistribution du surplus

Bonjour Me Savonitto,

Tel que mentionné dans le communique que j'ai reçu récemment, le comité conjoint destrait entendre les personnes infectées par le VHC entre 1986-90, par rapport à la rédistribution du surplus.

Memeria nom xueim seineramos avos eup ruor vecu pour que vous comprenties et en les nom caisment

Pour ma part j'ai été infectée à ma naissance. J'ai donc maintenant 27 ans

On a appris lorsque j'avais 9 ans que j'avais été conteminée par l'hépatite C. J'ai été dédommagée sur le moment, puis lorsque j'er survi mon premier traitement à mes 12 ans qui n'a pas fonctionné.

Je n'entrerai pas dans les détails mais, laissez moi vous dire que je n'ai pas eu une adolescence comme les autres, ni physiquement, ni psychologiquement

J'aj toutefole réussie à me positionner avec mon conjoint, puis nous avons fonde une famille. Mon garçon a 4 ans ¼ et ma fille 3 ans

Lorsque j'ai eu mes 2 enfants, j'ai eu très peur de leur transmettre l'hépatite C et qu'ils vivent ce que j'ai dû endurer. Je n'ai pas eu de réponse definitive qu'ils n'étaient pas contamines jusqu'a ce qu'ils atteignent chacun 18 mois. Très angoissant pour une maman...

L'été dernier (en 2014), j'al suivi le traitement galexos et sovaldi. Il m'a été payé par l'assurance médicament du québec, donc pas par le recours collectif é l'exception d'environ 200\$.

Je n'ai eu aucune autre alde pendant le traitement, ni aucune compensation financière.

J'ai trouvé difficile avec mes 2 jeunes enfants de traverser ce traitement, je ne pouvais pas m'exposer au soleil, j'étais très fatigué et mon système immunitaire s'est retouvé très affaibli.

19-Aug-2015 15:17

From-AVOCATS

T-135 P.003/008 F-656

Toutefois, le traitement m'a guérie. L'ai eu mon congé de l'hôpital. Je suis très contente mais au fond de moi, j'aurai toujours peur que l'hépatite C revienne. C'est marqué en moi depuis mon énfance : porteuse de l'hépatite C.

Maintenant que je vous ai fait la portrait de ce que j'ai vecu, voltà ce que je pense qui davrait être fait du surplus :

Le surplus divirait être redistribué aux personnes qui ont été infectes par le VHC entre 1986 et 1980. Nous vivons notre vie entière avec des contraînte relativement à cette maladie (telle que les emplois, la recherche d'un conjoint, la décision d'avoir un enfant, les traitements à suivre qui changent notre vie...etc.). Tout est toujours plus difficile. Ce serait plen mente.

Le crois que le Fonds en fiducie est plus que suffisant pour répondre aux besoins des Membres étant donné que très peu d'argent nous est réallement distribué et que de moins en moins de personnes auront à faire des requêtes. L'argent ne doit pas rester dans le fonds indéfiniment, tous les membres seront morts ou guéris et ne toucheront à prasque rien.

Je serai de l'audition conjointe de jeudi le 20 août par internet.

Merci de votre attention et de votre soutient



19-Aug-2015 15:18

From-AVOCATS

T-135 P.005/008 F-656

Regentigny 18- août 2015

> Michel Savonitto SAVONITTO ET ASS. INC 468, Tue St-Jean Suite 400 Montréal, QC M2Y 251

Monsieur,

Cette lettre s'adresse au « Comite conjoint » qui a comme mandat de mettre en œuvre la Convention de reglament relatif à l'Hépatite C 1986-1990 (« Réglement ») et de superviser l'administration courante des demandes

le demande donc lau « Comité conjoint » de déposer une requête devant les tribuneux pour demander que la totalité de l'excedent soit distribué aux Membres des reçours et aux Membres de la famille et non au fonds en fiducie.



# Le 18 août 2015



A gui de drest!
- Comme conjointe de

Je peut vous assurer que le montant que nous reçu était simplement une auxée de salaire. Le montant vous n'a couvert qu'une partir des frais engendres au cours du Années du à la maladie de mon mari. Les frais par mes prises de congé pour accompagner mon moni, les frais de stationnement aux hôpitant, les frais en aidemenagers, entretien de la maison et de l'extérieur.

Ove dire des 10 dernières connées et de monque de qualité de vie pour mon mari et notre famille. Un cauchemor de tous les jours de le voir déparrire sans pourroir rien n'y changer.

Une chose primordiale à se rappelur, c'est que cette maladie nous avons du la vivre et l'endurer et tout rela par négligeauxe du notre Service de Santi.

Donc, que crois que le gouvernement n'a aucrent droit de privé les familles de ce qui lemest due.

Bien à vas,

Québec, le 18 août 2015

M. Michel Savonitto Savonitto & Ass. Inc. 468, rue St-Jean, suite 400 Montréal, Québec H2Y 2S1

Objet : Comité conjoint – Convention de règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990 (Règlement)

Monsieur,

Il y a quelques années, j'ai reçu une petite indemnité pour le décès de mon frère (16-07-1999). Cette légère indemnité ne remplace en rien la perte que j'ai subi suite à une erreur médicale.

À titre de Membre de la famille de décédé suite à la transmission de l'Hépatite C et ce, par transfusion sanguine, j'ai reçu le ou vers le 10 août 2015, un document du Comité conjoint qui veut nous entendre sur l'excédent du Fonds en fiducie pour les familles concernées par cette situation. Nous sommes d'avis que tous les fonds devraient complètement être redistribués aux enfants ainsi qu'aux frères et sœurs des victimes.

Il est certain qu'une indemnité ne remplacera jamais la perte d'un être cher. Par contre, elle peut servir à entretenir la mémoire de celui-ci.

En conséquence, nous demandons et recommandons au Comité conjoint de faire le nécessaire afin que soient redistribués tous les fonds en fiducie aux proches parents des victimes.

Merci à l'avance pour tout et n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez besoin d'informations supplémentaires.



HEPATITEC = 1486-1990 18Août 2005

P.S.: Ce moretout apparlant and formilles éprouvées é est une place qui ne se referme jourais? « ca voul + gree ca perdre seme soem"

Hepatitec=1986-1990 P.S. Celle argent supportent auf fourilles éprouvées "notre soece R Nous monquela toujairs!

Québec, le 18 août 2015

M. Michel Savonitto Savonitto & Ass. Inc. 468, rue St-Jean, suite 400 Montréal, Québec H2Y 2S1

Objet : Comité conjoint – Convention de règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990 (Règlement)

Monsieur,

Il y a quelques années, j'ai reçu une petite indemnité pour le décès de mon frère (16-07-1999). Cette légère indemnité ne remplace en rien la perte que j'ai subi suite à une erreur médicale.

À titre de Membre de la famille de décédé suite à la transmission de l'Hépatite C et ce, par transfusion sanguine, j'ai reçu le ou vers le 10 août 2015, un document du Comité conjoint qui veut nous entendre sur l'excédent du Fonds en fiducie pour les familles concernées par cette situation. Nous sommes d'avis que tous les fonds devraient complètement être redistribués aux enfants ainsi qu'aux frères et sœurs des victimes.

Il est certain qu'une indemnité ne remplacera jamais la perte d'un être cher. Par contre, elle peut servir à entretenir la mémoire de celui-ci.

En conséquence, nous demandons et recommandons au Comité conjoint de faire le nécessaire afin que soient redistribués tous les fonds en fiducie aux proches parents des victimes.

Merci à l'avance pour tout et n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez besoin d'informations supplémentaires.





Envoyé: 18 août 2015 15:34 À: Information

Objet : réponse, comité conjoint re: hépatite C

veuillez trouver ci-joint deux lettres réponses à la demande du comité conjoint sur la mise en œuvre de la Convention de règlement relatif à l'hépatite C de la part de la lettre et de la let

Merci,



**Envoyé:** 18 août 2015 18:57

**À**: Information

**Objet:** Autre suggestion

Bonjour Me Savonitto,

J'aimerais faire une autre suggestion concernant le fonds d'indemnisation pour les victimes de l'hépatite C. Le traitement antiviral contre l'hépatite C semble laisser des séquelles chez certaines personnes. Plusieurs m'ont dit qu'après cette pharmacothérapie, elles avaient beaucoup moins d'énergie qu'avant. Moi-même qui suis actuellement le traitement, j'ai remarqué une baisse d'énergie très importante et handicapante. Je suis souvent difficilement capable d'aller à mes rendez-vous médicaux. Je dois dormir une grande partie de la journée. J'espère que ce problème va se régler une fois que j'aurai terminé de prendre les médicaments. Cela n'a cependant pas été le cas pour plusieurs de mes amis et une infirmière m'a confirmé que chez plusieurs patients la perte d'énergie persistait. Je pense que les indemnisations actuelles ne tiennent pas suffisamment compte de cet aspect qui a une grande influence sur la capacité de travailler, d'être autonome et d'avoir une qualité de vie acceptable.

Je vous prie d'agréer, Me Savonitto, mes meilleures salutations,



Le 18 août 2015

#### À l'intention de :

Me Michel Savonitto SAVONITTO & ASS. INC. 450, rue St-Pierre Suite 101 Montréal (Québec) H2Y 2M9 Téléphone: 514-843-3125 Télécopieur: 514-843-4395

OBJET: VHC 1986-90 Redistribution du surplus

Bonjour Me Savonitto.

Tel que mentionné dans le communiqué que j'ai reçu récemment, le comité conjoint désirait entendre les personnes infectées par le VHC entre 1986-90, par rapport à la redistribution du surplus.

Je vous résume un peu mon vécu pour que vous compreniez mieux mon raisonnement :

Pour ma part j'ai été infectée à ma naissance. J'ai donc maintenant 27 ans.

On a appris lorsque j'avais 9 ans que j'avais été contaminée par l'hépatite C. J'ai été dédommagée sur le moment, puis lorsque j'ai suivi mon premier traitement à mes 12 ans,qui n'a pas fonctionné.

Je n'entrerai pas dans les détails mais, laissez moi vous dire que je n'ai pas eu une adolescence comme les autres, ni physiquement, ni psychologiquement.

J'ai toutefois réussie à me positionner avec mon conjoint, puis nous avons fondé une famille. Mon garçon a 4 ans  $\frac{1}{2}$  et ma fille 3 ans.

Lorsque j'ai eu mes 2 enfants, j'ai eu très peur de leur transmettre l'hépatite C et qu'ils vivent ce que j'ai dû endurer. Je n'ai pas eu de réponse définitive qu'ils n'étaient pas contaminés jusqu'à ce qu'ils atteignent chacun 18 mois. Très angoissant pour une maman...

L'été dernier (en 2014), j'ai suivi le traitement galexos et sovaldi. Il m'a été payé par l'assurance médicament du québec, donc pas par le recours collectif è l'exception d'environ 200\$.

Je n'ai eu aucune autre aide pendant le traitement, ni aucune compensation financière.

J'ai trouvé difficile avec mes 2 jeunes enfants de traverser ce traitement, je ne pouvais pas m'exposer au soleil, j'étais très fatigué et mon système immunitaire s'est retouvé très affaibli.

Toutefois, le traitement m'a guérie. J'ai eu mon congé de l'hôpital. Je suis très contente mais au fond de moi, j'aurai toujours peur que l'hépatite C revienne. C'est marqué en moi depuis mon enfance : porteuse de l'hépatite C.

Maintenant que je vous ai fait le portrait de ce que j'ai vécu, voilà ce que je pense qui devrait être fait du surplus :

Le surplus devrait être redistribué aux personnes qui ont été infectés par le VHC entre 1986 et 1990. Nous vivons notre vie entière avec des contrainte relativement à cette maladie (telle que les emplois, la recherche d'un conjoint, la décision d'avoir un enfant, les traitements à suivre qui changent notre vie...etc.). Tout est toujours plus difficile. Ce serait bien mérité.

Je crois que le Fonds en fiducie est plus que suffisant pour répondre aux besoins des Membres étant donné que très peu d'argent nous est réellement distribué et que de moins en moins de personnes auront à faire des requêtes. L'argent ne doit pas rester dans le fonds indéfiniment, tous les membres seront morts ou guéris et ne toucheront à presque rien...

Je serai de l'audition conjointe de jeudi le 20 août par internet.

Merci de votre attention et de votre soutient



To whom it may conceen,

aug. 18th 15

I am summeting this letter to your loncering the letter I have received about the 1990-1990 Bepatition settement agrement. I understand dece is a Susplus of \$236 sullies to 256. million. In my openion as a sister of the late Keney Graser was passed deery Joen 2 rd 2005 aleve to a placed Transpusion which had terntil Sloved. As a result my brother supered spermating pain and suffering for many years, we all endured his pain and suffering with him. Kiny had a great will to leve, he did not want to die as he wanted to be their with his three heartiful grandcheldren, Two claughters, nother are passed away in 2010 sisters and brothers, a show he loved dearly and we loved him dearly, The pain and suffering for the family and other families who waterful the loved spender I there this surplus because of no fault of their own should be distributed amongst all family Menthers who fell short of having lost their loved one in this harries way

yours Truly



Envoyé: 18 août 2015 14:26

À: Information

Objet: Fwd: Any communication can be directed at my email address... Het C victims

Begin forwarded message:

Sir/ madam:

Please find attached a letter that I addressed to the Hep C 8690

Response is pending...

My son was shortchanged so to speak...

I trust that I will be hearing from you soon.

Thanking you, I remain

Sincerely,



Subject: Fwd: Any communication can be directed at my email address Het C victims Date: August 18, 2015 at 12:53:09 PM GMT-4 To: info@hepc8690.ca
Begin forwarded message:
Sir/ madam:
The following are my comments:
I am still awaiting your response The father of my son, the late Mr. died on December 28, 1995
And the claim number is:
I wish to state that the compensation received was a meager sum - \$52, 075.65
As your documents will reveal died of Hepatitis  C stage 6 and his compensation ought to have been 1 Million  dollars
Therefore, since there is a surplus of these funds my belief is that his estate ought to be reimbursed.
This gentleman was a talented pianist and his strength had greatly diminished since his operation on 1990, thus, was unable to pursue all the engagements and offers that came his way
This gentleman was 52 years old and this was a time when talented artists have matured and reached the pinnacle of their career
His death was a great loss to all who knew himbeloved son, but above all, his

Therefore, my comments are that regardless of the time of his death, being December 28, 1995 - his estate ought to have reflected the above.

I wish to thank you and wish to hear from you.

Regards,



Subject: Any communication can be directed at my email address... Het C victims

Date: August 7, 2015 at 2:41:49 PM GMT-4

To: info@hepc8690.ca

Sir / Madam:

I received your letter yesterday and wish to thank you. I have also emailed Me Michel Savonitto for further explanation as to what

this surplus means.

If you have anything else you may wish to add please do so.

Thanking you, I remain

Sincerely,

A qui de droit,

QUESTION Comment s'assurer que les administrateurs me rembourse les frais que j'ai droits?

EX – Avec le traitement INT & RIB je suis entre autre sourde. La RAMQ rembourse pour 1 appareil auditif. Les administrateurs jugent ma demande de remboursement pour mon 2<sup>e</sup> appareil incomplète. Ils me demandent un document officiel de la RAMQ qui confirmerait qu'il ne paie que pour 1 appareil auditif et non pour les deux (2) avant que je sois remboursé\* Les renseignements sont sur l'internet selon la RAMQ. Voir la demande des administrateurs HVC 39 daté le 29 juil. 2011.

**QUESTION** Si nous pourrions avoir une liste écrite dans un langage simple concernant le droit de nos remboursements. Ex. Si on a droit au déneigement.

# **QUESTION** Les formulaires

- 1-Pourquoi nous posés les mêmes questions? EX. les derniers formulaires que j'ai rempli, Les administrateurs demandent encore la date du début et celui de la fin du traitement etc. Les administrateurs ont ces données.
- 2-Pourquoi ne pas envoyer les formulaires plutôt? Je reçois les formulaires pour les pertes de services domestiques, vers la mi- fin décembre. EX. Si je veux partir en Floride le début de novembre c'est trop tard.
- 3- Présentement seulement les recommandations du médecin spécialiste traitant soit pour un service ou un médicament sont acceptées par les administrateurs. QUESTION. Es-ce-que le médecin de famille peut recommander un service ou un médicament et être remboursées par les administrateurs? EX. Mon médecin de famille me recommande des massages pour mes douleurs musculaires dû aux médicaments prisent pour par VHC,
- \*RÉPONSE: Pour les Pertes de Services Domestiques-L'augmenté, présentement une femme de ménage reçois entre 25.00\$ et 30.00\$ heure. Mon époux m'aide en tous. La fatigue demeure, j'ai pas d'endurance, des maux de têtes, douleurs musculaires, sécheresse de la bouche, et en plus je suis sourde dû au médicament prise lors du traitement pour VHC.

\*RÉPONSE : Concernant le surplus, je crois qu'il faut prévenir pour le futur.

Question Va-t-on connaître le résultat du sondage?

Va-t-on avoir une réponse a nos questions?

a qui de droit

Mon nom est

demense à Edmundston N.3.

Mon frère

contaminer en 1984-1985 il est décèder a la

suite de cet transpaion depuis sa mort j'ai

beaucoup de chagrin et j'ai faite plusieurs.

dépression et même aujourd'hui j'ai encore du

chagrin et ne peut vaccepter son décès.

L'espère de tout coeur vous allen prendre toute

sa en equaldération

# To the Members of the Joint Committee

Good Day,

As the eldest child of the late \_\_\_\_\_\_\_, and spokesperson for the \_\_\_\_\_\_\_ family, situated both in Quebec and Ontario, I was heartened to receive your letter informing me that there was a surplus in the Hepatitis C Settlement Trust Fund. As one of the recipients of that fund, my father has need of your assistance.

My father, \_\_\_\_\_\_\_ is the widower of my late mother, \_\_\_\_\_\_\_ who died as a result of hepatitis C, which she contracted from having received tainted blood transfusions.

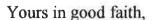
My father is now 97 years of age, in poor health, and slowly losing his ability to function independently. He requires hours of costly care on a daily basis, and this has resulted in a major reduction of his modest life savings. The future holds little of a positive nature for him, and he will require increasingly more care in the months ahead; this at a huge cost.

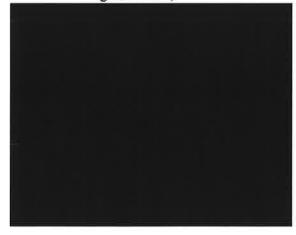
When he started to receive benefits under the terms of the Hepatitis C settlement, we were elated that he would be taken care of for the rest of his days. I believe the committee probably used actuarial tables in the calculation of the number of years the surviving spouses and children would receive benefits, but my dad has outlived those tables. He still has need of your help and anything that the committee could do in order to assist a man who has already suffered for many years over the needless loss of his wife, would be both welcome and appreciated. The fund obviously has a considerable surplus, and I cannot see the benefit to anyone if those funds are simply held, to accrue interest, until all the legitimate applicants have passed away. I believe my father has an ethical right to be accorded additional funds; funds which would be used in order to ensure that his remaining years are spent in a caring and comfortable manner.

I do not wish to appear self-serving by the following suggestion, but I believe it has merit as well.

When my late mother passed away, we, her family, were compensated in a small way, for our loss. The money, although welcome, did little to assuage the sense of loss and grief, as I am sure you are aware. My siblings and I were thinking that it would be appropriate, if there were additional funds available today, as a result of the surplus, to distribute additional sums to the families of those who had passed away. In our family, such funds would go directly into an education fund for her grandchildren and great grandchildren, as a lasting legacy to my late mother. In other families, any injection of additional money in today's economy, could only help. My mother was a woman who spent her life taking care of the needs of others. I believe it would be the right thing to do, for the committee to enable her to continue to be a presence in the lives of her descendants. My father still cries for her on a regular basis, and we, her surviving family, still regret that she was taken from us so young.

I will leave it to your wisdom and understanding to effect a significant use for this surplus fund, but I hope that it will be to the benefit, specifically, of my father, and perhaps, to our family, as well as all of those other families who have experienced such a horrific loss.





August 2015

To whom it may concern,

I'm writing because I received your letter for the estate of for the Hepatitis C settlement you wanted my input on the matter. Therefore I'm letting you know that it was extremely hard on the family when we heard was infected with Hepatitis C. second kidney transplant failed in 1997, and due to the fact that he had Hepatitis C, he couldn't be on the transplant list.

We suffered and went through a lot of pain seeing Denis go on dialysis in Ottawa 3 times a week for 2 years. It was long days, 6 to 10 hours before we got home which was hard for my son.

I took care of my son without knowing he was infected with Hepatitis C and not aware that my other children or I could have gotten infected also. started receiving dialysis in Cornwall General Hospital for a while. On June 1<sup>st</sup> 2005 the Cornwall General Hospital sent Denis to Ottawa for dialysis which my son remained in the Ottawa General Campus for 14 months. The doctors could not insert a central line for Denis to receive dialysis which is how passed away on August 16<sup>th</sup> 2006.

I had asked for help for funeral expenses for my son and you refused to help me. That is why you should divide some of the Hepatitis C settlement for the families who have endured pain and suffering for the loss of their loved ones.

Sincerely Yours,



RECEIVED
AUG 1 9 2015

### Fax Message - Confiidential

To Michel Savonitto SAVINTTO & ASS.INC.

468, rue St-Jean Suite 400

Montreal, QC H2Y 2S1 Tel: 514-843-3125 ext: 208 Fax: 514-843-8344 (info@savonitto.com)

From



Date : August 18, 2015

Subject: Hepatitis C Settlement Agreement 1986-1990

Sir / Ma'am

I would like to be re-considered for possible surplus of money for hepatitis C.

Here are my reasons for wanting to be re-considered

- 1. Loss of weight from 160 lb. to 127 lb.
- 2. Diabetist and feet infections
- 3. Developed rheumativ fevers if tarm and leg joints
- 4. Glaucoma and catarack (left eye now blind) Right eye under treatment).
- 5. Developed unnecesarry tiredness on legs, arms, and back
- 6. TB (Treated).
- 7. Cramps on both legs on wet days.
- 8. Last but not least loss of friends. Although this sickness is confidential the word has gotten out that I have a catching deseace. Rumours even spread out that I have AIDS. Not true but it hurt my life.

I trust this is sufficient enough to be reconsidered by the court.

Thank you.

With respect:



Envoyé: 19 août 2015 11:11 À: Information Objet: HepC

## À qui de droit,

Suite à la demande du comité conjoint, dans son communiqué précédent, d'entendre les commentaires des membres du groupe et des membres de la famille du recours collectif de l'Hépatite C, nous aimerions vous faire part de nos suggestions quant à la façon dont l'excédent des Fonds de fiducie devrait être utilisés.

Tout d'abord, nous croyons que le partage des montants alloués précédemment à chacuns des membres et des membres de la famille ont été en partie équitable, mise à part le montant alloué aux petits enfants, qui correspond à un montant total de 500\$. Nous croyons que le montant alloué aux petits enfants devrait être revisé à la hausse, correspondant au moins a 50 % du montant alloué aux enfants et frères et soeurs du membre décédé.

Ensuite, pour ce qui est de l'excédent, nous croyons qu'une partie des Fonds devraient être gardé en prévision d'éventuelles réclamations, et le restant devrait être redistribué de la façon suivante:

Membre vivant : allocation équivalente à la somme reçue au dernier règlement.

Membre décédé : séparation des fonds restants entre les membres de la famille immédiate, soit

les conjonts, enfants et petits enfants.

Nous vous remercions d'avance à l'intérêt que vous porterez à nos recommandations.



20 août 2015

Miche Savonitto Savonitto & Ass. Inc. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal, Qc H2Y 2S1

M. Savonitto,

Vers la fin des années 90, notre soeur était une femme active, un modèle de courage et de persévérance à travers la maladie qui l'affectait depuis la fin des années 80. Elle était en tout temps positive et savait tirer le meilleur de ce que la vie lui apportait. Elle était toujours là pour tous les gens qu'elle aimait. C'est à ce moment qu'une bosse lui poussa sur le bras gauche. Elle finit par consulter son médecin, un diagnostique de Sarcome d'Ewing fut émis. On lui proposa alors des traitements de chimiothérapie et de radiothérapie. Les traitements se sont échelonnés sur deux ans. Après tous ces traitements les médecins ont constaté qu'il n'y avait pas vraiment d'amélioration de son état. Ses poumons étaient maintenant affectés. De plus, son foie avait de la difficulté à supporter la chimiothérapie à cause de son hépatite C. C'est en octobre 2002 qu'elle a déposé les armes contre la maladie. Les médecins ont souligné que si l'hépatite n'avait pas été contractée, elle aurait probablement supporté cette chimiothérapie et elle serait sûrement encore avec nous aujourd'hui en tant que survivante du cancer.

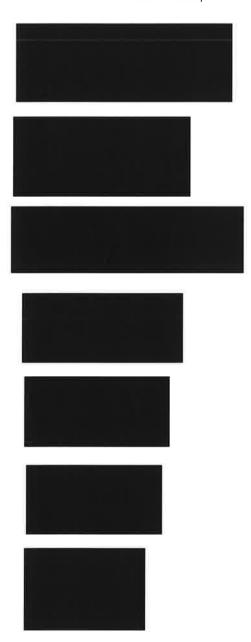
Lors de son décès, nous avons entrepris les démarches pour participer au recours collectif aux victimes de l'Hépatite C 1986-1990. Elle ne comptait pas ses heures, elle rendait service à tous ses proches qu'elle affectionnait. Elle était toujours là quand on avait besoin. Elle était souriante et positive malgré la maladie. Le montant accordé était dérisoire par rapport au vide causé par sa perte pour ses proches ainsi que pour ses petits-enfants à venir qui ne la connaîtront jamais. Nous ne partagerons plus jamais de moments privilégiés avec elle. Les années et l'argent ne la remplaceront jamais.

Dernièrement, nous avons reçu un document démontrant qu'il y avait un excédent dans le Fonds en fiducie. Étant donné que ce fonds est suffisant pour les demandes en cours et à venir, nous croyons fermement que les excédents devraient être redistribués aux membres des recours ainsi qu'aux membres de la famille étant donné qu'ils sont grandement affectés par

cette situation. Plusieurs ont perdu la vie des suites de cette maladie ou en sont grandement diminués dans leur quotidien à cause des conséquences de cette maladie.

Merci de prendre en compte nos commentaires,

Bien à vous,



Le 20 août 2015

But : règlement relatif à l'hépatite C

Madame, Monsieur,

Après réception de votre lettre nous demandant de vous donner notre avis au sujet de la réévaluation financière pour le règlement relatif à l'hépatite C, j'ai décidé de répondre à votre demande en espérant que mon opinion sera entendue lors des pourparlers.

Pour que vous compreniez bien mon opinion, je vais vous donner un bref résumé sur le comment j'ai contracté l'hépatite C. Je me nomme et je suis hémophile; mon sang ne coagule pas. Depuis ma plus tendre enfance, je dois m'injecter du Facteur VIII après chaque blessure pour éviter l'hémorragie. En 1987, j'ai dû avoir une transfusion de sang pour une blessure à la tête. De plus, entre les années 1986 et 1990, le facteur VIII que je m'injectais pour empêcher une hémorragie contenait du sang contaminé. C'est donc en recevant la transfusion et en me faisant ces injections de médicament que j'ai contracté l'hépatite C. Pour me soulager d'une maladle, je suis contaminé par l'hépatite qui est beaucoup plus sournoise et dangereuse que mon hémophilie.

Depuis que l'hépatite a été diagnostiquée, je dû me rendre souvent à l'hôpital afin de faire un suivi de mon état. Je ne peux travailler comme une personne normale car je suis toujours fatigué et je n'ai pas d'énergie. J'ai dû prendre des médicaments au quotidien pour ralentir la maladie. De plus, pour certains médecins, en étant infecté, nous sommes les meilleurs cobayes pour de nouveaux traitements qui nous rendent encore plus malade que l'hépatite elle-même. À cause de cette maladie, ma qualité de vie est affectée; pour faire une activité qui demande des efforts physiques, je dols la prévoir à l'avance pour me reposer avant de participer. Je dois voyager régulièrement de Gaspé à Québec pour voir les médecins spécialistes. J'ai dû écouter les critiques de certains médecins lorsque je refusais d'essayer un nouveau traitement pour l'hépatite. En plus mon espérance de vie est diminuée; j'ai toujours une épée d'Amollaise au-dessus de la tête, je ne sais pas quand la maladie finira par évoluer et comment elle évoluera.

Pour toutes ces raisons, je suis pour une réévaluation financière à la hausse du règlement à l'hépatite C. Depuis 1990, beaucoup des personnes qui ont contractées l'hépatite C nous ont quittées. Étant donné les montants exorbitants qui dorment en fiducie (soit entre

\$236 millions et \$256 millions), je crois que ça ne serait pas trop demandé d'en débloquer une partie afin que ceux et celles qui ont été infectés par l'hépatite puissent en profiter et se gâter avant que cette terrible maiadie ne les en empêchent.

Pour conclure, je voudrais vous remercier d'avoir pris le temps de me lire et j'espère me comprendre.

Veuillez agréer, madame, monsieur à mes plus sincères salutations.



20 août 2015

Miche Savonitto Savonitto & Ass. Inc. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal, Qc H2Y 2S1

M. Savonitto,

En 1988, j'avais 6 ans. C'est cet été-là que la santé de ma mère, a changé du tout au tout. Une maman aimante et attentionnée se retrouve à l'hôpital pour quelques mois. Maman de deux petites filles, elle passe plusieurs moments aux soins intensifs. Les médecins peinent à émettre un diagnostique. Au fil des semaines, son état de santé de progresse pas beaucoup. Ils finissent pas diagnostiquer un lupus érythémateux. Ses reins fonctionnent à 20 %. Au fil des traitements, elle finit par recevoir des transfusions sanguines. C'est durant cette période qu'elle a contracté le virus de l'hépatite C, faisant d'elle à son insu l'un des visages du scandale du sang contaminé. Alors qu'elle était à l'hôpital, elle ne formulait qu'un seul souhait: voir ses filles grandir jusqu'à l'âge de 18 ans. La sortie de l'hôpital fut le début d'une période très éprouvante. Elle aurait dorénavant à se rendre à l'hôpital une fin de semaine par mois pour des traitements très puissants permettant à son lupus de demeurer endormi tout en prenant quotidiennement une multitude de médicaments afin de vivre le plus normalement possible.

Les douze années qui suivirent furent des années où les différents traitements se succédaient et sa vie était à peu près normale. Elle était active, un modèle de courage et de persévérance à travers la maladie. Elle était en tout temps positive et savait tirer le meilleur de ce que la vie lui apportait. Elle était toujours là pour tous les gens qu'elle aimait. C'est à ce moment qu'une bosse lui poussa sur le bras gauche. Elle finit par consulter son médecin, un diagnostique de Sarcome d'Ewing fut émis. On lui proposa alors des traitements de chimiothérapie et de radiothérapie. Les traitements se sont échelonnés sur deux ans. Après tous ces traitements les médecins ont constaté qu'il n'y avait pas vraiment d'amélioration de son état. Ses poumons étaient maintenant affectés. De plus, son foie avait de la difficulté à supporter la chimiothérapie à cause de son hépatite C. C'est en octobre 2002 qu'elle a déposé les armes contre la maladie. J'étais alors âgée de 21 ans et ma soeur âgée de 18 ans. Son souhait formulé à la fin des années 80 a été exaucé. Ses souffrances furent enfin terminées.

Toutefois, on peut supposer que si cette hépatite n'avait pas été contracté, elle aurait peut-être supporté cette chimiothérapie et elle serait peut-être encore avec nous aujourd'hui en tant que survivante du cancer. Elle aurait pu assister à mon mariage et à la naissance de ses deux petits enfants.

Lors de son décès, nous avons entrepris les démarches pour participer au recours collectif aux victimes de l'Hépatite C 1986-1990. Après plusieurs mois, nous avons fini par recevoir des prestations pour perte de services étant donné qu'elle n'était pas employée comme telle. Elle ne comptait pas ses heures, elle rendait service à tous ses proches qu'elle affectionnait. Elle était toujours là quand on avait besoin. Elle était souriante et positive malgré la maladie. Le montant accordé était dérisoire par rapport au vide causé par sa perte, ses petits-enfants ne la connaîtront jamais. Nous ne partagerons plus jamais de moments privilégiés avec elle. Les années et l'argent ne la remplaceront jamais.

Dernièrement, nous avons reçu un document démontrant qu'il y avait un excédent dans le Fonds en fiducie. Étant donné que ce fonds est suffisant pour les demandes en cours et à venir, je crois fermement que les excédents devraient être redistribués aux membres des recours ainsi qu'aux membres de la famille étant donné qu'ils sont grandement affectés par cette situation. Plusieurs ont perdu la vie des suites de cette maladie ou en sont grandement diminués dans leur quotidien à cause des conséquences de cette maladie.

Merci de prendre en compte nos commentaires,

Bien à vous,



Envoyé:

20 août 2015 11:12

À: Objet: Information Réclamation

A qui de droit,

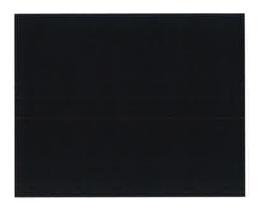
Je voudrais donner mon opinion sur la consultation pour l'excédent pour les recours collectifs. J'ai été moi-même infectée par du sang contaminé et nous avons assez de subir tous ces inconvénients, perte de santé, incapable de faire mon travail de maison et toujours avec cette cirrhose qui probablement un jour nous ferons mourir. En conséquence je veux que cet argent soit redistribué entre les membres qui sont atteints de cette maudite maladie parce qu'à quelque part, quelqu'un n'a pas fait son travail comme il aurait dû être fait. C'est mon opinion.



×

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast. www.avast.com

"hauyer" 75', MR. arnaud lagenais 468 Rue St. Jean Suite 400 montreal Ourber. Hay-251



This letter is in correspondent to the letters I have received concerning of spatic C. It's also concerning the benefactor ferencial support that wrongfully or kept book from us, this the family of. and a nepheu whom were afacted through tinted plastma associated with demophilia, I loved my brothers so much that when they possed on I lost more than to of me. These memories are still prinquel today.

I totally agree and support your tost to recovery

the mist use of these benefit due to us but some how was distributed or dispense to us in all manner that it was suppose to . I Pray in the name of Jesus that who ever is responsible or any fudge visel be tentaire to our hints and to our Rost so that what ever finances own to use will be reinstruse in the discision proper to this case.

each and eveyone involve in this deliberate setuation.

Sister to the deceased.

To the Joint Committee in response to your newsletter received August 4, 2015.

My name is come from a family of 11 children, my father died in 1968 leaving my mother to raise 11 children on her own. He had Von Willebrand's disease.

Of the 11 children, 2 have died as a result of tainted blood, and I still have 4 living family members who are receiving compensation for Hep C.

I am fighting for my brother Robert to be accepted by the EAP for his HIV that was declined in July 1991.

It is 2015 and we are still providing proof he was tainted prior to 1990, that is another story.

I have read and reread this letter you sent and I am appalled that the Joint committee has the audacity to even admit to having a surplus that is only estimated with a difference of 20 million? First what kind of accounting firm did you hire? Where is the 20 million and why did you even let this be known?

So I concluded that you are asking what areas of the settlement fall short and how should the surplus be used.

I went to the website and tried to look at the 91 page document of the settlement and when I first started reading I was shocked by the monetary value of administering and working for this settlement.

Really GST and PST is paid in the millions, people are dying from this so called tainted blood and they never saw anything close to this kind of money? Why is this? Why is the fund only paying \$17 thousand a year to a person like my brother, who is unable to work and he gets a letter from you asking what to do with 236 or 256 million, do you see what is wrong with that?

I am going to suggest you first of all increase the pay out to those already receiving this claim to at least include the cost of living or has much of the 236 or 256 million you can spare for that!

Second the settlement falls short in the fact that the government not the people affected are the ones making the most money of this settlement. By that I mean don't add how much you pay out, add how much it costs in court, committee's and accounting fees!

I'm going to pray now to God to provide you all with the wisdom and trust that you will do the right thing and help those affected!

Yours truly,



To the Joint Committee in response to your newsletter received August 4, 2015,

My name is \_\_\_\_\_\_, I am one member of the \_\_\_\_\_ family that was directly affected with Hep C from the blood supply that was tainted.

As you could imagine it has left me terrified that I was going to die not knowing what it was. I had already had Von Wildebrand's disease, then I was told 4 of my brothers had the same thing and 2 of my sisters. That's 6 out of 11 of my family.

My poor mother, what she must have thought! My dad died before he even knew any of this, God bless him, and leaving my mother with 11 children we grew up poor not knowing that maybe my Dad was the one who had Hep C to begin with?

She had to get a job in 1969 working as a waitress not making much money for all of us kids. Going back and forth to the hospital with one of the other of us always bleeding. Not knowing her sweet children were going to be affected with the horrible disease hepatitis C.

She did not get any kind of compensation for this horrible disease for herself, WHY???

How could they let this happen, she of all of us should have received something for her children, I know she would have wanted us to have something for all the pain and suffering.

If she were alive today she would be on the forefront of this fight!! After all it was not her fault that this happened, it was the fault of the Red Cross, whom she volunteered for many times over the years.

She would have wanted her children to have something, do you not think it was worth it to her, after all you are giving us money after a long wait! What about the mother that we loved and the money she deserved! Do you not think this is right??? It is not her fault because she died believing that you owed her this money to give to her children!

I got married in 1978, I moved to Ottawa with my new wife of 5 years, I got a job with Shopper's Drugmart in 1983 and after our divorce I went back to Winnipeg.

I got another job with Shopper's once again for one year. Missing Ottawa I went back in 1984 and worked for Ottawa Neighbourhood Services. I lived in a very old Hotel room it was very small because that's all I could afford at the time, I worked hard, and everyone at work liked me. I did all the window displays and ran the furniture department, and after a while I started to sort clothes.

I then met a co-worker and we got along really well, he was living in a basement apartment at the time, so we decided to get an apartment together to make ends meet. We stayed there at that apartment for 2 years, then we decided to move in 1986.

We found a nice house to rent and things were going well until I found out I had Hep C and HIV, I kept on working and I went to the Health Science Center to do voluntary drug treatment for HIV. They kept me on this for 2 years and in 1989 my friend and roommate was told he had cancer.

He only had a few months to live. At this time they treated him like a guinea pig, he was very sick and before he died the doctor told me he had HIV also. He died not knowing.

The doctor gave him a spinal tap which was very painful, the only way you could enter his room was with a gown, gloves and a mask. On the door they had a RED sign Do Not Enter!

Hepc8690

Joint committee

August 22, 2015

I was very upset and I asked the Dr, Why, He told me it was necessary because it was an infectious disease. The Dr. told me he wanted to give him another spinal tap, I said NO he suffered enough, and I said to the Dr you are treating him like a leper!!!

In that year of 1990 that was how they treated people!

Then I told the Dr I was bringing him home to die with dignity. He told me I couldn't do that. I said I would be able to let this happen and called the VON's, the Christian Brother's, I got him a hospital bed and a commode at the home that he loved. The VON took good care of him and the Brother's stayed up with him to allow me to sleep.

His family and friends, co-workers came to see him however he lasted only one week at home and passed away peacefully. I went into a very big depression, I could not work for a couple of weeks and when I went back to work I needed money to survive so I rented out his room to another person at work.

This did not work out so I had to tell that person to leave. So one night when I got back home from work he set my bedroom on fire while I was sleeping. I jumped out of the window of a second story house and woke up in the hospital with 3 degree burns and cuts on my arms and legs. I was given lots of blood transfusions and went into a deep depression. The priest that was there took me to a doctor friend of his that Doctor's name was Dr Donna Bowers.

While I was there at the clinic the nurses changed my bandages and they wanted me to have a blood test because I would not get out of my depression and stayed in bed for three months!

That is when she told me I had gotten HIV in 1990 and it turned out negative, but in December 1991 she gave me another blood test that was positive, she said I could have contacted it from my friend helping him when he was dying, and that's why EAP declined my request!

I have been fighting this since 1991, so far, all I have is the money that I have received from the Hep C claim and it is not enough to survive! Now I have to make seventeen thousand dollars a year last!

After that I got a call from Winnipeg telling me that my brother had died from complication's from Hep C, I was devastated once again, I thought to myself, how can this happen again. Not being able to sleep, I went into another depression and the Dr. gave me more pills!

I was already on all kinds of pills for HIV. I decided to become a volunteer for testing drugs for HIV so I could help other people with the same disease.

After that I did the Pegatron treatment and almost died. They told me my red blood cells were going to low and the Dr. wanted me to stop. I said no because I only had one month to go so I finished the treatment and the doctors congratulated me!

Two years after that I developed cancer, I had colon cancer and I was very depressed once again. I had to go through chemo radiation and became so weak I couldn't lift anything over 5 lbs. So I made Cancer quilted blankets for people in the unit. I lost a lot of weight but I thanked the volunteer people who came every day to bring me to the hospital for my treatments.

Now I am a 57 year old man who had cancer, suffered from shingles, have Hep C, liver damage and HIV! How am I supposed to get a job!

I have to take pills for my depression, HIV and sleeping deprivation. My bowels movements have not worked ever since I have had cancer because they have taken out so much of my intestines and now I wonder how I will be able to pay my bills not to mention food because I have to make 17 thousand a year last.

I am down to 3 thousand dollars until the next 17 thousand come in and I don't know how I am going to make it. The 236 or 256 million would help!

I came to Winnipeg in hopes of seeing my brother before he died of complications from Hep C but was too late, he died in July 2014.

Another depression made me decide to stay in Winnipeg with my family and I went to the Disability Department out here in Winnipeg.

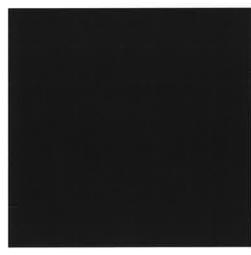
They said I do not qualify for disability because Ontario would not send my files to Winnipeg.

I have to pay out \$400 dollars out of my pocket for medications, I can't afford dental or eye glasses.

I hope you read this letter and understand how Hep C has made me feel and left me helpless!

It would be kind of you to help me.







Envoyé: 23 août 2015 19:29

À: Information

Objet: Hépatite C,



J'ai perdu ma mère trop jeune. Je l'ai vu perdre rapidement son autonomie, son logement, son permis de conduire. On a dû la placer dans un centre pour personne non autonome contre son gré. Elle a perdu confiance en nous, puis est devenue très agressive. Elle a perdu sa dignité, sa liberté qui pour elle étaient très importantes.

Les décisions prisent trop rapidement ont divisé la famille. L'harmonie entre les cinq filles est devenue lourde et pénible, chacune avec des émotions très différentes. Nous aurions eu besoin d'aide psychologique.

Concernant les deux exécuteurs testamentaires, une a fait des crises d'angoisses, troubles mentaux, l'autre une dépression. Les trois autres soeurs sont encore marquées par le chagrin et l'impuissance de pouvoir aider.

Nulle aide n'a été apportée aux familles dans les moments difficiles de cette perte si soudaine. De plus plusieurs voyages Québec Montréal ont été nécessaires. Rien ne peut ramener ma mère mais un peu de baume sur nos plaies auraient pu être apporté.



proct!

Sur Peie de famille aue son fils est décède

Je je nome et le viens vous ecrire le

Calvard oue j'ai vécu et oue Je vis encore.

Mavier a commence Par un beau Mariage avec

Jans afrès mon Harlage on a eu une Grosse Surfrise Quel Bonheur un Joli Garçon, Dous on est Bousde Jole Hais sa ne Pas Durer Longtem Ps.

Compris Afrès SA vaissance, on Safferçois des Bleus sur son corps, on l'emmene à l'hôfital le Plus Proche Possible ils nous disent de retourner à la Haison. il serait cogner dans le berceau Comme il on dit afrès Quelaues Jours i/n'y a Plus de Bleu

PRofact International Inc.

Mais 10 Jours Plus Tardencoie Plus de Bleu. Roma l'hoPital Deux Médecins examine on ret Prenne des notes et des Photos, et me relournons à la Maison avec Hédicaments. Mes Vici aue le Petit Pleure Toute la vuit en lui,° Chan leaden couche il y Avait beaucout. d'equi mauve. Prend le Petit et un autre nous fait entrer Nous Fait assis over un air Duret vous SI DO NOUS rapporter le Petit dans cet état la D.P.J. On a beau lui Expliquer auon n'a Pls Touche notre Fils il ne voulait rien entendre. Je redarde ma femme oui Pleurait et it ne disait aucun Hot. On remmene notre fils avec encore des Hedicanents et reTournons à la Hoison C'est sur avec ce aud le Medecin nous avais dit nous doryons Pas de la Nuit oute en larmes auelaues semaines Plus Tard encole la Hête chose, Tout Bleu, en Pleurs Tres Mal.

veut Pas aller a l'hoPital. Je ne veux Pas ver notile fils. Je lui est dit on Change à l'hôpital à st Sociement on rencontres Don lui dit ce oui ses Passe dans les acion vient le bar avec le Hême Symptomes unline et reviens avec le Diavostic de l'henoPhilie Moniacle et Moi on se re Garde et on se dit enfin Mrouve le Bobo. Mais aviest ce ave sais l'hemothilie il nous explique que le sang ne coagule Pas Lle Sans est Tils clair) il Faut in Gecter du Plasma toute les Fois Rue les Vaisseaux San Guines lache et sa se Phoduit Plusieur Pois Par Semaines Jai Pas besoir de Mous dure oue Personne voulais Gardé Notre Fils Setait la Peurouil se Blesse ADIEU les Sorties. il faut auon mettre des Rembourages sur toutes re pui était Corré. Cointable exterieur. Intérieur il a fallus a vertir Ses Professeurs Qui ne voulais Pas aue les autres enfants ne Joue avec lui de Peur deful faire mal

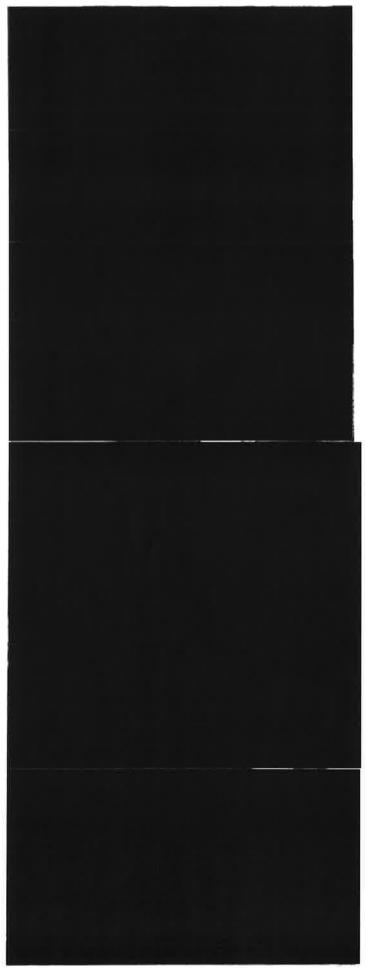
Comme Grandissais il voulait Jouer comme les Autres me Sionle Protegeois avec cast, coude. hopital a à 3 fois Par semaine avoir un autre enfant, onsois informer QU Her Quel Son les risoues Pour Quand Puisone avoir un autre entant Nela Mabdie DemoPhilie il se la nous fais Savoir Que se sorais de Pourcent Dnuay Pense Ona Parle aux Brewarents n'etais Pas d'accord vous avez assez le ne comme sou. Nécoutant oue notre. Coeur It si on Perdais 5 ans Afrès Sa laissance erceinte comme les filles ne Peut Pas Avoir rette sorte d'hémoPhilie Hous on Avoit 50% 3i sétais un Garçon. Dous étions dans l'attente du Bébé Comme il navais Pas écosma Phie dans co. Temp là on attend les résultats avec imPatience

los bujours faire donner le Plasma à sse Se fait nor Malement. Voici le temPs ant Que Jattends dans le corridor Yout s savoir ouelle sexe. l'infirmière arrive ses le TemPs entre dans la Salle EMerver Je He Place à la tête et Jelui Prembe la Mail le docteur. Pousser, Pousser Quelle belle SurPrise une Mille durant se Temps un autre Patiente Etait dans l'autre chambre à côte de vous. le docteur Part Pour lautre Chambre l'infirmière vient Pour dire le Placenta et dit Docteur. Docteur il reviens regarde Tout sa et dit à ma femme Pousser, Pousser, ilyenà un autre Petite Fille dans le même Placentades Jumelles identique Jai Pas besoin de vous dire Qu'on Pleurait Qui me disait Plus fort Que nos Bébé et Qua ne vocalais seulement une Selui disait en Pleurant Sevais taider. Quel Joie

6 Els de 5 ans avec l'hemoPhilie des Jumelles ai Pas avous dire oue les Journes, était 6 nous étions Heureux 3 Années on Passe Voitation remplacait le Plasma Pardu Concentre de Facteur VIII. Who Plus besoin datendre oue le de le à Peut Pies 203 heures Chaone fois poention I heures et toutest fait. On Va assez Some l'hopital eton reste beaucoup Moin longtem la sortie du Vacteur VIII. En allant alhofta une Transfusion l'infindiero dita Situ veux on vate Montrer comment Par ultra veneuse Quard ily aura. des éclatement de venne Tule Piaveras Chez Vocas le ciel veut s'eclaircir Qui dui Disais l Youte se Passe assez BIED. Chaque Hois J'allais Chercher les Facteur VIII.

lois l'infirmere de l'hoPital APPelle à rusdit de l'Appeller le floron de Qui nous reste de lui RéPont s en reste encore. Pour 15 Jours Ces Pour ConfirMer de Dumero loto on Jet Pas Tout onest rendu se refond ot. Udio aller les Porter demain Elle rePond ne fais Plus de Piaure à ..... Se vais vous en donner dautre facteur le lendemain Le ramène les facteure Quil me reste et Je reviens à la Maison a vecdantre Flacen de lacteur et on continue de donner les Médicavants Trois semaine Passe et l'hopital Appelle il faudrait Que Dous et votre Bontour HHe? Conjoint rencontre le Docteur le Bland Ox. Quand Domain Cest ti Possible Parce Que faut faire Gardor les tumelle. On emmene Erk.





(8) Kendyan Bureau du Médecin il dit à Peût s le Sable des Jeun et ils nous dit Lous asseoir. Qu'estre Qu'ilya Das recarde avec un air Triste. Désoler votre 113 est Porteur du VIH et de l'éPatite C du à la Transflished Facteur VIH. Je lui demande sa Fait acionle Pique et vous autre vous lavaz Prode Saule 2 ans commentea avon ses ca alime autourd'hui auil à le vitet léPathitec. C'est Prome la croix-Rouge à manqué de facteur et il on été obliger dacheter du sang des Etats Uhis. Bou Maintenant c'était Tout nouveau on ne Savas Pas Que sétait Quoi le Vittet le Pathite C et comment et avec auel Médicament avion Guerin ca le Docteur nous dit Voulez-vous avoir un verre d'eau Je vous toute vous explique ca

rait Juste réduire la douleur et refaire du Juste et le son très Chère Mais le au Juste Clesida).

Cancer Je suis désolé.

est devenul Blanche et sais Mis à Pleurer Hois aussi. Docteur c'est une veritable Bombe.

Doublinais est Tombé sur la tête et nous dit Caurage En sortant du Bureau du Médecin nous voit Pleurer et nous dit Papa, Maman Pleure Pas Tout va Samancer Ce aue ne savait Pas ces aue avoir une ricelle avec une épée au Bout aui Pouvais se Rompre à tout Homent. L'infirmière vous a donner des Hédicaments à Prendie Charale Sour Pour Colmersa douleur et Tou vours Prendre Son Kocteur 1) 14

dicaments coutait entre Boost 1000 tre TemPs l'infirmière à montré le Place il a commence avec une PouPee suite se PiQué lui- Hême Quand il avait Prenait du Facteur etse Pianait Sa enlevait Quel Courage Jeme suis documentésur le Sidas es innées le Sida était considére comme une Mila Jomo sexuelle et on disait ne le Toucher Ras, In Peut l'attra Per. Par la Salive les Pleure ne Pouvais Plus Sortir les ustercils act ect. de la Maison Dans les Premieres années entrals à l'hôpital Pour remonter ces Globules. fir Mieres avait Peu-de rentrer dans la chambre ils extraient en vitesse Pourdonner sea Hedramonts

et Moc allait visiter notre Fils de c'était une chambre où il avoit de Baid Pour deux chambres Dous entrons re et il Pleurait àchaud de larmes. Je lui de monde ce Qui ne va Pas. Jai de la Misere à Harche Jai Hal Partout Se suis en dia Rree Sai Pas Plus He rendre Com Plètement sur la Bale . l'Infirmière essayadele Reconforter Me la fait lave Haistelle Pleurais autent aue lui. J'ai demander deParter au Médecinetil à interdit à lintirmiere de SocalPer de mon Fils. En sortant de l'hopital errore Plus de Médicaments il me donnait à l'hofital. Mais Phisieurs Falait les Prendres à la Pharmacles Righ Souvent il ne lavais Pas il Fallait les Foire Venir Toute largent Que Savais ramasser à Passe ala Prarlacie (nurur recereta)

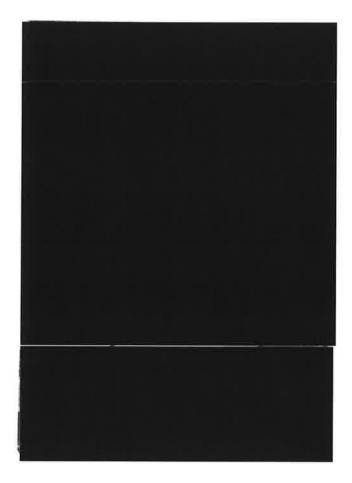
(2)

Tellement Malade dans les années 1989 Que s'étais ital 3à 4 fois Par semaine à l'hopital. Jaiº voil Jétais Plus Souvent à l'hoPital oua louvrace. Travaillais Pas Trop Malade à Partir dere 1 emps le lemb était conté Pour Mon Fils Jemesuis mon a 16horer Mes I fill Pour Me consacrer à mon fils Tout ce oui Jui Pourtant si vous savez Combien Que Saimais Dernier année de Savie . Tombe Très Malade. decin on nous dit ale Sida GHOIS à lans Mai ri stament ne mange Que du liouide il fait des Chamillanous no la Bouche Plus calable de Hanger il Souffre Beaucoup ne dort Pas. Une nuit was Appel Haman Tune Pan Pas Savoir Comme Sai faim. lai demande Qu'es ce Que tu voudrais Mange Ca Serait bon des Mets Chinas. Samère Passe 3 hours à faire des Nouilles. du RE Spérite Poulet à lananas ect ect. Elle descond dans sa chambre avec une helle assiette elle lui donne dans Ses Main Toute Tremblante il met lassiette sous son Nez

(3) ne Restiration Afrès 5 minutes Redonne Me, et dit à sa Mère Que sa doit être Bow. element Haman. Hoi Jétais dans un coin et Je lui Reste Plus lonGTemPs à vivre. Deux Sour Afrè Plus Calable il Souffre il a Mal Partout Pala vient He Conduire à l'hôfital. Dans l'ascenseur sai rencontré le Medecin il me of vient avec Hoi dans le Bureau Tusais ton Garçon ne Pet Plus Sortin de l'hôpital Jelerecarde les Yeux Plein de Combien lui reste - il àvivre 15 emaine 15 Jours Il faut Maintenant Que Je dise sa ama Femme Quelle est Partida la Chambre Jai Commerce à dire à Quil faudrait avil reste ici il me regarde avec ses Yeux Halade et Hedit Papa ne soit Pas inquiete Je taime. Jai dit à Mon Fils Maman et Hoc allons SouPeren Bas On reviens tout de Suite Ondescend à la Cafétéria. Dous deviner Blen Quona Pas Souter cle lait Pour dire àmatemme Ceouele docteur venait de Medire. Profect International une

(3)

On Se Prend les Mains on se recarde les larmos nux yeux Tu ne Trouves Pas Qu'il a assez Souffert Que sa dure ilest notre Fils satélédisait en Hême TemPs. Avec un accord Je lui dit Hors reste avec lui Tant Qu'il nous Quitte Pas. Part Toi turretourne avec les a l'illes Tu viendras le voir ParJour Sill lui Arrive Quelque Chose Je vais Sai entré aveclui le 30 sept 1992 15 Jours Afres Gale et nous dit Pala Jaimerais aller Mourir Ma sou l'été voir le docteur etil Medit ilne Peut Pas faile ne Peut Pas avoir les Médicaments Pour le Soulacter MorPhine (etc etc). ilest venu exPlique ca a Mais se n'étais Pas capable. Prendre ça Decède 3R. A.M. Jai resté avec lui l'Hois a coucher à côté de lui sur une Fruiere. Le 28 oct Jai appeler Ma Femme et Je lui a di ces le Moment. Ma Passe le 28 à le regarder Southir le 29 en aPrès-Hidi Je me Panche sur lui : etse lui dit a l'oreille tusais Hon Fils ontaime





B

Jours avec vous RePose toi Bien. Le 30 ret tin Je He réveille en surceau de la sivière ric He fais un sourire et te n'entends Plus le ma le vous le cris infirmière, infirmière elle arrive ambre Me recarde elle Me dit ses Fini Elleme dit revais vous laissez Seul avec. Ses a ce Moment là avec sai Perdu la Carte sai tout débiarcher.

de lem Ps Jeles Bercer Pour Moi Je lavais su Combien de lem Ps Jeles Bercer Pour Moi Je lavais dans Mes Bras C'étail Hon Petil Rébé. On a essayer de me l'enlever dans Hes Bras Jenais Pas voulu. il ondu me Pravier Pouraux Jelâne il etait si Petit à samort il Pesait 6a lavrès aurais eu 18 ans 8 Jours après nous Avoir Quite P.S Je Me suis Toutours voulu delui avoir dit de Partir Jaimerais Partir a sa Placo. Je taimé Mon Enfant Alberés Sa Fait toutours Hal. Hais un Jour Proche On va Tous Se véunir. Bisaus. Bisau àta Meve, Papa.

WXXX

□Rofact International Inc.



Viens la DePression: de la Mort de mon Fils. Je rue leve à la Maison Ma femme Quest ce Que Je Fais ici Habille à l'hoPital elle Medita est Décède Tor to Con va Voir Passe. Je lui refond DOD, DOD. Javais oublie-Le Quil Hon Fait le Docteur te laissez Mes Prends en 2. Le 2 nou 1992 nous enlevans Detroiser Hort de l'atique nous entrons complètement all demoion Nous ne manGeons Presoule Pas Doryons Pas O new Pas voir Personne. Ha Femme He Casse les oreilles en me disant Que ces elles Qui à Surement lué notre Fils a le Playant avec cette cochenerle La-Hi Qui m'en veux Pour avoir été cherche sa à l'hôpital Plus de Travail. On recoit un Petit Hontant du Gouvernement On Pare les Dette fout envoyerles Jumelles à l'école les habiller et ect. Je tombe de Plus en Plus dans la de Aressione Serve Hes à boure Pour oublier Tout les Jours. rends auBardumatin au Soir Rofact International Inc.

semaines de vois voir mon fils au cinétière Ba Tombe il y a un arbre et un Banc le arbre Sai attaché une Corde au Pied de larbi avres va le voir au cimetière avec Mes descend la corde Jemelamets autour du Cou P et Boil Hes Bieres. Et dit toute voix cheri Jem'en vois il 1 d Quel Que chose Qui me dit Mon PaPa Pas tout suite il va d'autre Chose Qui tattend. Jenevois Presque Plus Mes deux liles ils vont à l'école et le soir auand Je rente ils sont Couche Je Souffre de mennuie même si Adumonde au Bar Ha femme est ecoeure de sa estuenu demander la SeParation (Auec raison). Sa Fait Presoure unan oue Je fait la même chose, lanner. Je me dit sais autourd'hui Que Je revois Pour tout le Temps. Hes Voici Que Mes Jumelles arrive Et He dit Papa ne voudrais Paste ainsi nous on taime et toi PaPa est ce Que Tu nous aime Blen sur Que Je bous aime.

Illement Près de la Hort de mon Fils Que Je Mes deux adorable Filles. Jai Parti voir le cimetière Jai couler la corde Jeme suis His à Gennet Se lui ais dut Merci Mon Fils. Je ne Toublierais Jamas Jesais Qu'un Jour Jevais te revoir Prends Socurs et la Mère Qui est avec loc de Puis De vais avec Toi faire Mon Possible Pour leur in l'u'elle Mérite. Maintenant Tu as ta mère est Plus seule à vieiller sur nous To ussi On vous aime XXX PS en data Morteennuie et du Sida XXI. Autourd'huis tes Soeus son la avec chaqune une Fille Très Jolie et adorabi Je Sais de me re Prendre aux Près eux Pour le tem Ps Que Jai Frau Se voudrais Bien les Gâter Hais le Plus Que se Peux leur donner ces de la mour Je les aime tellement.



Pathite C de 1986 A 1990.

augnt Que Je Parte à mon tour

Je vols remercie Sincerement Un Pere Qui noublierais





Comment tuer un bon citoyen canadien En 25ans Je me présente ici ce soir pour vous raconter comment j'ai vécu ce long épisode de ma vie infecté par un virus que je n'ai pas chercher à avoir par négligence d'aucune façon, mais qui m'a été gracieusement offert par notre beau système de société.

Plusieurs système de fonctionnement de notre belle société canadienne sont impliquées dans ce qui a fait de ma vie un drame, une vie de misère et de pauvreté.

Le système politique au tout début a fait que la Croix-Rouge a été privé par des coupures, des fonds nécessaires a vérifier convenablement tout l'approvisionnement en unités de sang à l'ensemble du pays, affectant ainsi la sécurité de milliers de citoyens.

Il était plus important pour Jean Chrétien et sa gang de PLOUCS de couper partout ou ils pouvaient pour avoir assez d'argent pour mâter les québécois comme il a déjà dit en saupoudrant l'argent des fonds public en un immense 'scandale des commandites' qui a été démontré par la Commission Gomery.

Le système médical aussi a été en partie responsable par la négligence et le non professionnalisme qui a cours dans toutes les sphères de notre belle société ou le fric est plus important que la vie d'un homme qui tout au long de sa vie s'est donné corps et âme a passé au travers d'un lourd handicap en se réadaptant physiquement et en s'intégrant à part entière dans la société.

Études en électronique au cégep.

Maladie, opération importante, mariage, construction de ma maison, intégration dans le monde du travail (Technicien Sears à Trois-Rivières) Récession=perte d'emplois, Recherches d'emploi et petits boulots à gauche à droite; soudure, mécanique. Cours de formation à Montréal pour entretiens des composantes électronique des fauteuils roulants : Perte d'emploi. Cours de formation du fédéral par l'assurance chômage en microinformatique :Emplois dans une compagnie rachetée par AT&T. Je venais de réussir à atteindre les ligues majeure dans mon domaine d'activitées professionnelles.

C'est là au cours d'une intervention chirurgicale en 1988 à l'hôpital Notre-Dame de Montréal qu'un chirurgien sans aucune conscience professionnelle m'a donné une unité de sang qui par son numéro d'identification provenait de Calgary. Tout a commencé par une intervention chirurgicale qui se devait d'être banale : un drainage d'abcès sur un ancien site d'opération.

J'étais opéré par le chef du département de chirurgie de l'hopital Notre-Dame à Montréal. Il était au téléphone au poste de garde et je l'entendais crier au téléphone, (Il était en contact avec le département de la banque de sang de l'hôpital), Il a dit textuellement 'Je suis ici pour opérer et arrangez vous avec vos troubles'. Alors ils lui ont envoyé des unités de sang non contrôlées à la salle d'opération.

Alors suite a une convalescence trop longue parce que la guérison ne se faisait pas bien j'ai perdu mon emploi chez AT&T. Il s'est avéré par la suite après plusieurs années ou je ne comprenais pas ce qui m'arrivait : Anémie, fatigue chronique, infections rénales à répétition, faiblesse généralisé pertes de poids.

J'ai reçu 12 ans plus tard à l'année 2,000, une lettre de l'hôpital Notre-Dame me demandant de me faire vérifier par un médecin et un test sanguin à savoir si j'étais porteur de l'Hépatite C.

Alors a commencé un long calvaire ou partout ou j'allais porter un CV en pensant pouvoir remplir les fonctions de travail dans un poste adapté je me voyais refusé le poste en leur mentionnant que j'étais porteur de l'Hépatite C sans savoir ce que cela pouvait avoir comme conséquence sur ma santé. J'étais traité comme un pestiféré et souvent aucun accusé de réception ne m'était envoyé suite au dépôt de mon CV.

J'ai été privé d'à peu près tout ce dont un citoyen moyen peu espérer atteindre dans sa vie professionnelle, sa vie sociale, sa vie affective (J'ai mis de coté tout lien affectif avec les femmes de peur de les infecter) condamné ainsi à de longues périodes de solitude.

Le directeur du centre de réadaptation Lucie-Bruneau à Montréal m'avais déjà dit que j'étais un aidant naturel sur place pour les autres personnes handicapées qui se remettaient soit d'un accident grave ou de tout autre handicap. J'ai alors appliqué cette qualité dans mon milieu de vie et je suis devenu pour mon voisinage et plusieurs connaissances, un leader et une référence pour toutes questions relatives à savoir quoi faire et comment le faire : menuiserie de maison, mécanique auto, soudure, électricité et j'en passe. Un voisin m'a déjà dit 'Merci d'être mon voisin'.

Je fais encore de l'accompagnement avec des personnes plus âgées que moi, ce qui m'apporte beaucoup de ce sentiment d'être utile dans cette société, à preuve ce monsieur de 73 ans que j'ai amené au cinéma pour voir un film

qu'il souhaitait vivement voir; 2 jours plus tard il était décédé d'un arrêt cardiaque dans son sommeil. Un autre avec qui je vais au restaurant lorsqu'il m'en fait la demande; un grand bonhomme de 81 ans qui a servi son pays en Allemagne durant la guerre froide au début des années 50 dans L'Air Force canadienne.

Je vis au jour le jour depuis 25 ans à cause de cette maladie dans la pauvreté et en état de survie financière. J'ai réussi à conserver ma maison et un véhicule pour pouvoir me déplacer mais toujours dans la précarité et l'instinct de survie.

Mais derrière tout ça il y a aussi l'incompétence de mon médecin généraliste qui ne voulait pas au début remplir mon formulaire d'adhésion au plan de dédommagement sur l'Hépatite C et qui finalement l'ayant rempli avec son manque de connaissance dans le domaine m'a valu d'être classifié au niveau 2 de la maladie. Après plusieurs années, voyant mon état se dégrader, j'ai décidé d'aller voir un vrai spécialiste, un gastro-entérologue qui lui me faisant passer un test rapidement (fibro-scan) m'as tout de suite évalué au niveau 5 et possiblement au niveau 6 parce-que début de cirrhose du foie mais compensée et contrôlée en partie par mon système immunitaire. J'ai alors été indemnisé pour le niveau 3 et le niveau 5 de la maladie. Le niveau 4 de pertes de revenus étant laissé en suspend.

La façon de calculer la compensation pour pertes de revenus étant la production de rapports d'impôts de cette période, je considère que la façon de compenser est faussée parce que lors de ma trop longue convalescence (le processus de guérison étant faussé par le mal fonctionnement du foie qui envoi dans le sang les protéines qui régénère les tissus) ma période de convalescence était payée par l'assurance de la compagnie non imposable donc ne figurant pas au rapport d'impôt.

J'ai alors commencé un long processus d'études personnelles sur internet pour acquérir les connaissances dans le milieu médical en rapport avec cette maladie et ses implications, conséquences et détériorations sur le fonctionnement du corps humain et de ses différents organes.

Mon médecin généraliste m'a dit l'an dernier quand je lui spécifiais que le fibro-scan avait démontré un niveau de maladie 5 et possiblement 6 que là il me voyait et que le lendemain je pouvais être mort !!!!!!! Ça n'avait pour ainsi dire aucune importance pour lui étant un administrateur de grosse clinique et le fric \$\$\$\$\$\$\$ étant vraisemblablement plus important pour lui.

Pour tout ces motifs et d'autres que j'oublies;

Je réclame du comité conjoint un amendement à la façon de calculer les indemnités à savoir la reconnaissance du salaire moyen au niveau canadien d'un technicien niveau 2 : Réparation de systèmes informatique et support utilisateurs de la classification fonction publique canadienne et ceci jusqu'au jour du règlement des pertes de revenus antécédentes à ma demande ainsi que par la suite la parité avec le règlement relatif à une autre gaffe monumentale de Santé Canada qui est 'les victimes de la Thalidomide' pour lesquelles est intervenu un règlement voté à mains levées au Parlement d'Ottawa à l'automne 2014.

La thalidomide n'est pas mortelle, dans mon cas la cirrhose et le cancer du foie sont à ma porte ne pouvant financièrement aller chercher le traitement qui me débarrasserait de l'Hépatite C à la pharmacie, les pharmaciens me disant qu'ils ne peuvent pas me fournir un traitement de 30,000 \$ par mois et attendre le paiement par après d'Ottawa à cause des délais de remboursement.

Alors la façon de tuer un citoyen est lente et insidieuse.

La politique et ses magouilles avec les fonds publics détournés.

La négligence professionnelle établie à tous les niveau de ce modèle de société basé sur le fric \$\$\$\$\$ sans égards à la vie humaine.

L'incompétence de plusieurs professionnels qui ont atteints le plus haut niveau de leur incompétence et qui font référence dans leur domaine.

Merci infiniment d'avoir eu la patience de me lire.

Un mourant en attente.....

le 25 août 2015

M. Michel Savonitto SAVONITTO & ASS. Inc. 468, rue St-Jean, Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Objet: RÈGLEMENT RELATIF À L'HÉPATITE C 1986-1990. Réévaluation financière

Monsieur,

J'ai assisté à la rencontre du 20 août dernier concernant le Règlement Relatif à l'Hépatite C 1986-1990. J'aimerais vous faire part de mes commentaires et observations suite à cette rencontre qui fut très appréciée.

(né le 13 mars 1930) est décédé le 27 juin 1996. Il fut conjoint de fait de ma mère pendant 26 ans. D'abord conjoint de fait et marié durant 14 ans. En 1988 il fut opéré pour des pontages et il a eu 13 transfusions de sang dont 1 donneur s'est avéré positif de l'hépatite C. Il a pris sa retraite à 65 ans en 1995 (il était boulanger) et est décédé à 66 ans après de multiples souffrances. Ma mère était âgée de 78 ans (12 ans de plus que lui). C'est lui qui s'occupait des tâches ménagères (commissions, vaisselle, parfois nourriture, ménage, etc.) ma mère faisant de l'arthrose chronique. Je peux dire que son décès fut un choc pour elle.

Nous ne savions pas à l'époque qu' était décédé du sang contaminé. Je ne l'ai appris qu'en 2006 et, encore moins qu'il y avait un recours relatif à l'hépatite C. Ma mère m'a alors demandé si je pouvais m'en occuper. Elle avait à ce moment-là 88 ans. J'ai fait toutes les démarches nécessaires (médecins, spécialistes, Héma-Québec... etc. ce qui a pris tout près d'un an à attendre des réponses) et elle a été indemnisée en 2007 selon le protocole du niveau 6 (120,000\$) et nous les enfants avons reçu chacun 5,000\$ et les petits-enfants 500\$.

Nous avons signé une quittance en 2007. Je me pose la question suivante. Est-ce que le montant reçu de 120,000\$ équivalait à une perte de soutien ou de services ou autres entre les années 1996 et 2007 ? Durant ces 11 années, les services domestiques c'est nous la famille qui les avons rendus. Est-ce qu'ils sont compris dans le 5,000\$ aussi?

C'est à croire que la famille n'est pas comptabilisable dans les documents à remplir. Ce point pourrait aussi être débattu devant les Tribunaux.

À partir de 2007 elle a reçu approximativement 15,000\$ par année, indexés jusqu'au 27 septembre 2012 pour services domestiques. Alors on nous a dit qu'en raison de son âge elle ne recevrait plus rien. **Comme si elle n'existait plus!** Elle va avoir 97 ans le 16 octobre 2015.

En 2012 on a dû la déménager dans une Résidence car elle ne pouvait plus rester seule. Évidemment Résidence égale plus de soins (repas, lavage, ménage, etc.) et les services ne sont pas gratuits.

Depuis fin avril 2015, elle est maintenant placée dans un CHSLD car elle commence à avoir des problèmes cognitifs. Mais elle est toujours en vie! Et je crois bien pour quelques années encore. Je trouve inacceptable qu'on se base sur son âge pour couper les réclamations auxquelles elle a droit. Et j'aimerais que ce point soit défendu devant les Tribunaux.

Donc pour ma mère	son fils	, sa fille
et sa fille	sommes d'acc	ord pour que la
totalité de l'excédent engendré d	dans le FONDS DU RÈG	ILEMENT RELATIF À
L'HÉPATIQUE C 1986-1990 soit di	stribué aux Membres	des recours et aux
Membres de la famille, actuels et	t futurs et non gardé e	n fiducie.

Nous vous remercions pour tout le travail accompli et futur. Veuillez agréer, Monsieur Savonitto, nos salutations les meilleures,







Envoyé: 25 août 2015 14:51 À: Information Objet: Réunion du 20-

#### **Boniour**

Suite à la réunion du 20-08-2015 je désire soumettre mes commentaires et suggestions concernant les indemnités qui ont été accordé aux frères et soeurs. Mon opinion est ,que les enfants auraient du recevoir une meilleure indemnité et que les frères et soeurs n'auraient pas du en recevoir. En espérant que le comité porte attention sur ce point qui a beaucoup déçu les membres du recours lors du règlement.

Je suis une conjointe survivante. J'ai pris une retraite anticipé en 1995 " entre autres" afin de répondre aux nombreux besoins que nécessitait la condition de santé de mon mari. Mon salaire à l'époque était de 43,000. 00. Je n'ai pas réclamé pour les années 96,97 et une partie de 98, car à ce moment là je ne croyait pas avoir le droit de réclamer car mon époux était décédé le

03-12-1998 donc avant 1999 et croyant que ceux qui étaient décédé avant 1999 ne pouvait pas avoir droit à ces indemnités. L'indemnité que j'ai reçu m'a quand même beaucoup aidé .

Ma suggestion concernant la disposition de l'excédent du fond serait d'offrir aux conjoints survivants une indemnisation à vie ou à tout le moins réévaluer rétrospectivement le montant des indemnisations déjà reçus et /ou, offrir un prolongement des indemnisations actuelles.

L'espérance de vie a augmenté et les coûts en santé et en logement ont eux aussi beaucoup augmentés ce qui nous mets face à des prises de décisions de plus en plus difficiles afin de nous assurer que nous puissions avancer en âge sereinement. Merci pour le travail que vous faites afin de trouver les meilleures solutions pour le règlement de l'excédent du fond.

Je demeure bien à vous.



To Whom't may Concern:

Aug 25, 2015

My name is . I'm 39 years old.

And I have Hep.C. When I was 6 years old (1982), I had my pinky finger ripped off. I was taken to St. Justin Hospital in Montreal, Quebec. Where I received at least two bags of blood when the Doctors reattached my pinky finger. I found out when I was 18 years old (1994) that I have HepC. and have had it for a very long time. We tried to treat my HepC with Interferon and I got very sick. So the Doctor stop mine treatment. When I was a feel as good as I could. We tried a different treatment called Pegasus but I also got very sick again. Too sich to carry on with my treatment again. Now I'm 39 years ald, always in pain, so I can't work. My strain of Hap ( is very hand to cure. We are about to try to treat me again. Thrid time lucky! I haven't received any settlements. In 1999, I was

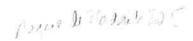
incarceratored. I've turned my life amound now. I'm newly engaged and we are hoping this time we can make me better for myself and my future family. I'm on disability but that's just enough to make it by. Barely. I lost 60 pounds in about 60 months. I'm now holding at about 155 pounds. I don't have much of a life outside of my girl and my two dogs. I really would love to be able to marry my girl and be healthy and happy. This money would better my life and my family. Thank you for listening to my story.

Sincerely

Aug. 25/2015 To: Whom it may Concern: (Hep C 8690 Joint Committee) To the Joint Committee, in respond to your newsletter recieved Aug. 4th 2015. I first and foremost, & would like to thank this Committee, for this opportunity of reviewing our claims. may already know a am another member of the family, which is a first trans-fused Himophilian, Von Willbrand & factor VIII with Hep. C from the blood supply that was tainted by the Red Cross of the Filmovined Children, 6 hemophilian 5 (4 brothers of 1) Showing up and, surving with all the complex lications of just being a Von Willerbrand 1), example: Oplosepleeds lears, mouth, G.I. pleedo Hep. C. / H. IV. was horrie + exhausting. Not less than j'ust plain hard life This standard of life! has also been a lit like a burn Scarring & affecting every possible phase of my life. Through - out these than or share of thandships. My mother more than often had no chaine but to resort to woine days to stop and cover or bleeds. The amount of towels & sheets my mother not only had to rense the blood in cold water to Ire-use this materail, was very disappointing

Hepc 86-90 Joint Committee My mother passed away with out a penny her Telephone bill was not ever paid at the time of her death Although being sick + diseased took a waitissing you at the St. Boniface, hotel, just so I could pay for h and her 11, children Rest in Peace) Sorry to say the amount of money 17000 rear is not nearly enough to live on you or bleeding, lossing Gols going my personal materal Kotex Tempor-land-aid, not to mention trying ay hospital trips rent bil welfare, I would please ask the compilee we were to be offered at lead 35/00 to 65 to life would be alot more lasing ave already lost my father mother + 3 brother's all you can derster stand what I ha Kapplend to me + my family since all this began further more differ been put down, Odepied, harrassed, beat-up, for the last they think and hart some fow, give

Hepc 86-90 Joint Committee or our for this I'd have to bay Than alot for making us feel lower than dog's life; it of I did not recieve this I would of had a tainted blood ig a better education you where they would not discrimmate me for being infected with Hepe & then ever of have been so degressed & la wanted to end my life thank. I've got the support + strength as which seems to make the plain of ittle but easier. If somether doesn't help us with finicial sistution mestrust from the people like to family + do I hope you can read this and usday stand we still need help. Thank - you very much



Attention: Joint committee of the 86-90 Hepatitis C Compensation Fund

My name is and I am a hemophiliac claimant within the Fund.

In regards to your request for input on how to use the surplus identified in the latest actuarial study, I offer the following suggestions;

- Allow late but eligible applicants acceptance into the Fund. A number of people were infected with tainted blood in the 86-90 time frame but were ruled out due to an application deadline of June 30, 2010. All persons (who meet the criteria for acceptance) should be included regardless of deadlines.
- DO NOT allow a claw back or return of any portion surplus to any level of Government.
   This fund was created for the victims of tainted blood and should belong to them exclusively.
- Use the surplus to enhance benefits to existing claimants.
- Individuals that originally opted out of the fund by accepting the onetime \$50K buyout, be allowed to re-join the fund. Based on generally accepted medical opinion at the time, a number of people felt they did not have long to live and took the \$50,000 opt out choice assuming they would not live long enough to benefit from the fund into the future.
- Allow for coverage of insurance premiums (life, health, travel, etc) similar to the Irish model or create access to a special insurance program for those ineligible for life insurance as a result of HCV infection. Many (if not all) individuals have lost access, or been subject to excessive insurance premiums by contracting Hepatitis C in 86-80.
- Extend the final deadline beyond June 30, 2016. It has been estimated that over 40% of people living with chronic hepatitis C in Canada still don't even know they are infected; given that the 86-90 plan covers the transfused infected people as well as hemophiliacs, and given that there might be people in the 86-90 period who may still not know they are infected, these people should also be included even though it may not be huge numbers. Again, All persons (who meet the criteria for acceptance) should be included regardless of deadlines.

Aside from the surplus, there are other ongoing difficult issues that myself and other claimants are experiencing in the ongoing administration of the 86-90 Fund.

These other issues include...but are not limited to;

- 1. Treating Physician Form is complicated and difficult for both patient and doctor to understand. A shortage of doctors and further erosion of corporate memory of tainted blood and related issues has resulted in patients constantly trying to explain themselves every year and their right to claim. Every year it's a challenge to get treating physicians to understand these forms...much less sign. Many claimants are frustrated and the fear is that some will give up on applying for benefits they may be entitled to.
- 2. Access to Loss of Income claim should not have to wait until tax return of the year claimed has been filed and a notice of assessment issued by CRA.
- 3. We need some form of direct and meaningful client representation/input on the Joint Committee.
- 4. Surviving dependents (of those claimants who continue to pass on) have little understanding of the plan and how to claim what they are entitled to.
- 5. How do we ensure that Hepatitis C is directly or indirectly attributable to death? Regardless of how a claimant passes on, their Hepatitis C compensation may have formed the bulk of their family income in their last years. For the Fund to possibly rule that Hepatitis C did not materially contribute to death, is not fair to surviving dependents.
- 6. The way MPTAP benefits are currently used in the calculation annual income, is unfair and needs to be changed.



FUMUL A 26 AMY 20 V.

Attention: Joint committee of the 86-90 Hepatitis C Compensation Fund

My name is a second second and I am a hemophiliac claimant within the Fund.

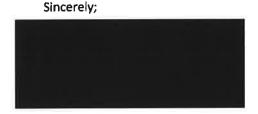
In regards to your request for input on how to use the surplus identified in the latest actuarial study, I offer the following suggestions;

- Allow late but eligible applicants acceptance into the Fund. A number of people were infected with tainted blood in the 86-90 time frame but were ruled out due to an application deadline of June 30, 2010. All persons (who meet the criteria for acceptance) should be included regardless of deadlines.
- DO NOT allow a claw back or return of any portion surplus to any level of Government.
   This fund was created for the victims of tainted blood and should belong to them exclusively.
- Use the surplus to enhance benefits to existing claimants.
- Individuals that originally opted out of the fund by accepting the onetime \$50K buyout, be allowed to re-join the fund. Based on generally accepted medical opinion at the time, a number of people felt they did not have long to live and took the \$50,000 opt out choice assuming they would not live long enough to benefit from the fund into the future.
- Allow for coverage of insurance premiums (life, health, travel, etc) similar to the Irish model or create access to a special insurance program for those ineligible for life insurance as a result of HCV infection. Many (if not all) individuals have lost access, or been subject to excessive insurance premiums by contracting Hepatitis C in 86-80.
- Extend the final deadline beyond June 30, 2016. It has been estimated that over 40% of people living with chronic hepatitis C in Canada still don't even know they are infected; given that the 86-90 plan covers the transfused infected people as well as hemophiliacs, and given that there might be people in the 86-90 period who may still not know they are infected, these people should also be included even though it may not be huge numbers. Again, All persons (who meet the criteria for acceptance) should be included regardless of deadlines.

Aside from the surplus, there are other ongoing difficult issues that myself and other claimants are experiencing in the ongoing administration of the 86-90 Fund.

These other issues include...but are not limited to;

- 1. Treating Physician Form is complicated and difficult for both patient and doctor to understand. A shortage of doctors and further erosion of corporate memory of tainted blood and related issues has resulted in patients constantly trying to explain themselves every year and their right to claim. Every year it's a challenge to get treating physicians to understand these forms...much less sign. Many claimants are frustrated and the fear is that some will give up on applying for benefits they may be entitled to.
- 2. Access to Loss of Income claim should not have to wait until tax return of the year claimed has been filed and a notice of assessment issued by CRA.
- 3. We need some form of direct and meaningful client representation/input on the Joint Committee.
- 4. Surviving dependents (of those claimants who continue to pass on) have little understanding of the plan and how to claim what they are entitled to.
- 5. How do we ensure that Hepatitis C is directly or indirectly attributable to death? Regardless of how a claimant passes on, their Hepatitis C compensation may have formed the bulk of their family income in their last years. For the Fund to possibly rule that Hepatitis C did not materially contribute to death, is not fair to surviving dependents.
- 6. The way MPTAP benefits are currently used in the calculation annual income, is unfair and needs to be changed.





Envoyé: 26 août 2015 18:59

**A**: Information

Objet : commentaires et observations (Hépatite C)

### Bonjour.

En réponse à la lettre reçu concernant les excédents du Fonds en fiducie relatif à l'Hépatite C 1986-1990, voici ma position et mes commentaires sur la façon dont devrait être utilisé ces montants.

Étant donné que ma mère, est décédée de l'hépatite C, qui lui a été transmise par une transfusion sanguine et qu'elle en a souffert pendant de très longues années, je suis directement concerné, et ma position concernant l'excédent du Fonds est que tout excédent doit être remis en totalité aux membres des recours et aux membres de la famille.

Ma mère a beaucoup souffert de cette situation, autant physiquement que mentalement. D'avoir été contaminée, et de n'avoir aucun traitement permettant la guérison, une mort lente et assurée, est bien difficile à accepter, compte tenu qu'on lui a injecté. Vivre en sachant que nos jours sont comptés, que la souffrance va faire partie de notre quotidien à cause d'une simple transfusion.....dur à avaler!!!! pour elle et pour nous sa famille.

Nous avons dû l'accompagner tout au long de la maladie; accompagnements aux nombreux rendez-vous qui parfois tournaient aux cauchemars. Entre autre un examen à l'hôpital St-Luc, qui devait être rapide en chirurgie d'un jour et qu'ils n'ont pus la laisser sortir avant une trentaines d'heures, pour cause de complications.....Donc plusieurs déplacements pour une seule intervention.

Parfois entendre les commentaires des infirmiers(es) et préposées qui ne sont pas aux faits des raisons de son état et qui se permettent des commentaires désobligeants, genre " le système ne devrait pas prendre en charge les gens qui se rendent malade par la drogue ou l'alcool" ...frustrant???...non enrageant et dégouttant....dur à entendre et accepter!!

Être constamment à jongler avec les rendez-vous de tous les spécialistes, prendre des médicaments en quantités industrielles et qui ne change en rien la situation, qui bien au contraire occasionne d'autres problèmes dû aux effets secondaires. Perdre sa qualité de vie avec son conjoint dû à la maladie (divorce) et plusieurs autres problèmes qui en découlent.

Et nous, ses enfants qui essayons de faire de notre mieux pour lui rendre la vie plus facile!!!! Nous devions rester fortes!!! Beaucoup de dommage collatéraux....conjoint, frères, soeurs, enfants, petits-enfants, tous en avons souffert. Et ce n'est rien comparé à ses souffrances à elles. Ses derniers jours ont été pénibles, on ne ferait pas endurer autant à un animal, à un animal on donnerait une petite piqûre et c'est tout! Mais à ma mère des petites pilules et c'est tout!.. aucun suivi psychologique, seulement des médicaments et la laisser agoniser sur un lit d'hôpital, pendant plusieurs jours....quelle triste fin de vie!!

Une vie qui aurait du être tellement différente, si ce n'avait été de cette fichue transfusion!!!

Pour toutes ses raisons, et bien plus encore car la liste serait trop longue à énumérer, l'excédent du Fonds doit être remis aux membres des recours et aux familles. Bien entendu ça ne nous ramèneras pas notre mère, mais comme on dit "ça aide à faire passer la pilule". Car une vie ça n'a pas de prix!!!!



P.S. Veuillez prendre note que ma fille note que ma fille note qu'elle est revenue habiter chez moi.

Donc pour toute correspondance à son nom la faire parvenir à mon adresse ci-haut mentionnée.

Envoyé: 26 août 2015 22:45

À: Information
Objet: Hépatite C

Bonjour,

Je suis la sœur de hémophile, ayant reçu le diagnostic d'être porteur du VIH ainsi que de l'hépatite C suite à des traitements reçus en lien avec son hémophilie. Il est décédé en 2001, à l'âge de 26 ans. Suite à votre lettre, je suis en faveur que l'excédent soit distribué aux familles ainsi qu'aux bénificiaires.

Merci de votre

attention.



Envoyé: 27 août 2015 17:09

A: Information

Objet: letter to the committee from the patient, please write backkkk thanks

Dear whom it may concern,

has been suffering with hep c from 1989 and had experinced many difficulties with this problem. She is constantly itching, has mood swings, cries in the middle of the night an day, losese her sense and orientation. This is the fault of the hospital and the government who is resposbile for this. Please invest in more technology and research into this project so we can save the lives of people living with hep c. Please invest in money so we can cure so that she can hve a quality of life. Please save these patient because she is my mother i need her by me and i have Young children so i really need her help to be near my side.

She is very sad that she got infected through blood transufion that took place at the hospital the govenment must compensate and invest more research quickly as possible.

plese writre back to me with what the comitte has sorteed out and if cleints will receive money soon and reearch should be done to save the lives.

please email me back

thanks

Le 28 Août 2015

Michel Savonitto SAVONITTO & ASS. INC. 468, rue St-Jean, Suite 400 Montréal, Qc, H2Y 2S1

Indemnisation : réclamation numéro

Monsieur,

La présente est pour vous informer des détails concernant le règlement de mon dossier relatif à l'hépatite C, qui méritent d'être pris en considération dans la réévaluation du règlement qui n'a pas répondu à mes attentes.

Lors de la dernière réclamation, les absences au travail de mes parents n'ont pas été prises en considération. À cette époque, je n'étais âgée que de dix ans et je ne pouvais donc pas me rendre seule à mes rendez-vous médicaux. Le détail de ces absences a déjà été envoyé lors du premier règlement et totalise la somme de 660\$.

De plus, en prenant en considération tous les problèmes qu'occasionne cette contamination du sang, vous conviendrez que l'indemnité de 10 156.83\$ est très insuffisante. Pendant de nombreuses années j'ai eu des problèmes de santé et à chaque prise de sang, les enzymes de mon foie dépassaient énormément les limites normales supérieures. Je dois faire attention à ce que je mange et je peux boire de l'alcool avec beaucoup de modération, car je dois prendre soin de mon foie et aujourd'hui encore, j'ai des problèmes digestifs.

J'ai dû m'absenter de mon travail et j'ai manqué des cours à l'université pour subir des examens de routine, des écographies du foie ainsi que des prises de sang qui s'effectuaient seulement à l'hôpital. Ces dernières années, j'ai dû prendre rendez-vous avec un gastroentérologue à l'hôpital Pierre-Boucher, car mon médecin de famille, préfère que je sois suivi par un spécialiste.

En prenant en considération tous les inconvénients que faire face et que je dois encore surmonter et qui vont continuer à s'intensifier en vieillissant, je conclu que l'indemnité qui m'a été versé dans le passé n'est pas suffisante. Je demande donc que mon dossier soit réévalué en prenant en compte tous les facteurs mentionnés précédemment.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez dans l'analyse de mon dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées



Sujet; Réévaluation financière du "Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990.

Par cette lettre, je veux vous faire part de ma satisfaction de pouvoir me faire entendre sur la compensation financière suite au recours collectif.

Mon père est décédé le 1<sup>ler</sup> février 2009 à cause de la contamination à l'hépatite C.

Mon père menait un combat contre l'hémophilie et s'y débrouillait très bien.

Malheureusement ce virus de l'hépatite C a commencé a hanté ses jours puis sans pouvoir rien n'y faire il en a payé de sa vie.

Nous tous; son épouse (ma mère), mes deux frères, nos conjointes et tous ses petits enfants puis ses sœurs n'ont rien pu faire pour qu'on puisse le garder longtemps auprès de nous et qu'il puisse jouir de ses arrières petits enfants comme il l'aurait souhaité.

Par cette lettre je ne veux pas faire un texte triste, bien qu'il me tire les larmes, mais je veux crier fort puisque vous m'en donner la chance, la perte si grande de la vie de notre père qu'on nous a acheté d'un montant de \$5000.00 pour nous ses fils. Vous connaissez les montants remis aux autres membres de la famille.

Je ne souhaite à personne de vivre l'insulte et composer avec la tristesse pour s'y faire à l'impression que notre père ne devait pas en valoir plus.

On ne souhaite à personne de vivre un deuil et qu'il doive être compensé de montants forfaitaires pour passer à autre chose. Je vous le dit, on ne passe jamais à autre chose. Notre père n'est plus là à chaque visite chez notre mère, notre père n'est plus là pour prendre dans ses bras ses nouveaux arrières petits enfants, notre père n'est plus là à chaque rencontre de famille et je pourrais écrire bien d'autres pages ainsi.

Bien loin de moi de penser que de nouvelles compensations monétaires viendraient combler ce manque, mais je suis sûr que mon père valait plus que le prix auquel on me l'a acheté.

Merci de m'avoir lu, comme mentionné au début je ne croyais pas qu'un jour je pourrais écrire sur papier cette émotion qu'on n'aurait jamais souhaité vivre et avoir à tenter de s'y faire.

### PAR COURRIEL info@savonitto.com ET PAR LA POSTE

Gatineau, le 30 août 2015

Me Michel Savonitto Savonitto et associés inc. 400 – 468, rue Saint-Jean Montréal (Québec) H2Y 2S1

Monsieur,

Nous vous écrivons suite à la lettre récente du Comité conjoint de la Convention du règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990 au nom de tous les membres de la famille de feu

Nous avons pris connaissance de la lettre et voulons vous informer que nous sommes d'avis que le Comité conjoint, lorsqu'il déposera sa requête devant les Tribunaux, devrait demander à ce que la totalité de l'excédent soit distribuée aux membres des recours et aux membres de la famille.

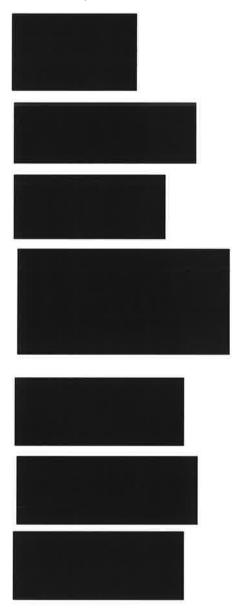
Afin de vous permettre de mettre à jour vos dossiers, vous trouverez ci-jointe une liste des membres de la famille qui ont une nouvelle adresse postale et qui n'ont pas reçu votre récente lettre. Vous voudrez bien mettre vos dossiers à jour. À titre informatif, une copie de votre récente lettre a été transmise à ceux-ci par le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



p.j.

Liste des adresses des membres de la famille qui n'ont pas reçu la récente lettre et qui ont une nouvelle adresse postale :



Damedi Le 3 0 août 2015
Cher Mur ou Wadame
A qui de droit moi qui à reçue votre lettre de HéPC; qui me double beaucoup, par rapport à mon frère
Suion a pardel en 1991 à l'âge de 48 ans, Suite à une transfusion de facteur de sang contaminer J'espère qu'on pouvroit avoir un montant d'argent sa adoucionat notre chagren Notre frière ne méditait pas la mart, El souait que le sans était affecter
Merei
La Goeur
RECEIVED
SEP 0 3 2015

### PAR COURRIEL info@savonitto.com ET PAR LA POSTE

Gatineau, le 30 août 2015

Me Michel Savonitto Savonitto et associés inc. 400 – 468, rue Saint-Jean Montréal (Québec) H2Y 2S1

Monsieur

Nous vous écrivons suite à la lettre récente du Comité conjoint de la Convention du règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990 au nom de tous les membres de la famille de feu

Nous avons pris connaissance de la lettre et voulons vous informer que nous sommes d'avis que le Comité conjoint, lorsqu'il déposera sa requête devant les Tribunaux, devrait demander à ce que la totalité de l'excédent soit distribuée aux membres des recours et aux membres de la famille.

Afin de vous permettre de mettre à jour vos dossiers, vous trouverez ci-jointe une liste des membres de la famille qui ont une nouvelle adresse postale et qui n'ont pas reçu votre récente lettre. Vous voudrez bien mettre vos dossiers à jour. À titre informatif, une copie de votre récente lettre a été transmise à ceux-ci par le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



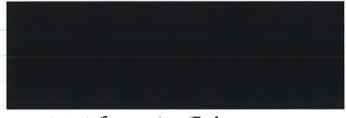


J'ai perdu ma mère trop jeune. Je l'ai vu perdre rapidement son autonomi logement, son permis de conduire. On a dû la placer dans un centre pou non autonome contre son gré. Elle a perdu confiance en nous, puis est de agressive. Elle a perdu sa dignité, sa liberté qui pour elle étaient très impo

Les décisions prisent trop rapidement ont divisé la famille. L'harmonie en filles est devenue lourde et pénible, chacune avec des émotions très diffé aurions eu besoin d'aide psychologique.

Concernant les deux exécuteurs testamentaires, une a fait des crises d'an troubles mentaux, l'autre une dépression. Les trois autres soeurs sont enc marquées par le chagrin et l'impuissance de pouvoir aider.

Nulle aide n'a été apportée aux familles dans les moments difficiles de ces soudaine. De plus plusieurs voyages Québec Montréal ont été nécessaires peut ramener ma mère mais un peu de baume sur nos plaies auraient pur apporté.



2015-08-31

Savonitto & Ass.

a quide droit

Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui travaillent à représenter notre cause. Il y a longtemps que j'attends le moment et l'opportunitée de m'exprimer auprès des responsables du scandale du pang contaminé. J'en ai très long à dire et lourdes à porter les fernes et les souffrances que nous avons tous ever à vive, ma famille, mes prèses et moi. Je pourrais errere un livre à ce sujet, mais pour l'instant. Il fait de cela deja 26 ans que mes freres sont partis. Mais il me semble que c'était hier, tellement l'épresure a été difficile à rince. Je me demande tayours de réponses. J'en suis venue à la seule conclusion, que le port qu'on subis mes frères, n'était pas une evreur médicale. Je quatifie la mort de mes freres, des meurtres. Les responsables sachant que le sang était contamine du rerus du side, ont choise de la passer aux himsphiles qui en avaient le plus souvent recour. Cela contait trap cher de se defaire du sang contamine. On a même dit qu'ils avaient refuse l'aide

## Suite de 1:

des États-Unies qui leur offraient si je ne m'abuse, une solution qui les aidecoient à detecter le virus dans le sang. Ils ont refuseis parce que c'était trop contoup ou dispendieux.

Mous avons perdus trais frires en 1990 dans un interrale de six mais à peine Français a ête le premier en Arril 1990 à l'âge de 33 ans. Il était le père de deux jeunes enfants. 36 ans est decede au mais d'Août 43 ans

est décèdé en Novembre 1990.

Mes freres étaient de bon rivants, généreux, aimants et avec un grand sens de l'humour malgre leur himophilis. L'aragion apprimes guelgues anneis augaravant qui'on leur offraient un traitement qui consistait à coaqueler leur pang et à ptopper les hémorragies, et qui ils pourraient désornais se l'injecter eux mêmes à la maison. Neue étions tous heureux, car ceci voulait dire qui ils n'auraient plus besoin de se rendre à l'hôpital aussi souvent et atlendre des heures à l'urgence avant de recever les soins appropress.

Mais Relaa, cette jaie fut de courtes duries.

Mes freres recevaient leur sentence en appronaît
qu'ils étaient tous les quotres atteint du rives du
Sida et l'hépatite G. Ce traitement qui devait
les aider à vivre une nie plus normale,
à contribuer à abrège leur vie. Nous ne pourions
pas accepter ce verdict. C'était trop. Lorsque
est décède, mes autres freres ont

# Suite de 21

reagi de la même manière. Ile ont dit, mais ils ront tous nous tues et ils avaient raison. Ils paraient ce qui les attendaient. Alors commence le plus clong caucheman que nous avons tous eves à vivre. Chaque jour et chaque nuit pendant des années. La peur, l'angeire la tristerre nous à tous envahes. Nous avivre le coeur brise.

dans notre region, ce qui a amene des prejuges de la part des entourages. Mes freaes ont subi des humiliations, de la honte, et des souffrances morales horribles. On les pointait du daigt et nous aussi. La parenté s'est élaigné, les roisins on ne les royaient plus. Mous minimo de receroir un deuxième pargnard en plein coeur. Je me clisais, ce n'est par possible, ils ront querir, ils ne ront par tares mourris. J'ai même pour quelques instants attendre un miracle. Lorsque mon deuxième frere à

subit son calvarientest entré à l'hôpital pour ne plus en sartir, ils nous à demandé à mes sours et mai d'être avec lui pour l'accompagner dans son cheminement. Au debut nous alliens le visiter et remarquiens que son cabaret était place à la porte de sa chambre. Lon lit vietait pas change et nous ne voyiens aucuse infirmiere aux alentour. On a su qu'a quelque reprises, l'aumonier, prêtre de l'hopital lui partait son cabaret. Personne ne les cédacent à se neurie. Ils devaient de peène et de misere s'arranger peul.

# Suite de 3:

Di on avait la chance de rencontrer un membre du personel, ce qui stait rare, ila estaient tres fraid et distant avec nous Jamais une parale gentille, aucune compassion de leur part. In ne roulant par reslev seul et purtout mourir seul, on nour a installe un petit vidava sa chambre pour que nous paissons rester avec lui la nuit. Nous nous partagions la tache, mes soeurs et moi. Celles qui étaient plus libre endemment.

d'atmosphère à l'hôpital me s'est pas améliaires, au contraire je sontain que nous n'efins pas hiennemue et les regards fraid, le manque de respect, les paroles rudes du personel ne faisions que nous blessées avec le temps. Nous faisions not re possible pour que les nuite passees à l'hôpital saient dans la tranquilité et respect. Nous navina personnes a qui nous confier. Un pau de compassion et des paroles tendres nous auraient allègés un peu notre douleur. Mais non, le fraid tatale.

a son medicin traitant, je recerrais peut être un peu de reconfort et de compréhension. Baand je me suia assise dans pon bureau, je lui cui fais part de la pituation. Je fus prise de stupeur lorsqu'il m'a regardi avec des yeur prêt à tué. Choque, il m'a repondu. "Ce sont vous ses soeurs qui êter en train de tuer notre frère. Dour n'avez par besoin d'être la avec lui. Il ne sero par le premier

### Suite do 4:

a mourin seul. Il ma ouvert la porte de son bureau et m'a fait signe de sortir. Je puis restee bouche bee. Je puis repartie en pleurant recevoir un autre coup de pagnard en plais coeur. Ce même jour répusée et l'âme en paine, je suis retourner voir. C'est de peixe et miseres que j'ai du trouver les mots appropries pour expliquer à mon frère que nous allions devour espacer nos risites. Je lui ai dit ce que le medecin renait de me dire mais en d'autre termes pour ne pas le trouble. Le lendemain matin larsque ce même medean a fait sa courte visite matinale ce un simple "ça pa " et qu'il était par le paint de repartir aussi vite qu'il était entre, lui a demande de s'assain, quil derait lui prieler. Mon frère lui a demande . " Qui est le patient jei? Je penses qui c'est mai à dit . Alars c'est moi que desir avoir mes seeurs a mes cotes pour m'aider à virre ce calnaire. Ju n'a pas le droit de les empécher d'être ici. a son tour la me de cin, pans dire un mat est reporti-Je demeuraia à 90 minutes de trajet en raiture pour me rendre à l'hôpital et aussi visites qui demeurait aucomes parents. Mes parents etant ages, epuises par acceptes, a la demande d'aller l'assister et aussi pour donner leur traisième fife. De ruis restes deux semaines area y nagui a ce qu'il retourne

## Suite de 5 :

a' l'hopital pour ne plus en ressaiter.

ne voulait pas mourrir, il voulait rirre.

El s'est bathe contre cette harrible maladie.

La agonise pendant per jeure et sex muita.

Sa bataille, et l'a perdu.

En 1994 c'était au tour de de

Sida et l'hipatete C. nous la enlere tout sommes les autres.

et je ressens encore beaucoup d'amertumes.
Rien me nous rendra mos frères. Quatre près humaines n'ont pas de prix a mon e gard.
Seul Dieu décidera de la sentence des compables. La peule chase que nous pouvons faire, e'est d'empécher les compable et les auvernements provincaux et territorianx de s'emparer de tout argent en fiducie. La totalit, et non une ponticle cet argent, derrait este destribué aux rictimes et à leur familles. Si, que que ce soit, pauf les motimes touche à cette argent. Ila derront rendre compte de leur action.

De mai aujourd'hui j'abuse ou je tue un animal je dencii payer paux mes crimes. Pourquai m'avous maux pas entendu parler des coupables du sang contamires. Ont-ils à payer. Nœus avons eti et sommes encare la risee de ces meurtriers et du gouvernement. Non, justice en eis lieux, n'a pas été faite et ne le sera peut-être jamais. Les responsables sont en train de se laver les mains avec le sang de tautes ces paurres victimes.

2015-08-31



Envoyé: 31 août 2015 15:14

A: Information

Objet : Réclamation - famille des victimes de l'hépatite C

Maitre Arnaud Dagenais,

De 1984 (diagnostiques) à 1994, ma vie (incluant celle de tous les membres de ma famille) prend un tournant infernal :

Je suis étudiante au secondaire lorsque ma tendre mère m'annonce le tragique sort que doit subir notre famille en raison du meurtre de mes 4 frères; je vis angoisse, rage, incompréhension, incertitude, peur, peine à anticiper la mort inutile de mes frères tout en témoignant leur souffrance physique et mentale atroce, insupportable.

La vie s'arrête ou, plutôt, devient plus intensément douloureusement emprisonnée. Comment le serait-elle autrement quand tous les jours sont pénibles, les heures comptées à essayer de vivre de beaux derniers moments avec ces hommes en train de périr à petit feu? Comment puis-je penser à mes études universitaires (que je suspends pendant plus de 10 ans croyant que je dois prendre soin de mes 4 frères), trouver des moments de loisir, du temps pour rire? Jamais une seconde ne s'écoule sans la pensée que mes 4 frères me quitteront à jamais, laissant leurs enfants, leur épouse, leur mère, leur père, « ma maman », « mon papa », dans une souffrance terrible incessante. Bien que chaque anniversaire, chaque Noël, chaque rencontre familiale, chaque occasion deviennent évidemment importants et que je tente tant bien que mal de faire régner la moindre joie, mon cœur déchiré ne peut s'empêcher de pleurer un sentiment dévastateur de colère.

Et cela, pendant plus de 10 ans : humiliés, rejetés par les personnes responsables de leur accorder les soins, rejetés par leurs amis, moi-même rejetée par des parents des enfants de mon milieu de travail...

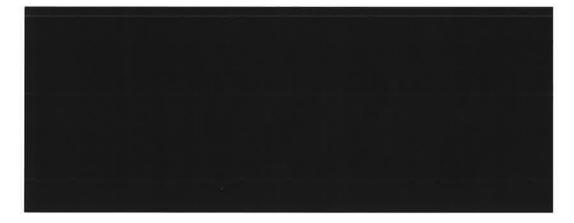
Le 24 avril 1990, je vis la perte de mon frère tant aimé, (33 ans, époux et père de 2 jeunes enfants, 4 et 5 ans); quelques mois plus tard s'ensuit le décès de mon frère chéri, (1886), le 30 septembre et, le 9 novembre, mon grand frère (1886) nous quitte. L'infernal continue avec le départ de mon très cher frère (époux et père d'un adolescent de 16 ans) le 8 juillet 1994. De plus, mon neveu va les rejoindre en 1996.

Ces vies s'éteignent en raison d'une négligence médicale. NON! Un meurtre! C'est cruel que le gouvernement canadien oublie les victimes qui continuent à vivre l'injustice de son scandale infligé à des personnes humaines et tant aimées. Lorsque, par exemple, le système judiciaire commet erreur en rendant coupable un innocent et en l'incarcérant parfois des années, le gouvernement le dédommage par des millions de dollars. Pourtant, dans le cas du scandale de la Croix Rouge, le gouvernement demeure complètement insouciant de notre bien-être perturbé pour le reste de notre vie. Il me retire mes 4 meilleurs amis; que de joies perdues, de

naissances enfouies et ce, pour le reste de ma vie. Le pire : je n'ai plus de souffle à voir mes chers parents se tordent de douleur, de culpabilité, de désespoir. Ici, il ne s'agit pas de fraude politique, d'élection, d'égo! Il s'agit d'amour, d'époux, de papa, de fils, de frère, d'ami, de raison de vivre! Jamais on ne m'a offert quelque soutien moral. C'est absolument abominable, inconcevable, que le gouvernement d'une terre de compassion reste insensible à une telle injustice.

J'espère enfin être en mesure de vous procurer des arguments sincères qui ouvriront le cœur de quelqu'un lors de vos débats pour lesquels je ne saurai suffisamment vous remercier.

Je vous prie d'agréer mes sentiments les plus sincères.





Sent from Mail for Windows 10

Att. M.E. Dagenais

**Subject:** Letter to Joint Committee



### Joint Committee:

having to have lived with this debilitating life threatening Hepatitis C disease for 27 years has been quite challenging. My disbelief when I was made aware of it was quite shocking to me, my wife and kids. In 1988 at the Civic Hospital undergoing surgery due to a broken back accident with an enormous loss of blood (6 pints) replaced with contaminated blood. It has been a rough ride since and when in year 2000 I received treatments for duration of one year. Interferon, ribavirin, needed injections twice a day three times a week with severe side effects, high fevers, loss of appetite, migraines, irritability, itchy skin rashes, cold sores, blurry vision, gout effects, excruciating pain, low energy, untreatable depression, negative psychological effects. Divorced in 2002, personal bankruptcy in 2015, self employed business company bankruptcy in 2014, loss of home, furniture and car.

Today I reside in a room sharing a home with a stranger living on a pension. Had been morally affected to have a healthy relationship having to tell the new women in my life about my condition with the disease and because of the ignorance involved they would run away thinking it was something like aids.

As years went by, friends and family were paranoid afraid of using same dishware, toiletries and that made me feel like I was a walking disease. Absence of quality of life is present, always having a watchful eye with alcoholic beverages (strongly not recommended, food intake etc.) Today I'm just scraping by with the little bit that I have at the age of 60.

Those poor people who suffered the same and those who have had suicidal thoughts or died from it. With all due respect and compassion to all. Fight for your life you only have one.

I thank god I had him in my life.

**United We Stand** 

Sept 1 st\_ 2015

To whom it muy Cancern,

I am writing this letter to your regarding the letter I received about the hapatitis C settlement agreement as there is a surplus of 234 million to 256 million dellars, in my Openeon the money should not be pet in a trust find but should be distributed amongst all family inambuer Losing one of their lawed one due to no fault of their own, the pain and Duffering my brother endured until the better end and the pain we condrag family went through watching him dide athis well side until the und this poor family he left behind, daughters, grown-Pleasure of watching his grand thildeen glow up and all the other families of lovel ones they lost because I last they brother Jan. 2 ml 2005

yours Truly

SAVONITTO & ASS. INC. A/S Michel Savonitto 468 St-Jean #400 Montreal, Qc H2Y 2S1 2015-09-01

Monsieur,

Je vous transmets mes observations concernant les dispositions du règlement qui n'ont pas répondus à mes attentes et sur la manière dont l'excédent pourrait être utilisé.

Je fais parti de la génération de femme de 80 ans et plus qui n'ont pas travaillé à l'extérieur du foyer ou peu travaillé. Cette situation à pour conséquence qu'elles ont peu de revenu. N'ayant pas contribuée aux différents régimes, elles n'ont pas de fond de pension, peu ou pas de rente du Québec et ont seulement la pension de vieillesse et pour certaine le régime de revenu garantie. Très souvent, le conjoint était, à l'époque, le seul gagne pain familiale.

Ne serait-il pas équitable et humain de venir en aide à ses personnes les plus démunies. Leurs grands âges demandant beaucoup d'aide extérieur pour demeurer à domicile et conserver leur autonomie. Souvent, elles requièrent des soins, des traitements et des médicaments non payé par le gouvernement. N'ayant pas ou peu de ressources financières et d'aide d'un conjoint elles se retrouvent souvent démunies.

C'est pourquoi, il serait juste, il me semble, qu'une partie du surplus aide les personnes les plus vulnérables de la société. En particulier les 80 ans et plus qui n'ont plus droit à la prestation du règlement relatif à l'hépatite 1986-90.

En espérant que mes observations et commentaires serviront au mieux être de mes concitoyens et faciliterons votre tâche devant les autorités responsables.

Je vous remercie également de nous tenir au courant des développements et de votre travail.

Veuillez agrée, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



SAVONITTO& ASS. INC. A/S Michel Savonitto 468 St-Jean #400 Montréal, Qc H2Y 2S1 2015-09-01

Monsieur,

Je vous faits part de mes attentes sur la manière dont je souhaiterais que l'excédent des fonds (recours hépatite C) soit utilisé.

Il serait juste et équitable, selon moi, de privilégier les personnes les plus vulnérables de la société. C'est à dire les personnes âgées de 80 ans et plus qui ne reçoivent plus d'aide financière suite au règlement limitant l'aide à 80 ans.

Je souhaite donc qu'une aide financière leurs soit accordées avec les surplus et ce, jusqu'à leur décès. Je pense que ce geste ferait preuve de compassion et d'humanité.

Veuillez agrée, monsieur, l'expression des mes sentiments distingués.



SAVONITTO& ASS. INC. A/S Michel Savonitto 468 St-Jean #400 Montréal, Qc H2Y 2S1 2015-09-01

# Monsieur,

Je vous faits part de mes attentes sur la manière dont je souhaiterais que l'excédent des fonds (recours hépatite C) soit utilisé.

Il serait juste et équitable, selon moi, de privilégier les personnes les plus vulnérables de la société. C'est à dire, les personnes âgées de 80 ans et plus, qui ne reçoivent plus d'aide financière suite au règlement limitant l'aide à 80 ans.

Je souhaite donc qu'une aide financière leurs soit accordées avec les surplus et ce, jusqu'à leur décès. Je pense que ce geste ferait preuve de compassion et d'humanité.

Veuillez agrée, monsieur, l'expression des mes sentiments distingués.



2015-09-03



# Cher M .Amaud Dagenais

Suite a la lettre récemment reçu concernant les Règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990 et la Récvoluction financière-échéencier de la phase 2.

En tant que frère de que se la cette arreur médical.

Du au montant déjà reçu comme indemnisation je trouve sa incorrect même ridicule, car ont sait tous qu'il na pas de prix pour compensé la perte d'un être chers.

Ceci est une grave erreur médicale qui a couté la vie à mon frère et qui nous a tous perturbé, père de famille avec 5 enfant d'âge mineur qui ont perdue leur père au moment dont il en avait le plus besoin et sans compté son épouse qu'il a laisser seul a élever sa famille, en plus de ce fardeau et cette peine inexplicable nous avons eu a subir l'humiliation et l'intimidation, ce que Berthier à eu a vivre et que chacun d'entre nous avons vécu aussi durant plusieurs années même après son décès mais tout sa pour une erreur médical, il n'y aura jamais d'argent assez pour compensé pour cette erreur qui a couté la vie de mon frère et affecté nos vie a jamais.

Ceci dit a mon avis le montant excédentaire entre ( 2365 m et 2565 m) devrait être alloué au membre des familles concernées et non pas retourné aux gouvernement ,ni conservé dans le fond de fiducie ni autrement.



Cordialement

2 septembre 2015

Monsieur Michel Savonitto SAVONITTO & ASS. INC. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Fax: 514-843-4395

# Objet: EXCÉDENT DU FONDS EN FIDUCIE

Monsieur,

Je vous fais parvenir mes commentaires sur l'excédent qu'il y a en fiducie. Je suggère que le dit excédent soit remis aux familles qui ont perdu un être cher.

Je sais que l'argent ne remplacera jamais ma mère qui est décédée de l'hépatite C.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus sincères.



Trois-Rivières Lundi le 8 Septembre 2015

Membre du Comité Conjoint Michel Savonitto Savonitto & Ass. Inc. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Objet: Réponse à la lettre - "Le comité conjoint veut vous entendre".

Monsieur Savonitto,

Moi.

ayant reçu du sang contaminé par le virus de l'Hépatite C aimerait émettre mon opinion quant à l'éventuel redistribution de l'excédant du fond d'indemnisation.

Dans l'éventualité d'une telle répartition des excédents, il me semble équitable que :

- 1. Les personnes directement infectés toujours vivantes ou décédées (successions légales) reçoivent au prorata déjà distribué une juste part de l'excédent
- 2. Les personnes à charge recevant actuellement des sommes annuelles compensatoires pour la perte d'aides du défunt voient leur indemnisation prolongée au delà de l'espérance de vie de la personne infectée décédée, voir même jusqu'au décès de la dite personne à charge.
- 3. Les conjoints, parents, frères et sœurs, enfants et petits-enfants légaux reçoivent, au prorata de ce qu'ils ont déjà reçu, une part de l'excédent.

Il est important que le Comité Conjoint s'occupant de la Fiducie et qui nous représente insiste auprès des tribunaux et du gouvernement pour que les sommes excédentaires reviennent équitablement aux personnes qui ont été impactées de près ou de manière collatérales par l'Hépatite C. Ces montants alloués à l'époque du recours collectif leur reviennent à juste titre.

Merci aux membres du Comité Conjoint et à vous, Monsieur Savonitto, pour votre aide.

8 sept 2015 Date Lundi le 8 Septembre 2015

Membre du Comité Conjoint Michel Savonitto Savonitto & Ass. Inc. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Objet: Réponse à la lettre - "Le comité conjoint veut vous entendre".

Monsieur Savonitto,

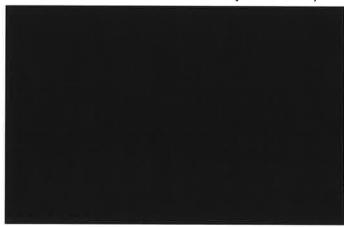
Moi, représentante légale de la succession de mon époux Monsieur feu ayant reçu du sang contaminé par le virus de l'Hépatite C aimerait émettre mon opinion quant à l'éventuel redistribution de l'excédant du fond d'indemnisation.

Dans l'éventualité d'une telle répartition des excédents, il me semble équitable que Les personnes directement infectés toujours vivantes ou décédées (successions légales) reçoivent au prorata déjà distribué une juste part de l'excédent

Il est important que le Comité Conjoint s'occupant de la Fiducie et qui nous représente insiste auprès des tribunaux et du gouvernement pour que les sommes excédentaires reviennent équitablement aux personnes qui ont été impactées de près ou de manière collatérales par l'Hépatite C. Ces montants alloués à l'époque du recours collectif leur reviennent à juste titre.

8 sept 2015 Date

Merci aux membres du Comité Conjoint et à vous, Monsieur Savonitto, pour votre aide.



Monsieur Michel Savonitto Savonitto et Ass. Inc. 468 rue St-Jean Suite 400 Montréal, Québec H2Y 2S1

Monsieur,



Suite à votre courrier concernant le « Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990 », j'ai été contaminé en 1989 à l'Institut de cardiologie de Montréal. Je vis dans un état de santé très précaire. Suite à la réception de votre lettre, je veux, même si ma santé ne me permet pas d'être présent à l'une de vos réunions, vous transmettre mon opinion concernant l'excédent du fond en fiducie.

Je peux témoigner, probablement comme pour bien d'autres personnes contaminées, que je vis avec une appréhension, un questionnement qui s'ajoute à tout ce que mon état de santé me fait vivre. Chaque jour je me regarde les yeux, la couleur de ma peau. Pourquoi mon taux de fer est-il si bas ? Est-ce que ce virus continue son travail ?

Toujours fatigué, épuisé, on vit avec l'arrière pensée de doute et de peur continuellement.

Donc, mon opinion est que l'excédent devrait être distribué à part égale à tous ceux qui sont encore vivants, et garder le fond pour distribuer à ceux qui en bout de ligne décèderont ou ceux qui pourront prouver qu'ils ont une hépatite C qui a évolué en cancer du foie ou cirrhose ou toutes autres complications dues à l'hépatite C.

Cordialement et en vous remerciant pour votre travail en mon nom et au nom de tous ceux qui ont été contaminés.



le 15 septembre 2015

M. Michel Savonitto SAVONITTO ET ASS. INC. 468, rue St-Jean, suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Courriel: info@savonitto.com

### Monsieur,

À la suite d'une lettre reçue concernant le règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990, le Comité conjoint nous demande nos commentaires sur le partage de l'excédent financier du Fonds en fiducie.

Dans ma famille nous sommes	cinq enfants dont de	ux garço	ns hémo <sub>l</sub>	philes qui	ont é	té
infectés par le sang contaminé.	Un de mes frère		en	est décéd	lé le 2	28
juin 1991 et mon autre frère		est en	très mau	ıvaise san	té. No	)\$
parents	et	sont	décédés	depuis qu	uelque	25
années, nous sommes donc le	es trois sœurs			ainsi	que	la
conjointe de	📆, à le soutenir dans	sa mala	die.	=======================================		

Je demande donc que le surplus financier soit divisé en parts égales entre les victimes et nous les parents qui ont soutenu, soigné et vivent avec le stress et l'inquiétude des effets néfastes de l'Hépatite C.

Je vous remercie pour tous les efforts que le Comité conjoint fait afin de soutenir financièrement les malades et leurs familles.

Recevez mes salutations.





Bonjour Monsieur Savonnitto,

Suite à une lettre reçue de votre bureau et à l'explication par ma sœur qui a communiqué avec vous pour mieux comprendre le contenu, je vous joins ma lettre pour faire entendre brièvement ce que nous avons vécus durant toutes ces années. J'espère que vous comprendrez

qu'une simple lettre d'une page seulement ne donne pas entièrement la réalité de ce que nous avons vécue.

Attendant de vos nouvelles, Bien à vous,



P.S.: On m'a dit que mes enfants auraient dû eux aussi recevoir cette lettre, ce qui n'est pas le cas. J'ai donc joint leurs noms à ma lettre afin qu'eux aussi se fassent entendre et je vous laisse aussi leurs coordonnées plus bas. Merci.



septembre 2015.

# A qui de droit,

Comme mes quatre sœurs, j'ai reçu par courrier un document concernant les victimes de l'hépatite C 1986-1990 par le Comité Conjoint. Document qui m'apprend que lors de la réévaluation des aspects financiers du Fonds, il existe un excédent dont l'estimation se situe entre (236M\$) et (256M\$) de dollars.

Je ne comprends pas...

Je ne comprends pas que les victimes et leur famille en soit encore à se battre pour que ces argents leur reviennent de droit...

Je ne comprends pas comment on peut évaluer froidement la perte d'un être cher et tout ce qui vient avec...

Dans notre cas, cela a été épouvantable, d'abord apprendre que notre mère a été contaminée, puis l'accompagner pour subir des examens continuellement et souvent interminables et la plupart du temps loin de chez nous, sans compter perdre ses journées et nos journées pour quelque chose qui n'aurait jamais dû arriver et qui l'a brimé dans sa vie de tous les jours et ce jusqu'à la fin de ses jours.

Elle a du se battre pour faire valoir ses droits, remplir des tonnes de paperasses toujours compliquées, être évaluée et réévaluée constamment, jusqu'à en perdre son autonomie et sa dignité. Nous avons dû faire face à des choix vraiment très difficiles voir même déchirants. Nous l'avons vu mourir dans des conditions atroces. J'ai malheureusement appris le vrai sens du mot agonisé en voyant ma mère souffrir de la sorte à cause de cette maladie.

Il y a des gens qui ont manqué de vigilance, de professionnalisme et qui sont aussi responsables d'avoir enlevé la vie trop tôt à ces personnes qui auraient pu en principe vivre 10, 15 ou 20 ans de plus sans cette contamination et connaître leurs petits-enfants et même leurs arrières petits-enfants. Mais il y aussi des gens qui se sont battus pour faire valoir leurs droits afin d'aider les victimes et leurs familles à vivre avec les conséquences et les contrecoups qui seraient ma foi très longs à énumérer. Alors, S.V.P. faites en sorte qu'ils ne se soient pas battus pour rien et retournez ces argents aux personnes concernées et leurs familles afin que justice soit faite une fois pour toute.

Espérant que nous serons entendus favorablement.

Bien à vous,



To the Joint Committee,

I still hesitate before I say aloud or type the words "Hepatitis C". When I was 19, my face would flood with blood any time I heard the word Hepatitis, and it took a counselor to bring me to physically say the words "Hepatitis C" out loud. It is painful for me to talk about something that I've habitually kept a secret from my close friends and extended family members since I was young due to the negative stigma associated with the virus and also my fear of it. Yet I feel my experience living with Hepatitis C (Hep C) is unique and worth sharing. I also suspect that other class members struggle to speak about this topic and hope my experience might speak for some of them as well.

In order to address which areas of the settlement that I feel fall short, I feel I must first address how the contraction of Hep C has impacted me personally, as it is my belief that it is the impersonal nature of the compensation fund distribution and aid offered to class members that fails to fully meet the specific needs of each class member, especially in unique cases.

I would like to discuss this problem through my own experience, unique in the sense that I have suffered immensely, not as much from symptoms of the virus itself, but from treatments for Hep C, coping with my fear associated with having Hep C, and ongoing conditions that by medical standards are considered to be indirectly related to the virus. As a result, I have not qualified for additional compensation, other than to cover medical costs deemed appropriate. In my opinion, due to the lack of acknowledgement for the complex and unexpected health implications related not only to contracting Hep C, but living with and treating Hep C, I am perhaps one of many to have slipped through the cracks of this government aid system.

I first discovered that I had Hep C when I was 7 years old. I learned that I contracted Hep C through a blood transfusion at birth and have had Hepatitis my entire life. I can remember crying as I ran home from school one day in grade 5, because a Hepatitis vaccination nurse showed the class an educational video that used a cartoon monster to represent Hep B, and an uglier monster to represent Hep C. That monster depiction was how I understood the virus that I had as a 10-year-old, and the thought manifested as a great burden of fear in me. My anxiety over the matter persisted throughout my youth.

During my second year of university, I underwent the only available medical treatment at the time: 10 months on Interferon and Ribavirin. The physical symptoms of this treatment are known to be horrific, but for me, it was the psychological side effects that were particularly devastating. This treatment had a profound impact on my self-confidence, social engagement, and an already deep-seated anxiety. I reflect upon this period of my life as one of great loss. When contemplating the decision to undergo treatment, I thought about the side effects of the drug, the timeline, and I measured out the pros and cons. I took some time to imagine what it might be like to have the treatment and how relieved I'd feel to rid my body of that cartoon monster that I still felt possessed by, silenced by.

In practice, the experience of the treatment is far more brutal than what I had imagined. Before agreeing to the Hep C treatment, I didn't account for the isolation I would feel, or for the friendships that would fall apart when I wasn't myself, or for the lasting mental distress that wouldn't go away, even after my hair grew back and the treatment was completed. I didn't realize that I would be trading that Hep C monster for a series of new ones. I didn't account for these things because they aren't detailed on the treatment's list of side effects.

It has been 4 years since I've completed the treatment and my mental health has continued to suffer. I have been diagnosed with severe anxiety disorder, panic attacks, depression, and generalized anxiety disorder. I have suffered persistent long-term physical side effects from anxiety, including burning skin sensation, numbness in my hands, feet, and lips, chest tightness, fatigue, insomnia, muscle tightness, and pelvic floor dysfunction. Above all, my pelvic floor dysfunction has been the most challenging physical manifestation of anxiety. It took several years, five urologists, two emergency visits, and countless hours of diagnostic testing and surgical procedures to diagnose. It causes debilitating pelvic pain, severe urinary frequency, urinary urgency, sexual dysfunction, and has served as a barrier to my employment, romantic relationships, as well as to carrying out my daily life.

As you can see, the way in which Hepatitis C has affected me has been complex. It has been an ongoing domino effect of health problems. In the last year especially, I've spent the majority of my time either in bed or seeking medical attention. I've struggled to hold down a full time job, provide for myself as an adult, and I continue to do so. I have not

been compensated for these disabilities since they are not covered by "the 1986/1990 Hepatitis C Class Act", and consequently our government wrings their hands of responsibility.

On top of all that, because I underwent the Hep C treatment before completing university, and have suffered from impaired health ever since, I have never been employed long enough to qualify for disability leave through an employer, employment insurance, or any other social aid program other than the "1986/1990 Hep C Class Act". Indeed, these funds have played a vital role in my survival, allowing me to provide for myself in times of unemployment. However, I have been living on my own for 7 years, and in that time have spent the majority of my compensation money. It is only a matter of time before those funds evaporate entirely, and I'm left with nothing but my disabilities and no safety net.

Given all of the above, it is of my opinion that the surplus of funds goes towards the following:

- 1. Research that seeks to understand the entire impact of Hepatitis on one's life (beyond the medically listed symptoms) with a focus on the indirect physical and medical consequences of having Hepatitis C, and the entire impact of all Hepatitis treatments on Class Members' lives.
- 2. Providing a social aid program that seeks social and financial support for class members who require additional aid due unforeseen consequences arising from contracting Hepatitis C, especially in cases where class members do not qualify for additional compensation under the 1986/1990 Class Act.
- 3. To the class members themselves, as it is my belief that the amount of compensation distributed does not account for the entire impact of Hepatitis on one's life, including indirect symptoms and the mental distress associated with having Hepatitis C.

Thank you very much. I hope you take my letter into careful consideration.



Envoyé: 4 septembre 2015 12:56 À: Information

Objet : Observations sur le règlement hepc 86-90 au comité conjoint

Veuillez prendre note du document en pièce jointe...



### PERSONNEL et CONFIDENTIEL

Envoyé à : Maître Michel Savonitto

SAVONITTO & ASS. INC. 468 rue St-Jean, Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1 (514) 843-3125 ext. 208 info@savonitto.com

OBJET : Observations sur le Règlement hepc 86-90

Bonjour Maître Savonitto,

cette lettre fait suite à la session de consultation du 20 août dernier à Montréal. Ne pouvant y assister en personne, j'y ai assisté par internet en essayant, du mieux possible, d'envoyer mes observations au fur et à mesure du déroulement de la session de consultation, si efficace que cela puisse être. Je tenais donc à résumer et compléter avec cette lettre plus officielle.

Tout d'abord, je suis un hémophile infecté par l'hépatite C et bénéficiaire dudit règlement. J'ai également un frère, décédé aujourd'hui, qui était co-infecté. Étant un fier partisan à la défense de ce règlement, j'ai témoigné entre autre devant l'honorable juge Nicole Morneau. Mais depuis quelques années, je n'ai pas suivi le dossier. Un bon recul était nécessaire et mes besoins sont beaucoup moindres qu'à une certaine époque. Inutile de vous dire que de voir encore tant de colère, de douleur et d'incertitude chez les victimes présentes l'autre soir m'a bouleversé au plus haut point.

À l'origine, en acceptant ce règlement, nous acceptions que les fonds soient insuffisants. Dès le niveau 2 de l'évolution de la maladie, un montant de \$5000 nous avait été retenu pendant deux ou trois ans, au cas où les fonds seraient insuffisants. Quinze années plus tard, je suis heureux de voir, que les fonds ont été suffisants pour respecter le règlement. Et encore plus de voir que vous êtes là pour défendre l'excédent de fonds pour le bien de ces bénéficiaires. Pour moi, c'est simple, nous avons accepté le risque d'insuffisance de fond, c'est à nous de bénéficier de l'excédent.

D'entrée de jeu, je dirai que ce règlement a comblé 50% à 60% de mes besoins nécessaire suite à mon infection à l'hépatite C. Il faut dire que je n'ai peut-être pas exploité du mieux que j'aurais pu, les montants alloués par le règlement. Mais bon, j'ai refusé d'abdiquer, me battant et essayant de tout faire pour garder mon emploi le plus longtemps possible.

Voici les points du règlement, qui selon moi, demande une attention particulaire.

### Assurance vie

Comme vous savez déjà, quelqu'un qui a été infecté par le virus de l'hépatite C se voit imposer une surprime lors d'une demande d'assurance vie. Ce fut le cas pour moi et ce même, plusieurs années après une réponse favorable au traitement. Mais l'assureur vérifie seulement la présence d'anticorps VHC dans le sang.

Ma dernière demande remonte à 2007. J'ai demandé à mon agent d'assurance de me faire parvenir une copie de celle-ci avec les montants de surprime. Je pourrais, si vous le désirez, vous en faire parvenir une copie.

#### Perte de revenus/services

Pour la perte de revenus/services, je crois qu'elle pourrait être amélioré, bonifié ou même assouplie. Je vous explique, étant dans la région de l'Estrie et ayant été suivi et traité à Montréal, je devais prendre une journée de **vacance** à chaque rendez-vous médical. À l'époque, je ne voulais pas que ça affecte mon travail. J'en ai payé le prix plus tard...

⇒ Le règlement devrait rembourser toute les journées de travail perdues à cause de suivi médical, examen et/ou traitement dû à l'hépatite C.

D'autres parts, lorsque j'ai eu à prendre la décision d'accepter un montant de \$30 000 au niveau 3, en refusant ainsi la perte de revenus/services, j'avais un excellent travail, bien rémunéré avec de bonnes conditions. J'y étais depuis quelques années, ayant déjà franchi plusieurs échelons. Comme pour les examens et suivis médicaux, je prenais une journée de vacances dans le milieu de la semaine pour réussir à maintenir le rythme.

J'ai maintenu ce rythme pendant toute la durée du traitement, me retrouvant cette année-là sans vacances proprement dit. Après le traitement, j'étais épuisé, j'avais perdu beaucoup de poids (135 lbs

à 6,1 pieds), mais le fait d'avoir répondu de façon favorable au traitement, m'a permis de continuer encore en prenant des journées de vacances de temps à autre pour récupérer. L'année suivante, ayant encore utilisé mes jours de vacances durant l'année, épuisée, j'ai pris trois mois sans solde.

Puis, j'ai repris le travail, au début, ça allait, j'étais loin de me douter que la fatigue me rattraperait petit à petit. Et ce, même après un verdict de guérison de mon médecin 5 ans après le traitement. J'ai parlé de cette fatigue au Dr. Marc Deschênes et il m'a dit qu'il avait observé ça chez plusieurs de ces patients. Si bien que j'ai dû prendre une autre période sans solde, six mois cette fois-ci et lorsque j'ai recommencé, j'ai fait des 4 jours semaine. Mais ça n'allait pas, pourtant, j'avais mis toutes les chances de mon côté, suivi psychologique et tout, mais forcé de constater que je ne pouvais maintenir ce rythme. J'ai donc quitté mon emploi pour un emploi beaucoup moins exigeant et bien certainement moins lucratif.

Aujourd'hui, à cause des traumatismes que m'a causés l'hépatite C, je vis avec environ \$15 000 de moins par année qu'à l'époque. Heureusement, je peux encore travailler et j'aime bien mon nouveau boulot. Il n'y a aucun doute pour moi que nul été de cette maladie, j'aurais continué de monter les échelons pour la même compagnie. En plus d'une perte de revenus, j'y ai perdu mon assurance dentaire ainsi que le droit de prendre 10% de mon salaire pour acheter des actions à 15% en deçà du marché.

De plus, j'ai payé une femme de ménage pour faire mon ménage, un comptable pour faire mes papiers et hypothéqué bien des gens autour de moi pour m'aider.

Mais comme j'expliquais plus haut, à l'époque de faire un choix entre \$30 000 et la perte de revenus/services, j'étais loin de me douter de l'impact à long terme. Alors,...

➡ On devrait pouvoir faire une demande de perte de revenus/services même si on a déjà accepté le montant de \$30 000. Et lorsque la perte de revenus/services dépasse le montant de \$30 000 déjà versée, être indemnisé de la différence.

### Dommages collatéraux

Bien sûr que durant toute cette période de ma vie, il y a eu des dommages collatéraux qui ont eu et on encore des conséquences sur ma vie de tous les jours.

Par exemple, pour situer l'évolution de la maladie, j'ai dû subir une biopsie du foie. Mon médecin avait donc décidé de faire sa transjugulaire. Bref, de passer par la veine jugulaire afin de descendre jusqu'au foie. L'opération, qui se voulait une opération d'un jour, n'a pas très bien été. Si bien que quelques jours plus tard, alors que j'étais en visite chez ma mère à Rimouski, j'entre d'urgence à l'hôpital. Hémorragie interne suite à la biopsie, je dois passer plusieurs jours au repos. Jours de vacances encore. Plus tard, je subis une autre opération pour enlever la vésicule biliaire. Un caillot de sang s'y est logé et risque de bloquer les foies biliaires.

Depuis, je vis avec les effets d'une absence de vésicule biliaire. Soit, reflux gastrique et régime alimentaire à propos.

⇒ Le règlement devrait prévoir une indemnisation pour ces dommages collatéraux.

# Indemnités pour parents d'enfants décédés

On s'attend tous, un jour, de perdre des grands-parents, un parent, un frère, une sœur, mais pas un enfant. Lorsque mon frère aîné, qui était co-infecté, a décidé de s'enlever la vie, j'ai vu mes parents terrassés. Encore aujourd'hui, il porte la trace de ce terrassement. Pour cette raison, je crois que le règlement devrait être plus généreux pour les parents des victimes décédées.

⇒ Le règlement devrait offrir un montant plus élevé, soit au minimum \$10 000 à \$15 000 au lieu du mince \$5 000 pour les parents d'en enfants décédés.

Ce qui complète mes observations, je suis conscient que le règlement ne peut inclure tous les cas uniques. Pour cette raison, je ne suis pas contre un montant forfaitaire unique, mais égal pour tous, relié à la faute et non à l'évolution de la maladie qui est déjà tenue en compte dans le règlement actuel. Sans compter que cela nous éviterait de remplir encore des formulaires. Avec les années, j'en ai fait une hantise. Vous devriez voir tous les formulaires, documents et reçus que j'ai dû envoyer à l'administrateur avec les années.

Je demeure disponible si vous avez des questions et/ou commentaires.

Encore merci de nous représenter.



Envoyé: 4 septembre 2015 20:35

A: Information

Objet: Hep C Joint Committee 1986 1990

Dear Members of the Joint Committee concerning the 1986-1990 Hepatitis C Settlement

In 1990, my father, was diagnosed with non A, non B, hepatitis after he received a blood transfusion in a Halifax hospital. After seven years of declining health and finally his death in 1996 at age 97, his family was told that he actually had contracted hepatitis C, not A, not B as had been previously told his family. Prior to his receiving the transfusion, he was an active 90 year old, walking 3 km daily and being a major contributor to the well being of the home he shared with his wife, our mother. From 1990 until 1996, his health declined significantly, he experienced extreme itching all over his body, he scratched uncontrollably, bled constantly, and was unable to sleep at night. Despite the numerous creams prescribed to alleviate the symptoms, there was really no relief. During this time, he did not know what his illness was, and we his family were not told that he had Hep C and it was only upon his death that we learned the diagnosis.

Our father's illness put an immense strain on our family, particularly on our mother who spent numerous sleepless nights trying to help. In the last few years before he died, the relationship that they had shared for 50 plus years had become filled with anxiety. Our mother who was in her late eighties and virtually on her own, and not sleeping herself because our father could not sleep, became a nervous wreck. Supporting our father, creaming his body, washing his everyday soiled clothing and running their household by herself became an impossible undertaking. All of us, five working adult children lived in Halifax and took turns making weekend trips to Cape Breton to help.

In desperation, both Dad and Mom came to Halifax where our mother stayed with our brother and our father came with me, my husband and two university aged children. We gave up our bedroom so that he could have our bed, close to the ensuite. Every night, my husband, our teenage son and I helped him into the bathtub, creamed his body, got him ready for bed, and helped him through the night when he needed help. My husband and I were both working, our children were studying at university. Enormous strain was put on them as well as my husband and me, but loving their grandfather with the same intensity that we loved our father, they were glad they were able to help.

So in light of the questions asked by the Joint Committee, I would suggest that the payment that our mother received, having been given a financial benefit for 2.09 years which was based on the actuarial date of Dad's expectancy, was insufficient. She could have used compensation for the loss of support she had for the years Dad was sick and for the 10 years she lived after Dad died. Dad's death at 97 years after so much suffering was a reflection of his strength and commitment to living, always positive and hoping that he would get better. As a testament to his family's longevity there is a monument in Cape Breton to his great grandfather who died at 114 years. Dad's three sisters each reached 102 years so it would not have been inconceivable that Dad would have lived past 100 years if he had not received tainted blood.

In addition, I suggest that the \$5000. each of us children received did not ever compensate either symbolically or realistically for Dad's illness and the \$500. granted to his grandchildren was insufficient for the loss of their grandfather, and the loss of history that went with him.

Thank you for reading this letter and for pursuing just settlements for all.

Sincerely





Envoyé: 8 septembre 2015 13:23  À: Information  Objet: Observations for a Member of the Joint Committee
Dear Mr. Savonito:
I am writing on behalf of who who has been working as a house cleaner at my place for the last 12 years. He has become a friend and I trust him with my home and he trusts me for his personal affairs. This is why has asked me to write to you, following the letter he has received from the Joint Committee to Approved Class Members and Family Class Members of the 1986-1990 Hepatitis C Settlement.
The above letter was mailed to him on the 31st of July 2015, and feedback was asked so that a better case could be presented to the Courts at a Joint Hearing although the latter was apparently scheduled for June 2015. I may not understand the procedure exactly but felt that even though seems late in the process, his case could be considered.
lost his mother, on December 12th, 1997 because of contaminated blood. To be honest, I know very little of the case or the settlement but read your letter to and thought that perhaps if the Committee were to consider enlarging the circle of individuals affected by the Hep C contaminated blood who are to be compensated, as the only son of still alive, should be among those family members who are compensated.
If there are no plans to enlarge the circle, I would like to know as I find it cruel to give him hope. Indeed, has had to deal with his mother's death for a long time. In addition, he is in dire needs as a house cleaner getting into his late 60s and having so little to support himself. There is no question that getting even a small compensation would make a big difference in his psychological condition but also his material life.
Thanks for letting me know so that I can inform
Of course, you may choose to contact directly at:
Kind regards,



Envoyé: 8 septembre 2015 10:07

À: Information

Objet: 1986-1990 Hepatitis C

Bonjour Maître Savonitto,

Faisant suite à une conversation téléphonique avec Maître Dagenais, je vous livre mon témoignage écrit, un courrier recommandé suivra,

Je vous remercie de votre engagement et de votre bienveillance envers les victimes et familles éprouvées, Respectueusement



le 8 septembre 2015



À l'attention de Maître Arnaud Dagenais

À l'attention de Maître Michel Savonitto

SAVONITTO & ASS. INC

468, rue St Jean

Suite 400

Montréal QC H2Y 2S1

Objet: 1986-1990 Hepatitis C Settlement Agreement

Suite à notre conversation téléphonique, je tenais à vous remercier pour votre écoute et votre bienveillance.

À 24 ans j'ai été victime d'un acte criminel et non pas d'une erreur médicale. À cette époque j'étais dans la force de ma vie, sportive, énergique et avec de grands objectifs à atteindre aussi bien dans ma vie professionnelle que personnelle. Mes rêves se sont évanouies quand l'infection me frappa.

Tout à coup je commence à subir une fatigue chronique, extrème, plus aucune motivation ni de force pour réaliser mes espoirs de vie. Je ne comprenais pas ce qui se passait dans mon corps et dans mon esprit.

Finalement en 1992 après des tests médicaux, j'ai eu la réponse à mes inquiétudes, j'apprenais que j'étais contaminée par des transfusions sanguines! Ma santé se dégrade et j'apprend en 2000 que je suis rendue au niveau 5. La maladie progressait à une vitesse foudroyante. En toute urgence j'ai suivi des traitements éprouvants pour combattre le fléau. Tous ces protocoles m'ont épuisés physiquement et surtout moralement.

Découragée je suis tombé dans une dépression aigue, les impacts sur mes deux enfants ont été majeurs, ils n'avaient plus de mère à leurs côtés. Quand au dédommagement financier il doit revenir de droit aux victimes de cet acte criminel. Le premier dédommagement est insuffisant par rapport aux 15 ans de souffrance et de perturbations familiales et de désordre physiques et moraux.

Il est parfaitement logique que le fond restant soit équitablement redistribué à chaque victime et aux familles durement éprouvées.

En vous remerciant de prendre en considération mon témoignage,

Je reste à votre entière disposition,

Respectueusement





Attn: Members of the Joint Committee

RE: 1986-1990 Hepatitis C Settlement

In 1990, my grandfather, was diagnosed with non A, non B, hepatitis after he received a blood transfusion in a Halifax hospital. After seven years of declining health and finally his death in 1996 at age 97, his family was told that he actually had contracted hepatitis C, not A, not B as had been previously told his family. Prior to his receiving the transfusion, he was an active 90 year old, walking 3 km daily and being a major contributor to the well being of the home he shared with his wife, my grandmother. From 1990 until 1996, his health declined significantly and he physically suffered extreme itching, bleeding, and insomnia. Despite the numerous creams prescribed to alleviate the symptoms, there was really no relief. During this time, he did not know what his illness was, and we were not told that he had Hep C and it was only upon his death that we learned the diagnosis.

Our grandfather's illness put an immense strain on my grandmother and my parents and my aunts and uncles. Our grandmother, in her late eighties at the time, made much effort to help our grandfather with creaming his body, washing his clothes and running their household on their own with no outside support. It was impossible. My mother and my aunts and one uncle, all working full time, took turns making weekend trips to Cape Breton to help her.

I remember most when it was decided that my grandfather would come to live in my childhood home with my parents while my grandmother lived with my uncle in Halifax. I was not living in the house at the time but on my regular visits home from the west coast, I remember vividly the work my parents did to ensure that my grandfather was as comfortable as possible. My mother, in particular, and my brother (who was living in the house at the time) spent time assisting my grandfather with regular routine habits; bathing, feeding, creaming his body, and helping him through the night when needed. I remember that this put a lot of strain on my family, even though we all loved our grandfather.

Looking back, I feel angry and saddened because my grandfather was so healthy prior to this diagnosis and I am so sure that he would have lived longer had it not been for this mistake that was made. Further he was not ready to die – he kept saying "I am getting better" and had had no intention of dying as he was very active in his community in Cape Breton – walking the beach, playing the fiddle, participating in church parish community activities, and knowing the long history of his life and family.

In light of this and the questions asked by the Joint Committee, I do not feel that my grandmother, my mother, my aunts and uncle, and all of the grandchildren were sufficiently compensated. Thank you for reading this letter and for pursuing just settlements for all.

Yours truly,



Envoyé: 10 septembre 2015 21:00

A: Information

**Objet:** Claimant Impact Statement and Recommendation

#### Michel Savonitto

Savonitto & Ass. Inc. 468, St-Jean StreetSuite 400

Montréal, QC H2Y 2S1

#### Dear Joint Committee:

I am writing in response to your request for a claimant impact statement and recommendation for the disbursement of the remainder of the HEP C fund. I know that our father's illness and death from Hep C has had a huge negative impact on all our family members. Our Dad, died before his time. His siblings and grandfather lived long lives and Dad fully expected to live well beyond the 100 year mark as his siblings have done and are doing. Dad's grandfather is in the Guinness Book of Records for his long life of 114 years!! Therefore Dad's death at 97 years was certainly premature. Dad's six years of illness and suffering and eventual death....were very difficult on our mother, and also on us all. I was living in Calgary during the time of Dad's suffering and illness from Hep. C and I needed to make many trips back and forth across the country to be a support to Dad, Mom, their grandchildren and my siblings. Each time I flew home to be with them....it was very difficult to see how Dad's illness and suffering negatively affected Mom and Dad's easy lifestyle and the lifestyle of my entire family during those last 6 years of his life and also the years following his death!!

Dad himself, who had always taken good care of his health.... was suddenly very puzzled and confused as to why he was now so sick and so extremely itchy. His constant suffering from the itch was very hard on our mother and the entire family. Dad ....who had always been a relaxed sleeper at night .....was now unable to sleep or relax at all at night or even during the day ... as he was constantly needing to scratch his entire body due to the unbelievably frustrating itch that never went away until his death!! As a result, our mother....who was in her eighties....had now had her role changed from that of a full time partner to Dad to a "Full Time Care Giver" for Dad!! Each time I arrived home....Dad and Mom were feeling more and more sleep deprived, frustrated and confused and Mom had no idea what was going on with Dad and .....Dad himself had no idea what was going on with Dad!! In fact.....we were all confused, frustrated with the sudden change of Dad's health status ....which was robbing Dad and Mom of their usual relaxed and enjoyable life together. Dad went to his death....not knowing why he was so ill. After Dad's death....the compensation our mother received ....in no way compensated for her great loss of her husband's pre Hep C. companionship, emotional and physical support and help.

The compensation that my siblings and I received was small considering that we all lost our father prematurely. It was a huge loss for each of us. It's hard to put a financial number on the loss of a loved one. However....my recommendation to the Joint Committee is that the remaining funds be shared with the immediate family members of the victims families. I would like to say "Thank You" to the Joint Committee Members for your continuous work on behalf of all of us!!

Your Truly



September 10, 2015

Dear Members of the Joint Committee:

My father was unfortunately one of the HEP-C victims. He contacted the disease in 1990 from a blood transfusion and it caused his untimely death in 1996.

My family and I appreciate the efforts made by the Joint Committee and were fortunate to be able attend the very helpful information session held in Dartmouth, NS on August 26, 2015.

In response to the request from leaders of that session, I would like to suggest to the committee that the remaining funds be assigned to victims and their immediate family members.

My father suffered for 6 years with an incredible "itch" and did not find out until the last days of his life that the cause of his itch was from HEP-C. Dad's quality of life was greatly diminished. His primary caregiver was our mother who also suffered the consequences of this disease. In turn, her quality of life was also greatly affected. While no amount of money can ever compensate for their pain and suffering, I do believe that they deserve any extra funds.

For myself, as a daughter, I feel that the funds allotted to the children of the victims should be increased. Knowing my Dad and Mom were in such pain caused a great deal of care, concern, worry and frequent trips for medical appointments that I often attended with them.

My two sons, who were teenagers at the time of Dad's death, missed wonderful opportunities to continue to enjoy their Grandpa's love and companionship and the compensation assigned to them for the loss of their wonderful Grandpa was minimum.

Thank you again for your efforts on behalf of the victims and their families.

Sincerely,





September 10, 2015

Dear Members of the Joint Committee:

My grandfather, contracted hepatitis-c from a blood transfusion in Halifax, Nova Scotia in 1990. He died as a result of that disease six years later.

Several members of my family were able to attend an information session hosted by members of your committee last month. In response to a request made at that session, I would like to suggest remaining funds be assigned to victims and their immediate family members.

My grandfather always maintained a remarkably healthy lifestyle; daily exercise and healthy eating were important to him. After receiving this blood transfusion, his quality of life deteriorated drastically. As his primary caregiver, my grandmother was also severely impacted by his illness. This situation was only made worse since the cause of his suffering - hepatitis c - was not revealed to my grandfather, or members of his family, until near the end of his life.

My grandfather's death was profoundly painful for my family; particularly because of the way he suffered in the end. This illness deprived him of the healthy, productive lifestyle he maintained, robbed our family of further happy memories of him and caused years or worry and work for those who loved him best.

Thank you again for your efforts on behalf of the victims and their families.

Sincerely,



Envoyé:

11 septembre 2015 17:55

À:

Information

Objet:

Observations et commentaires!

#### Bonjour chers comité,

Tout d'abord je dois vous félicité pour votre travail, quoi que certaine compagnies travaillant sur ce dossier ont soutirer beaucoup plus de millions de dollars/années que les victimes eux mêmes... À voir...

En premier lieux, il est claire que les indemnisations aux victimes du scandale de la croix rouge sont insuffisantes. Le recours collectif aux départ, n'est pas suffisant pour dédommager d'une tel négligence criminel des responsables. Par conséquent, le simple fait de dilapider les fonds disponibles, des victimes, en avocats et réunions de toutes sortes, prouve le non respect envers les victimes de ce scandale. Tout les frais relier à cette requête du gouvernement doit être rembourser aux fonds avec intérêt.

#### Observations:

- 1. Le gouvernement en voulant s'approprier les fonds du recours, démontre son non respect des victimes, et si cela ce trouve, il y a collusions dans les gestionnaires.
- 2. Transférer aux compagnies d'assurances groupes (groupes d'employer) les frais des médicaments et l'assurance salaire constitue une aberration monumental.
- 3. Toutes visites médicale, prise de sang, rencontre de médecin, lettre de commentaire et observation, etc. doivent être rémunérer.
- 4. Les effets secondaires ponctuelles et permanentes, durant et après le traitement, doivent être indemnisés.
- 5. Les personne ayant perdu leurs emplois en liens directe ou indirecte avec la maladie ou le traitement, doivent recevoir une indemnité à vie et/ou avoir automatiquement droit à les rente maximum de la RRQ (dans le cas du Québec) et/ou pouvoir toucher tout fond de pensions et autres sans pénalités.
- 6. Indemnité complète à vie pour tout les personne qui n'ont jamais été retracé dans un délais respectable lors du scandale et qui ont fait l'objet et frais d'une recherche pour adhérer au recours.

#### Commentaires:

1. "Le gouvernement en voulant s'approprier les fonds du recours, démontre son non respect des victimes, et si cela ce trouve, il y a collusions dans les gestionnaires."

Ceci démontre très bien le manque de respect total, du gouvernement, envers les victimes. Nous pouvons jugé cette intention du gouvernement, de manipulation au-delà de la cruauté morale et psychologique. Le gouvernement tente de minimiser ce scandale en insinuant qu'il a trop payer dans ce scandale qui rappelons le à créer la mort d'hommes. Cette simple intention du gouvernement mérite à elle seul de nouvelles

accusations et poursuites. Ceci est impardonnable.

2. "Transférer aux compagnies d'assurances groupes (groupes d'employer) les frais des médicaments et l'assurance salaire constitue une aberration monumental."

L'erreur monumental et qui explique, en partie, pourquoi il y a des surplus dans le fonds. Le fait de transférer les frais des médicaments et l'assurance salaire (des personnes qui travail et qui possède une assurance groupe), crée des pressions énorme entre employer et employeur avec des répercussions imprévisibles. Dans mon cas, mon assurance groupe à augmenter et les services ont diminué uniquement avec mon cas, près de 10 000\$/mois durant 8 mois de traitement. Cette façon de faire, même si l'assureur peut réclamer une partie des frais, et totalement irrespectueuse envers les victimes. Cette façon de procédé dilapide des fonds de manière redondante en frais de service, frais d'administrations, frais, d'ouverture de dossier, en j'en passent. Personnellement, j'ai perdu un emploi à 65 000\$ à 70 000\$/année, lié à mon traitement et les tensions créer par mon absence et frais engendrées avec l'assurance groupe. J'ai dû recourir au services d'avocats simplement pour me battre contre une décisions (contre mon employeur conjointement avec l'assureur du groupe d'employés) qui me reconnaissait pas invalide durant mon traitement, malgré une ordonnance de mon médecin traitant. Ce simple exemple mérite a elle seule une compensation des frais engendrée (avocats, déplacement) un dédommagement pour stress pouvant nuire aux traitement, et dédommagement pour perte d'emplois indirecte.

3." Toutes visites médicale, prise de sang, rencontre de médecin, lettre de commentaire et observation, etc. doivent être rémunérer."

Voici un autre exemple de tensions que créer la maladie et le traitement qui ne sont pas pris en considération, avant le traitement, il y a des visites médicales, des prises de sangs, etc. Toute mes absences ne sont pas rémunérés, et pire, mon employeur doit me remplacer durant toutes ces visites. Mes journées de maladies prévues à cette effet ne sont pas suffisantes ou incompatibles, je dois alors déclarer malade à mes frais. Tout ce genre de détails contribue à une tension entre employeur et employer sans compter mes pertes financière (jour de maladie sans solde, maximum 12/ans). Toutes les journées, doivent être payé et dédommagé, exemple, dans mon cas 1 journée de 12 heures à 29,93\$/heure = 359,16\$, à ceci un dédommagement du double pourrait être envisageable (si il n'y a pas perte d'emploi).

4. "Les effets secondaires ponctuelles et permanentes, durant et après le traitement, doivent être indemnisés."

L'indemnisation relative au effets secondaire durant et après le traitement ce révèle nettement insuffisant. La douleur et la détresse psychologique engendré par la prise des médicaments ne peuvent être remplacer par un montant d'argent. Personnellement, durant cette période j'ai perdu beaucoup d'amis et ma conjointe. Ceci ne peut ce chiffré (le fond n'ai pas suffisant !). Des effets secondaires permanent sont présent, riens à été prévue à cette effet en terme de séquelles permanente et perte de jouissance à la vie (1000\$/mois, c'est rire du monde, manque de respect total). De plus, ont nous annonce un nouveau traitement (qui coûte le triple) lorsque les pharmaceutiques réalise qu'il y a des surplus dans le fond des victime du virus. Tout les nouveau traitements, doivent être aux frais des responsables du scandale et non au détriment du fond prévu pour les victimes.

5. "Les personne ayant perdu leurs emplois en liens directe ou indirecte avec la maladie ou le traitement, doivent recevoir une indemnité à vie et/ou avoir automatiquement droit à les rente maximum de la RRQ (dans le cas du Québec) et/ou pouvoir toucher tout fond de pensions et autres sans pénalités."

6. "Indemnité complète à vie pour tout les personne qui n'ont jamais été retracé dans un délais respectable lors du scandale et qui ont fait l'objet et frais d'une recherche pour adhérer au recours."

Dans mon cas, ceci est inacceptable, j'ai appris, <u>après plus de 17 ans</u>, que j'étais porteur du VCH !!! Comment ? En me plaignant à mon docteur que j'étais constamment épuisé, après 17 ans et plus de 20 médecins différent, ayant en main mon résumé de dossier médical spécifiant que j'ai reçu <u>des transfusion sanguines en 1989</u> lors d'un accident d'automobile qui décimé, personne à investigué de façon sérieuse dans un délais raisonnable (1 ans après le scandale) de me retrouver et me testé ? Quel aberration impardonnable. Ceci démontre le manque de responsabilité et de respect envers les victimes de ce scandale. Par contre, lorsqu'il est temps de vous inscrire aux recours collectif des victimes du VCH, à ma grande surprise, ils ont retrouvé le numéro des échantillons de sangs contaminés 17 ans plus tard ! Incroyable ce manque de respect. Uniquement ce fait prouvable devant un juge, mérite une compensation à vie.

Finalement, comme vous le savez déjà les compensations pour tous sont nettement insuffisantes, il serait opportun que tout les frais relier à cette demande (que le Gouvernement veux s'approprier les fonds) soit rejeté et que des actions soit entamé contre le gouvernement afin de facilité aux survivant l'accès aux régimes RRQ et fond pensions. De plus une action devrait être déposé contre le gouvernement pour manque de respect envers les victimes et des excuse publiques devrait être fait avec compensation adéquate cette foisci. Je veux dire renoncer au dernier recours et donner le droit aux victimes de poursuivre les "professionnels" concernés.

Merci

P.S.: maintenant je vais sur les réseau sociaux!

Septembre 13, 2015

Mr. Michel Savonitto

Email: info@savonitto.com



On August 26, 2015, I attended a Joint Committee Class Member, Consultations Sessions regarding the 1986-1990 Hepatitis C settlement. At which time, it was recommended that we provide our recommendations on how we could improve the current compensations base on the current surplus. This consultation session was productive.

My family has greatly suffered the departure of an important man in our life, a real role model, care provider, husband, father, grand-father and a dear loving friend.

This is regarding my dad, which died as a consequence of Hepatitis C from a blood transfusion. My dad had open heart surgeries in September 1984 and 1987, and unfortunately the Hepatitis C was contracted in 1987. Dad was diagnosed with hepatitis C in 1991 and his personality, mood and physical endurance was never the same after the surgery of 1987.

Dad received interferon from 1991 to 1993 (3 years) without positive outcome however the side effects of the therapy were terrific as dad was so sick all the time and his energy level was nil. My mother was the person giving him the treatment 3 times per week and had no choice as home care was not available. At that time, our knowledge of the illness was not well known and my mother was really scared to get the hepatitis C so was everyone around dad took extreme precaution which added another stress on the whole family. The interferon was paid but not totally. My parents were on a really limited budget and the extra expenses of the therapy created some financial difficulties.

My sister and her husband moved with my parents in 1986, as such they could support my mother with her tasks of maintaining a household and taking care of her loving husband. Such help was needed for house maintenance, grass cutting, snow removal, house cleaning, grocery, meal preparation, attending appointment with mom and dad, helping with physical care for my dad and providing moral support. My sister did not return to work while living with my parent and my mother was a full time care giver.

My nephew was born in 1989. My sister was helping my mom so much that a babysitter was needed for him when attending all those necessary appointment for my dad. The expense of travelling, parking was all paid by my parents.

Dad had a construction business but sold his share to his partner as a result of his illness. As a carpenter with many years of experience his income was comfortable at that time. Please note that dad could not get life insurance because of his condition. Dad was receiving disability insurance from his employer and QPP invalidity. In the 1990's that monthly income was really limited.

live in Halifax and worked at that time as a respiratory therapist. I took many trips to help my family, to see my dad and to discuss with his microbiologist respectation. I was present when the diagnostic was given to my dad and mom. The md talked about his life expectancy and all of the precaution needed around my dad as to not infect another family member. You may remember all the extra precaution at that time. The Specialist informed me by telephone that the interferon was not working and that the only other option at that time was liver transplant and sadly my dad was not a candidate. The summer of 2013, I met the specialist again at the Chicoutimi hospital and he recognized me. He was really found of my dad and he was glad to tell me that liver transplants were now really successful.

I got pregnant with twin in September 1994, my mother had planned to be with me for the birth of my children. It did not happen as dad was dying. X-mas 1994, we were visiting my parent and dad was hospitalized. Fortunately, he came home for X-mas. I knew the day that I said goodbye and hug him at the hospital that it was our last time seeing each other and sharing our love. I knew that he would never meet his grand-children and share his love. It is still painful today to write this.

The boys were born on April 21, 1995. They were doing twin to twin transfusion and the older boy did need platelets on a few occasions. I was so devastated just thinking about my dad dying as a result of tainted blood but my son could not survive without it. What choice do you have as a parent? My dad died on April 26, 1995 as a result of complications from Hepatitis C. DAD was only 62 years old and did not meet his twin grand -sons. My older boy left the intensive care the same morning and it was a miracle. I delivered my sons naturally but for an unknown reason, I got a bacterial infection and was on intravenous antibiotic for 14 days. I could not attend my dad funeral in any ways. I was traumatized by the fact that I had crying the death of a

really important member of my immediate family and laughing the next minute just thinking about the boys being alive.

It was also difficult for the family in Quebec dealing with the huge lost and not having us there for support. My sons never had a grand-father but they are well aware of his great personality and his illness.

My sister relocated to Montreal only in July 1995 and return to work shortly after. Her husband had moved to Montreal in November 1994 for employment opportunities and did travel to the Saguenay Region on multiple occasions. My sister and my nephew stayed behind as supports were definitively needed to my parents. My nephew brought a lot of joys to my dad and he was his playmate for so many years. I really believe that the little guy was my dad reason for fighting this illness.

I believe that you have done an excellent job managing that fund but I would have like more support in the past for my mother as she was only 57 when she lost her love one.

### This is my opinion;

- Re evaluate the category as if someone contacted the Hepatitis C in 1987 and died in 1995. His life was definitively diminished by this illness. The psychological effect on him knowing that a human mistake was the reason and being aware that the end stage was death. Having the side effects of the interferon was a real impairment to his quality of life.
- The fixed payments should be increase for each level 1 to 6.
- May a level 7 should be added for the primary infected person that died within 10 years of contacting the Hepatitis C.
- If the death occurred within 10 years of contacting the hepatitis C than an extra lump sum should be given. It could be such as an extra \$50,000.00. Only 485 (my dad was one of those) primarily infected persons deceased before 1999. You still have 3,633 alive and with the new medication those people may have a longer life expectancy. The expenses of the medication should be covered from the surplus for those.
- More financial incentive for the family member that gave up a lot of time and energy to supporting the sick and the other family members such as wife, partner, children. Those family members provided; physical care, psychological care, house maintenance, household duties, driver, attending appointment, preparing meal, snow removal and so much more. My mother should still be receiving financial support to help her pay for all those necessary tasks.
- My mother stopped receiving the monthly allowance from the Hepatitis C fund when dad would have turned 80. This is new information to me and this definitively upset me as my mother CPP retirement amount is so minimal. If my dad would not have died at 62, the household would have 2 incomes. Dad had no life insurance for no fault of his own...

The partner of the primary infected person should receive the monthly compensation until she or he died. OR they could be given a lump sum depending of the age group. Again, I do not believe that the compensation should stop on those low income elderly when the primary infected persons turned 80. Maybe, they should contemplate to give a lump sum for the partner when the primary infected persons would have turned 80 or keep the monthly compensation.

- Funeral expense of \$6,700 is definitively not sufficient and should be increase to at least \$10,000 to \$12,000 with receipt. Also, the spouse or partner of the primary infected person should have their funeral expense paid from the surplus. As a result of the death of the infected person at such a young age, the household income was decrease to a minimal amount.
- I mentioned it before but would like to say it again. At the age of 55, my dad stopped working and had to sell his business. His monthly income from 55 to 62 was really low and they had to use all their saving. My mom's monthly income should never been that low and would not have been if my dad would not have get the Hepatitis C.
- IMPORTANT: I believe that this Surplus should be used for the benefit of the Class Members and to their dependents. Dependents should be defined as spouse, partner, common law, children, grand- children. No funds should be given to other family member if the Class member has/had dependents. Extra lump sum should be given to those dependents. The compensation should not vary because of age (under or over 21). Why was the same amount of money given to the brother and sister of the Class member. It remains unreal to me that my aunts and uncle received \$5000.00. My sister and I received \$5000.00 and we were care giver. Why did we give only \$500.00 to the grand-children? This is not equitable. The aunts and uncle were only around my mother to get the \$5000.00 and not to help her when needed.
- Some special fund should be allowed for post- secondary education for the children or grand-children of the Class Member. My mother would like to support my sons financially for their University fees but she cannot.
- My sons never had a grand father . . . . . .

You can contact me if you have any questions.

Thank you very much



**Envoyé:** 14 septembre 2015 20:38

À: Information

**Objet:** Convention de règlement

#### Bonjour,

Dernièrement je recevais par courrier un document concernant les victimes de l'hépatite C 1986-1990 par le Comité Conjoint.

Ce document m'apprenait que lors de la réévaluation des aspects financiers du Fonds, qu'il existerait un excédent

dont l'estimation oscille entre (236M\$) et (256M\$) de dollars.

Cet excédent devrait à mon avis revenir et rester aux victimes et membres des familles touchées par cette tragedie, car combien d'entre nous n'ont réclamé aucune somme pour avoir accompagné un parent pour des examens,

des opérations, des évaluations, entrainant des pertes d'autonomie en relation avec cette maladie (hépatite C).

Combien d'entre nous ont perdu des journées de conjé ou de travail sans comptabiliser quoique ce soit parce que

responsable d'un être qui nous était cher.

Mais qui sont les vrais responsables de toutes ces vies perdues sans compter les dommages collatéraux occasionnés par

un manque de vigilence, de responsabilité et de professionnalisme. Des gens qui sont mandatés pour assurer, protéger,

vérifier et voir à la sécurité des gens. Malheureusement ce ne fût le cas, maintenant chacune des victimes ou membres de

la famille en subissent les conséquences et les contrecoups.

Espérant que nous seront entendus favorablement.

Bien à vous,

décédée le 7 avril 2012 des suites du virus de L'Hépatite C.

Le 10 septembre 2015.

Savonitto & Ass. Inc. Att: Michel Savonitto, 468, rue St-Jean, Suite 400, Montréal (Québec) H2Y 2S1

Re: Hépatite C 1986-1990 (« Règlement.»)

Monsieur,

J'accuse réception du document intitulé « Le comité conjoint veut vous entendre »

Mes deux sœurs sont décédées à cause de l'Hépatite C.

Nous étions une famille nombreuse (12 enfants). Notre père et notre mère avaient développé un lien familial très fort entre tous les membres de la famille. En langage populaire on dirait « Nous étions tissés serrés ».

Suite aux décès de notre père et de notre mère, ont hérité de la maison familiale et celle-ci a continué d'être le rendez-vous privilégié des membres de la famille, surtout que cette résidence était située face à l'église paroissiale; ainsi, après les offices religieux, tous se rendaient à cette résidence. C'est dire que nous avions des rencontres régulières (au moins une fois par semaine) entre les membres de la famille. Ces rencontres se poursuivirent jusqu'à ce que mes sœurs soient atteintes de l'Hépatite C.

Le décès de mes sœurs a brisé cet attachement familial très développé. Pour chacun de nous, la vie a continué mais la brisure causée par l'Hépatite C ne s'est jamais réparée. Dans nos mémoires, nous ne pouvons effacer ces souvenirs douloureux.

J'espère que cette douleur subie par la perte de deux sœurs à cause de l'Hépatite C pourra être amoindrie par une compensation financière; ce serait un léger baume.

A mon avis, le solde d'un programme compensatoire et, à tout le moins, l'excédent devrait être remis aux personnes qui ont été déjà reconnues comme bénéficiaires de ce

programme. Un raisonnement basé sur la justice la plus élémentaire ne peut aboutir à une autre conclusion.



A titre d'information, ci-après les noms et adresses de mes frères et sœurs :

Date: September 10, 2015 at 9:59 PM

To: info@savonitto.com

#### Michel Savonitto

Savonitto & Ass. Inc. 468, St-Jean StreetSuite 400

Montréal, QC H2Y 2S1

#### Dear Joint Committee:

I am writing in response to your request for a claimant impact statement and recommendation for the disbursement of the remainder of the HEP C fund. I know that our father's illness and death from Hep C has had a huge negative impact on all our family members. Our Dad, died before his time. His siblings and grandfather lived long lives and Dad fully expected to live well beyond the 100 year mark as his siblings have done and are doing. Dad's grandfather is in the Guinness Book of Records for his long life of 114 years!! Therefore Dad's death at 97 years was certainly premature. Dad's six years of illness and suffering and eventual death....were very difficult on our mother, and also on us all. I was living in Calgary during the time of Dad's suffering and illness from Hep. C and I needed to make many trips back and forth across the country to be a support to Dad, Mom, their grandchildren and my siblings. Each time I flew home to be with them....it was very difficult to see how Dad's illness and suffering negatively affected Mom and Dad's easy lifestyle and the lifestyle of my entire family during those last 6 years of his life and also the years following his death!!

Dad himself, who had always taken good care of his health.... was suddenly very puzzled and confused as to why he was now so sick and so extremely itchy. His constant suffering from the itch was very hard on our mother and the entire family. Dad ....who had always been a relaxed sleeper at night .....was now unable to sleep or relax at all at night or even during the day ... as he was constantly needing to scratch his entire body due to the unbelievably frustrating itch that never went away until his death!! As a result, our mother....who was in her eighties....had now had her role changed from that of a full time partner to Dad to a "Full Time Care Giver" for Dad!! Each time I arrived home....Dad and Mom were feeling more and more sleep deprived, frustrated and confused and Mom had no idea what was going on with Dad and .....Dad himself had no idea what was going on with Dad!! In fact.....we were all confused, frustrated with the sudden change of Dad's health status ....which was robbing Dad and Mom of their usual relaxed and enjoyable life together. Dad went to his death....not knowing why he was so ill. After Dad's death....the compensation our mother received .....in no way compensated for her great loss of her husband's pre Hep C. companionship, emotional and physical support and help.

The compensation that my siblings and I received was small considering that we all lost our father prematurely. It was a huge loss for each of us. It's hard to put a financial number on the loss of a loved one. However....my recommendation to the Joint Committee is that the remaining funds be shared with the immediate family members of the victims families. I would like to say "Thank You" to the Joint Committee Members for your continuous work on behalf of all of us!!

Your Truly

le 13 septembre 2015,

À : M. Michel Savonitto Savonitto & Ass. Inc. 468, rue St-Jean, suite 400 Montréal, QC, H2Y 2S1

Bonjour Monsieur Savonitto,

Nous avons assisté, en direct sur Internet, à la session de consultation tenue le 20 août 2015 à Montréal. En réponse à la demande du Comité conjoint à l'effet de partager nos commentaires et observations concernant les dispositions du règlement qui n'ont pas répondu à nos attentes et sur la manière dont l'excédent devrait être utilisé, nous aimerions souligner les points suivants :

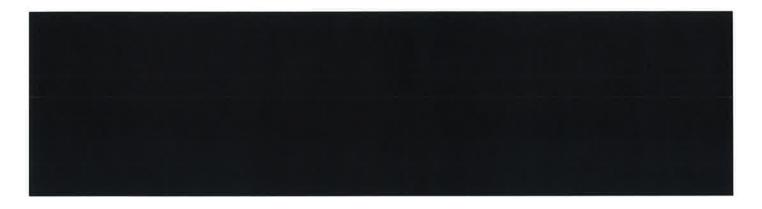
- 1) Dans le cas de **example**, numéro de réclamation **100**, ce dernier est décédé le 24 février 2000 alors que son représentant, , est décédé le 27 mai 2007. De plus, sa mère et son père sont décédés respectivement en juillet et en août 2008. Il nous est donc difficile, voire impossible, de connaître les détails des réclamations effectuées et du traitement qui a été fait dans ce dossier. Nous avons tenté de reioindre l'Administrateur au numéro 1-877-434-0944 à deux reprises, or nos messages sont restés sans réponse. Nous avons en main une lettre datée du 31 décembre 2003 provenant du Centre des réclamations qui détaille les indemnisations versées. Or dans ce document nous ne retrouvons pas l'item Perte de revenus ni le 1 000\$ par mois durant la période de traitement dont il a été fait mention durant la session de consultation. De plus, il nous est impossible de retrouver l'information concernant les efforts, le temps et les dépenses que a encourus afin de supporter et d'accompagner au cours de sa maladie.
- 2) De façon générale, nous croyons que l'excédent doit être entièrement redistribué aux membres. Les cas de réclamations tardives ou de manque d'information au moment où les réclamations ont été effectuées (par exemple la perte de revenu pour devaitement de la perte de revenu pour devaitement être traitées en premier, lorsqu'il est possible de retrouver les informations pertinentes. De plus, nous croyons qu'un montant de 5 000\$ pour les parents et pour les frères et sœurs est nettement insuffisant dans le cas des membres décédés. La perte d'un être cher vaut nettement plus que ce montant, surtout si la personne est décédée bien avant d'avoir atteint l'âge qui correspond à l'espérance de vie moyenne. Un montant d'au moins 500\$ par année de vie perdue devrait être ajouté au montant de base de 5 000\$. Après avoir traité ces deux étapes, s'il reste encore des fonds, nous croyons que le résiduel devrait être distribué aux membres de la façon suivante :
  - a. Le montant versé devrait être proportionnel au niveau atteint par le membre

b. Dans le cas des personnes décédées, il devrait y avoir un seul paiement. Dans le cas des personnes encore vivantes, une augmentation des paiements récurrents serait probablement mieux, mais ce devrait être décidé en fonction de ce que ces personnes demandent de façon majoritaire. S'il n'y a pas de paiements récurrents, le paiement devrait être effectué en un seul versement de façon à ne pas créer des frais de gestion additionnels.

Étant donné le décès de et étant donné que nous n'avons pas reçu de retour d'appel de l'Administrateur, il nous est présentement impossible d'aller plus loin dans nos commentaires et observations. Nous demeurons toutefois disponibles pour discuter plus à fond du dossier.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.





## Savonitto

468, rue St-Jean Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1



A Considérez l'environnement. Veuillez imprimer ce courriel seulement si nécessaire. Consider the environment. Please don't print this e-mail unless you really need to.

Le présent courrier électronique (courriel) et les documents qui y sont attachés peuvent contenir de l'information confidentielle; ils s'adressent exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et nulle autre personne ne doit en prendre connaissance ni les utiliser ou les divulguer. Si vous recevez le présent courriel par erreur, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement par courrier électronique et le détruire avec les documents qui y sont attachés.

The information contained in this e-mail and all attachments is confidential and is for the sole use of its intended recipient. It may not be disclosed to or used by anyone other than the addressee. If received in error, please contact the sender by return e-mail and delete this e-mail and all attachments from your system.



#### Bonjour,

Comme suite à notre rencontre du 20 août 2015, nous aimerions vous proposer quelques éléments additionnels qui pourraient être pris en considération.

- 1) Concernant le volet assurance, nous avons réussi à assurer notre fille après plusieurs efforts au coût de 1651 \$ pour un montant d'assurance vie entière de 150 000 \$, alors que le coût normal serait d'au plus 300 \$. Ce montant de garantie est largement insuffisant pour une personne de 31 ans ayant des obligations familiales.
- 2) Nous avons dü prendre un avocat et obtenir deux expertises médicales afin que notre fille obtienne une indemnité. Suite à une décision de la juge Morneau, le coût des expertises fut remboursé, mais une somme de
- 5 674 \$ fut accordée pour les frais d'avocat alors que le coût total fut de 17 023 \$. Ne saurait-il pas possible d'obtenir un plein remboursement de ces frais qui furent imputés sur l'indemnité reçue par notre fille.
- 3) Notre fille a eu un traitement à l'interféron et à la ribarivine à 16 ans. Elle

a reçu pour cette année de traitement et de lourdes conséquences sur sa qualité de vie pendant cette période, un somme de 12 877 \$. Ce traitement fut couronné de succès et a permis au Fonds d'éliminer des débours additionnels par suite à une détérioration de son état de son santé si elle n'avait pas subi ces traitements.. Nous croyons que cette somme pourrait être augmentée vu les surplus accumulés par le Fonds. Espérant que ces quelques informations sauront vous être utiles. Meilleures salutations,



, le 14 septembre 2015

Me Michel Savonitto Savonitto & Associés Inc. 468, rue Saint-Jean, Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

SUJET:

Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990

Concernant le dossier de Monsieur

#### Maître,

La présente fait suite à la réception d'une correspondance intitulée «Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990, Réévaluation financière- Échéancier de la Phase 2».

Dans ladite correspondance, vous faites mention d'un excédent financier existant dans le Fond en fiducie en lien avec le Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990.

Je suis le père de deux garçons qui ont dû recevoir, suite à un accident, au cours de l'année 1986 des transfusions sanguines et qui ont contracté l'Hépatite C puisque le sang reçu était contaminé. L'un d'eux, aujourd'hui décédé, avait aussi contracté le VIH par suite de ces transfusions de sang contaminé.

Étant donc concerné par ledit processus de règlement, je souhaite connaître les modalités appliquées pour le versement des surplus d'actifs contenu dans le Fond en fiducie et par le fait même, je vous serais gré de me transmettre de plus amples informations à ce propos.

En effet, je souhaite que tout comme au cours de l'année 2000, les montants qui devraient être redistribués le soient en faveur des victimes ayant contracté l'Hépatite C ainsi que pour leur famille immédiate.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes meilleurs sentiments.



septembre 2015.

#### A qui de droit,

Comme mes quatre sœurs, j'ai reçu par courrier un document concernant les victimes de l'hépatite C 1986-1990 par le Comité Conjoint. Document qui m'apprend que lors de la réévaluation des aspects financiers du Fonds, il existe un excédent dont l'estimation se situe entre (236M\$) et (256M\$) de dollars.

Je ne comprends pas...

Je ne comprends pas que les victimes et leur famille en soit encore à se battre pour que ces argents leur reviennent de droit...

Je ne comprends pas comment on peut évaluer froidement la perte d'un être cher et tout ce qui vient avec...

Dans notre cas, cela a été épouvantable, d'abord apprendre que notre mère a été contaminée, puis l'accompagner pour subir des examens continuellement et souvent interminables et la plupart du temps loin de chez nous, sans compter perdre ses journées et nos journées pour quelque chose qui n'aurait jamais dû arriver et qui l'a brimé dans sa vie de tous les jours et ce jusqu'à la fin de ses jours.

Elle a du se battre pour faire valoir ses droits, remplir des tonnes de paperasses toujours compliquées, être évaluée et réévaluée constamment, jusqu'à en perdre son autonomie et sa dignité. Nous avons dû faire face à des choix vraiment très difficiles voir même déchirants. Nous l'avons vu mourir dans des conditions atroces. J'ai malheureusement appris le vrai sens du mot agonisé en voyant ma mère souffrir de la sorte à cause de cette maladie.

Il y a des gens qui ont manqué de vigilance, de professionnalisme et qui sont aussi responsables d'avoir enlevé la vie trop tôt à ces personnes qui auraient pu en principe vivre 10, 15 ou 20 ans de plus sans cette contamination et connaître leurs petits-enfants et même leurs arrières petits-enfants. Mais il y aussi des gens qui se sont battus pour faire valoir leurs droits afin d'aider les victimes et leurs familles à vivre avec les conséquences et les contrecoups qui seraient ma foi très longs à énumérer. Alors, S.V.P. faites en sorte qu'ils ne se soient pas battus pour rien et retournez ces argents aux personnes concernées et leurs familles afin que justice soit faite une fois pour toute.

Espérant que nous serons entendus favorablement.

Bien à vous.



#### mardi 15 septembre 2015

Bonjour Madame Monsieur,

Cette lettre falt suite à votre correspondance du mois d'août 2015 dans laquelle vous nous domandez de nous prononcer sur la convention de règlement relatif à l'hépalite C 1986-1990.

Mon père a dié opéré en septembre 1984 à coeur ouvert et une deuxième fois en septembre 1987. Cette fois (1987), il a reçu une transfusion do plaquettes et c'est à la suite de cette transfusion qu'il a eu une contamination sanguine.

Quelques années plus tard, soit en 1991; il a été diagnostiqué hépatite C chronique active. Il a reçu de l'interféron entre 1991 et 1993 à raison de trois fois par semaine et c'est ma mèro qui le piquait. Il n'avait pas de service d'infirmière à domicile. Mon père payait son interféron lui-même : ses assurances médicament payaient en partie, mais il devait néanmoins débourser un montant important lui-même et les anguilles n'étaient pas payées.

Moi et mon conjoint avons déménagé en 1986 avec mes parents pour donner un coup de main à ma maman car mon père était très malade. À partir do 1989, mon fils devait être gardé lors de mes déplacements à l'hôpital. Nous devlons par la suite déménager près do Montréal en novembre 1994, mais j'ai dû rester à la maison à Jonquière avec mes parents pendant que mon mari travaillait à Montréal. Il devait voyager Montréal-Jonquière allerretour à toutes les fins de semaine (soit 60.000km en 6 mois) et pensionnez chez des amis de la famille. Après le décès de mon père, nous avons démónagé à Chambly en juillet 1995.

Mon époux et moi, aidions mes parents avec le ménage, los commissions, l'épicerie. l'entretien de la cour et de la maison et le déneigement de la cour. Je l'aidais aussi à prendre soin de mon père, j'allals avec eux à l'hôpital et chez le médecln. Il a été contraint de vendre sa compagnie de construction, car il ne pouvait plus travailler et s'en occuper. Il a été déclaré inapte au travail en 1987. Il n'otait plus assurable au point de vue des assurances. Mon père a été admis à l'hôpital au mois de janvier 1995 et il n'est jamais ressorti. Il est décédé le 26 avril 1995. Il a été exposé le jeudi et le vendredi et ses funérailles ont cu lieu la samedi. Ma mère a déboursé de sa poche pour les sorvices funéraires et seulement un montant minimal fut remboursé.

Mon père se nommait de la commanda del commanda de la commanda de la commanda del command

Ma mère a été indomnisée d'un montant fixe d'environ 50 000\$ et elle a reçu une prostation mensuelle jusqu'à mon père est 80 ans, mais ça devrait être jusqu'au décès de ma mère. L'exposition et les funérailles de mon père devraient être tout indomnisées tout comme celles de ma mère. Il devrait aussi y avoir une indomnisation pour les frais actuels d'entretien de la maison de ma mère, puisqu'elle y réside encoro. Finalement, ma mère ne reçoit qu'une pension pour subvenir à ses besoins et à ses devoirs, elors qu'ils auraient dû être 2 et donc recevoir 2 pensions.

Il devrait y avoir un montant pour les aidants naturels (que j'ai été toutes ces années avec mes parents). Ceci pour indemniser ma soeur et moi pour un montant plus élevé que les 5000\$ que nous avons reçus. Aussi, les petits enfants qui n'ont reçus que 500\$ malgré qu'ils n'aient pu connaître leur grand-père.

Je ne comprends toujours pas pourquoi les frères et sœurs de mon père ont reçu le même montant que moi et ma sœur car aucuns d'eux ont supportés mes parents. Nous les avons vus autour de nous quand ils ont pris connaissance de l'indemnisation et du 5 000\$. Aucun autre montant additionnel pour ces personnes s.v.p.

De ce surplus, ma mère devrait recevoir un montant forfaitaire et un montant mensuel jusqu'à son décès.

Si, le membre de la Classe a des enfants et petits enfants, le montant forfaitaire devrait être rajusté sans considération pour l'âge.

J'aimerais être informée de la réévaluation financière au règlement relatif à l'hépatite C et toute autre information perlinente au dossier.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



## montand /1 jugatombe 2015

A de réclamation

Sosjone.

Jew prew un formulara madamandort

on je spouvois recevoir un purples d'accent.

Je crois pour je que droit de puis reole

des traumationes pur apados et un con

3 ans avant le doiss de mon fran 2 fois

st cret vou qui l'an peleve en a fon.

a se moment la il perait 185 lives.

Je dois deguis se tempo me sain tenité.

Cette musida a ause rendre notes couple

très perturbe, f'ei du survive a gel

en lui sidant longoms

J'espera que vous comprendrais mon état

fien pusi très premnaissants

Québec, le 15 septembre 2015

Monsieur Michel Savonitto SAVONITTO ET ASSOCIÉS.INC. 468, rue st-Jean Suite 400 Montréal (Québec) U2Y2S1

Commentaires concernant une éventuelle distribution de fonds en vertu de la Convention de règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990.

Monsieur,

Nous accusons réception de la documentation transmise par le Comité conjoint relativement à l'objet mentionné en rubrique. Nous apprenons qu'il existe un excédent dans le Fonds en fiducie qui pourrait être distribué en tout ou en partie selon la décision des tribunaux.

Préalablement aux commentaires sur la distribution des surplus, nous voulons d'abord vous signaler une modification aux demandeurs dans le dossier qui nous concerne qui étaient les trois enfants du défunt qui se sont partagé en parts égales le montant de la première distribution en 2002.

En effet, madame qui était la fille du défunt et la représentante personnelle reconnue au titre du VHC est décédée le 29 mai 2005. Tous ses biens ont été légués à son mari monsieur domicilié au qui destinante québec G1S2J5, à titre de légataire universel en vertu d'un testament reçu devant le notaire en présence du notaire le 16 avril 1975. Monsieur est donc devenu le seul successeur universel de madame et le seul propriétaire de ses biens et de ses droits depuis le 29 mai 2005. C'est donc lui qui prendra sa place dans une éventuelle distribution d'argent et recevra la part qui lui sera dévolue.

Nous vous transmettons à ce sujet une photocopie du testament, de même que le certificat de décès et une déclaration signée par les trois bénéficiaires.

Quant à nous, nous souhaitons en ce qui concerne une éventuelle disposition des fonds disponibles comme surplus en vertu de la *Convention de règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990*, que le montant global de l'excédent, entre 236 et 256 millions de dollars selon l'évaluation faite en 2013, soit distribué en totalité aux membres des recours et aux membres de la famille sur la même base que lors de la première distribution.

Il nous semble approprié, en droit et en *equity*, que nous puissions adéquatement participer dans ce surplus disponible pour les raisons suivantes :

-il faut noter un écart marqué entre le montant forfaitaire octroyé pour les personnes décédées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 (120,000\$) et celles qui sont décédées après le 1<sup>er</sup> janvier 1999 (240,000\$);

- cet écart marqué entre ces montants forfaitaires faisant la distinction entre les décès survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et ceux après le 1<sup>er</sup> janvier 199 fut accepté en toute bonne foi par les parties en 2002 à la lumière des informations et prévisions raisonnablement disponibles compte tenu des sommes allouées pour le règlement des recours collectifs;

-le surplus, qui se situe entre 236 et 256 millions de dollars selon l'évaluation faite en 2013, démontre clairement que ce calcul du montant forfaitaire pour ce partage fut nettement sous-évalué pour les personnes décédées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999;

-si les informations maintenant disponibles quant au surplus du fonds avaient été connues à l'époque de la négociation du règlement, un montant forfaitaire plus élevé aurait été revendiqué par les représentants des personnes décédées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999;

-il est désormais injuste et inéquitable qu'un tel écart marqué soit maintenu entre les personnes décédées avant le 1<sup>er</sup> janvier1999 et celles qui sont décédées après le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

La distribution des surplus disponibles devrait donc en droit et en *equity*, servir en tout ou en partie pour combler cet écart marqué et considérable entre le montant forfaitaire versé aux personnes décédées avant le 1er janvier 1999 (120,000\$) et celles décédées après le 1<sup>er</sup> janvier 1999 (240,000\$).

Il ne faut pas oublier en effet que la cause du décès est la même, peu importe la date du décès. Il faut aussi tenir compte du nombre de décès survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 (485) et ceux survenus après le 1<sup>er</sup> janvier 1999 (1133) selon le sommaire des réclamations approuvées et refusées en date du 31 juillet 2015, publié par le site du Règlement des recours collectifs du 1<sup>er</sup> janvier 1986 au 1<sup>er</sup> juillet 1990.

De plus, cet écart marqué des montants forfaitaires justifie à lui seul en droit et en equity qu'il y ait une distribution des surplus en faveur des personnes décédées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour rétablir l'équilibre entre les victimes de l'hépatite C. Concrètement, si rien n'est modifié, cela signifie que pour une personne décédée le 30 décembre 1998 il faut se limiter à un montant forfaitaire de 120,000\$ alors que celle décédée trois jours plus tard, le 2 janvier 1999 par exemple a droit au double, à savoir un montant forfaitaire de 240,000\$...

La somme à partager dans	le dossier de monsieur	devrait l'être en parts
égales entre ses enfants	et	dont vous avez déjà les
coordonnées en vertu du partage o		
en remplacement de sa fille	Chacun	devrait recevoir un tiers de la
somme globale attribuable au doss	sier de	
	iveau représentant persons que sa sœur	onnel reconnu pour remplacer la remplace dans

Nous souhaitons être tenus au courant de l'évolution du dossier et recevoir tout document et toute information qui pourraient nous être utiles.

Nous vous remercions pour la bonne gestion de ce dossier et pour l'information et la documentation transmises et nous attendons des nouvelles de l'évolution de ce dossier.

Veuillez agréer, monsieur Savonitto, l'expression de nos sentiments distingués.



Longueuil Vendredi, le 18 Septembre 2015

Membre du Comité Conjoint Michel Savonitto Savonitto & Ass. Inc. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Objet: Réponse à la lettre - "Le comité conjoint veut vous entendre".

Monsieur Savonitto,		
Moi,	, fils de Monsieur feu	ayant reçu
du sang contaminé par le	virus de l'Hépatite C aimerait émettre mon	opinion quant à l'éventue
redistribution de l'excéda	nt du fond d'indemnisation.	

Dans l'éventualité d'une telle répartition des excédents, il me semble équitable que :

- 1. Les personnes directement infectés toujours vivantes ou décédées (successions légales) reçoivent au prorata déjà distribué une juste part de l'excédent
- 2. Les personnes à charge recevant actuellement des sommes annuelles compensatoires pour la perte d'aides du défunt voient leur indemnisation prolongée au delà de l'espérance de vie de la personne infectée décédée, voir même jusqu'au décès de la dite personne à charge.
- 3. Les conjoints, parents, frères et sœurs, enfants et petits-enfants légaux reçoivent, au prorata de ce qu'ils ont déjà reçu, une part de l'excédent.

Il est important que le Comité Conjoint s'occupant de la Fiducie et qui nous représente insiste auprès des tribunaux et du gouvernement pour que les sommes excédentaires reviennent équitablement aux personnes qui ont été impactées de près ou de manière collatérales par l'Hépatite C. Ces montants alloués à l'époque du recours collectif leur reviennent à juste titre.

2015-09-18

Merci aux membres du Comité Conjoint et à vous, Monsieur Savonitto, pour votre aide.

Longueuil Vendredi le 18 Septembre 2015

Membre du Comité Conjoint Michel Savonitto Savonitto & Ass. Inc. 468, rue St-Jean Suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Objet: Réponse à la lettre - "Le comité conjoint veut vous entendre".

Mor	isieur	Savo	nitto
IVIUI	wear	Javu	HILLO.

Moi, petite-fille de Monsieur feu ayant reçu du sang contaminé par le virus de l'Hépatite C aimerait émettre mon opinion quant à l'éventuel redistribution de l'excédant du fond d'indemnisation.

Dans l'éventualité d'une telle répartition des excédents, il me semble équitable que :

- 1. Les personnes directement infectés toujours vivantes ou décédées (successions légales) reçoivent au prorata déjà distribué une juste part de l'excédent
- 2. Les personnes à charge recevant actuellement des sommes annuelles compensatoires pour la perte d'aides du défunt voient leur indemnisation prolongée au delà de l'espérance de vie de la personne infectée décédée, voir même jusqu'au décès de la dite personne à charge.
- 3. Les conjoints, parents, frères et sœurs, enfants et petits-enfants légaux reçoivent, au prorata de ce qu'ils ont déjà reçu, une part de l'excédent.

Il est important que le Comité Conjoint s'occupant de la Fiducie et qui nous représente insiste auprès des tribunaux et du gouvernement pour que les sommes excédentaires reviennent équitablement aux personnes qui ont été impactées de près ou de manière collatérales par l'Hépatite C. Ces montants alloués à l'époque du recours collectif leur reviennent à juste titre.

Merci aux membres du Comité Conjoint et à vous, Monsieur Savonitto, pour votre aide.

Date

18/09/15

Donnacona, le 18 septembre 2015

M. Michel Savonitto SAVONITTO ET ASS. INC. 468, rue St-Jean, suite 400 Montréal (Québec) H2Y 2S1

Courriel: info@savonitto.com

#### Monsieur,

Suite à l'information reçue concernant le règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990, le Comité conjoint nous demande nos commentaires sur le partage de l'excédent financier du Fonds en fiducie.

Notre famille a été très éprouvée par le décès de notre frère en juin 1991. Il était hémophile et en plus de vivre avec cette maladie il a été infecté par du sang contaminé. Nous avons un autre frère qui est atteint de la même maladie. Nos parents sont maintenant décédés, la famille est maintenant composée de trois sœurs et un frère qui est atteint de l'Hépatite C. Nous le soutenons dans sa maladie mais nous vivons beaucoup d'inquiétude et de stress.

Notre attente pour le surplus financier serait la division en parts égales entre les victimes et nous les familles.

Vous remerciant pour tous les efforts que le Comité conjoint fait afin de soutenir financièrement les malades et leurs familles.



Le 23 septembre 2015

Michel Savonitto
Saonitto & Ass. Inc.
468, rue St-Jean, suite 400
Montréal (Québec) H2Y 2S1

Bonjour Monsieur Savonitto,

À la suite de la lettre du Comité conjoint concernant la Convention de règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990, voici quelques commentaires concernant les dispositions du règlement qui ont moins répondu à nos attentes et sur la manière dont l'excédent devrait être utilisé :

- 1. Présentement, le montant attribué pour les enfants de la personne infectée décédée est le même que pour les frères et sœurs. Toutefois, Je considère que les enfants devraient avoir un montant supérieur aux frères et sœurs. À mon avis, ce sont les enfants qui en souffrent le plus pour l'avoir vécu moi-même. Moi et mon frère étions encore adolescents lorsque notre père fut infecté par l'hépatite C. Dès lors, notre vie familiale avait changé. Et lors des dernières années et derniers mois de la vie de notre père, ce sont évidemment les enfants (et l'épouse) qui supportent la personne infectée. Nous avons manqué beaucoup de jours de travail pour l'accompagner à ses rendez-vous médicaux, souvent à l'extérieur de notre région rurale. Nous étions là pour le supporter lorsqu'il était admis à l'hôpital pour quelques jours et parfois plusieurs semaines. Notre père était très heureux de ce que nous faisions pour lui, car il était dépressif lorsque son cancer c'est métastasé aux os de sa colonne vertébrale. Donc, je pense que les enfants jouent un rôle beaucoup plus présent et sont plus affligés que les frères et sœurs.
- 2. Présentement, par ma compréhension, le montant pour perte de salaires remis à la conjointe se limite à l'âge où la personne infectée décédée aurait eu 65 ans. Comme l'âge de la retraite passera à 67 ans, je suggère que ce montant soit accordé jusqu'au moins cet âge, voire même jusqu'à ce que la conjointe atteigne l'âge de la retraite de 67 ans.
- 3. Présentement, par ma compréhension, le montant pour la perte de services remis à la conjointe se limite au calcul de l'espérance de vie normale de la personne infectée décédée. Je suggère que ce montant soit accordé à la conjointe jusqu'à son décès à elle.

Monsieur Savonitto, si vous avez besoin de précisions concernant mes suggestions, n'hésitez surtout pas à me contacter.



2015-09-27
10.10
Michel Saronitta
Sceronitto + Ass. Inc. 468, rue St. Jean
Lute 400
Montreal, Quebec H27251
To whom this may source,
My letter will be short, but not sweet. Therefore, I line with the knowledge that
my brothers + nephew were killed,
and that the person or persons
responsible will not be punished
in this world money will not
firing tack my brothers & nephere,
in the hands of the families of the
rictions, than his the honds of our
government.
my forsolation is knowing that
my terothers + nephow are no
hoppy and at peace with The ford
recipity and at prince were the forest
Thank you







- Chang M. Arnoud c'est pour vous
Dire que le montant qui donne est très
minime l'errour médical qu'ils
cont fait in rendu mon pare très
malade et me l'a on levé que
j'était encore un enfant qui avoil
basain de lui encore-mon pere
serait peut Elre encore
en vie si il ausaint.
pas en d'errem
médical











apprendre erreur médica











peut remplacer la perte d'un
être cher et l'argent qu'il y a
je trouve fandrait la donner aux
Janilles immédiate des personnes
atteinte on aux enfants des défunts
Merci bien à vous
d'un défunte.







Cher M. Arnaud Dajerais, mai

bénéficione de

simple of inil de voudrais vous dire le mécontement du montar qui reulent donné aux personnes je ne suis pas il n'a pas de prix pour l'erreur médical qui son fail de nous savoir d'avois contamines mon défunt pere le marque que j'ai en en sperdant mon spere je sais que l'argent me donneras pa mon pere et sa remplaceras pa le rride que j'ai d'avoir perdu mon père depuis l'erreur médical mais l'argent qu'ils ont pour ma part derraient alles aux

900 age4

TD-AVOCATS

received 30-Sap-2015 18:81 From-

personnes conservés s'est à dire les personnes atteintes et si décède aux familles proches

Merci

En 1985, pour être plus précèse le 18 Aprèt 1985, le seivant mon mariage, j'ai en la triste nouvelle que mes frères, François, Progers Bérald et Claude ainsi que mon never Benoît étaient tous atteint du Verus du Sido suite aux transfusions de sang reçues a couse de leur héprophelies. Il m'y avoit aucun remede à Cette date. Catte manvelle m'a baulversée et a Changé ma Vie pour toujours. Comme mes frères et mon hever , soi Veu l'enfer, à couse du rejet des Jens et les arris avec leurs regards affreux et déchirants qui nous accusaient injustement. Can nous, an marant nien Sorque mes frères ant été admis a l'hapital, j'ai du passer des jours et des nuits à leur chevet. Tous le stress, la soufpouce, le mol de ville que j'ai view en regardant mes frères souffir et mourrir, tout cela m'a couse des neuto blanches a pleurer et le tout définitivement affecté mon mariage au fils des ans. Tai ainsi perdu plusieurs heures de travail pendont ces années. En 1990, en 6 mais et demi, j'ai du enterrer 3 de mes frères, en Avril, en Septembre et en novembre, pour ensuite enterrer un 4 ême en 1994, quatre ans plus tard. En 1997, j'ai perdu man neveu Benoit, atteint lui aussi atteint du Sida.

cirtimes de méglégences et de meurtres. Le sais très bien que tout l'argent du monde ne remplocera jamais mes frèses t neveux, mais j'aurois au moins la atisfaction de vair les responsables payer		
amille et moi-même que prenions soins de mes freres, lor parmi les infimieres évents, il y en avoit qui refusaient d'entier ens la Chambre par peur de Controcter le érus. Tois même sur mes soeurs lailer nes freres eux-mêmes. Cour les repas, c'était le prêtre durant ses libites qui devoit les emportes dons la hambre, con Ceux responsable de le sira refusaient eux aussi de entrer mes freres et mon neueux ant été listimus de méglègences et de meurtres. Le sais très hien que tout l'argent du monde ne remplocera jamais mes frères et neveux, mais j'aurois ou moins la atisfaction de vair les responsables payer	surant les Misites à l'hapital: C'est ma	
de mes frères, lor parmi les infirmières évente, il y en avoit qui refusaient d'entier ens la Chambre par peur de Controcter de érus. T'où même su mes soeurs laver nes frères eux-mêmes. Cour les repos, c'était le prêtre duront ses l'élites qui devoit les emportes dons la hombre, con Ceux responsable de le vira refusaient eux aussi de entres. L'estimes de méglègences et de meurtres. Le sais très hien que tout l'argent du monde ne remplocera jamais mes frères t neveux, mais j'aurois ou moins la otisfaction de vair les responsables payer aux leurs crimes.		
écente, il y en avoit qui perfusaient d'entier une la Controcter le érue. Tou même su mes sours laver nes frères eux-mêmes. Com les repas, c'était le prêtre durant ses l'étaits qui devoit les emportes dons la hombre, con Ceux responsable de le la vira refusaient eux aussi de entres d'entièmes de mégligences et de meurtres. Le sais très bien que tout l'argent du monde ne remplocera jamais mes frères et neveux, mais j'aurois ou moins la otisfaction de Vair les responsables payer aux leurs Crimes.		
erus. Jou même su mes sours laver mes frères eux-mêmes.  Jour les repos, c'était le prêtre durant ses l'ésites qui devoit les emportes dons la hombre, con Ceux responsable de le l'oire refusaient eux aussi de entres d'intimes de méglégences et de meurtres.  Le sais très bien que tout l'argent du monde ne remplocera jamais mes frères et neverx, mais j'aurois ou moins la atisfaction de voir les responsables payer aux leurs Crimes.		
res frères eux-mêmes.  Jour les repas, c'était le prêtre durant ses l'élites qui devoit les emportes dans la hombre, con Ceux responsable de le l'aire refusaient eux oursi de entrer ant été listimes de négligences et de meurtres.  Le sais très bien que tout l'argent du nonde ne remplocera jamais mes frèses et neveux, mais j'aurois au moins la atisfaction de vair les responsables payer aux leurs crimes.		
nes frères eux-mêmes.  Pour les repos, c'était le prêtre duront ses  libites qui devoit les emportes dons la  hombre, con Ceux responsable de le  voirs refusaient eux aussi de entres.  mes frères et mon nevery ant été  listimes de méglégences et de meurtres.  Le sais très bien que tout l'argent du  nonde ne remplocera jamais mes frères  et neveux, mais j'aurois ou moins la  atisfaction de voir les responsables payer  aux leurs crimes.		
l'élites qui devoit les emportes dons la hombre, con Ceux responsable de le l'oirs refusaient eux aussi de entrer d'intimes de mégligences et de meurtres. L'argent du nonde ne remplocera jamais mes frèses et neverx, mais j'aurois au moins la atisfaction de vair les responsables payer aux leurs Crimes.		
hombre, con Ceux responsable de le hombre, con Ceux responsable de le hours refusaient eux sussi de entres. mes freres et mon neveux ant été listimes de négligences et de meurtres. Le sais très bien que tout l'argent du nonde ne remplocera jamais mes frères t neveux, mais j'aurois au moins la atisfaction de vair les responsables payer aur leurs crimes.		
hombre, con Ceux responsable de le loire refusaient eux oussi de entrer mes frires et mon neveux ant été listimes de négligences et de meurtres. Le sais très bien que tout l'argent du nonde ne remplocera jamais mes frèses et neveux, mais j'aurois au moins la otisfaction de Vair les responsables payer aur leurs crimes.	libites qui devait les empartes dons la	
ours refusaient sux oursi de entrer.  mes frires et mon neveux ant été  listimes de néglégences et de meurtres.  le sais très bien que tout l'argent du  monde ne remplocera jamais mes frèses  t neveux, mais j'aurois au moins la  atisfaction de Vair les responsables payer  aur leurs crimes.		
mes frères et mon never ant été listimes de néglègences et de meurtres. Le sais très bien que tout l'argent du monde ne remplocera jamais mes frères t nevers, mais j'aurois au moins la atisfaction de vair les responsables payer aur leurs crimes.		
nonde me remplocera jamais mes frèses t neverx, mais j'aurois ou moins la atisfaction de vair les responsables payer aur leurs crimes.	mes freres et mos nevers ant été	
nonde me remplocera jamais mes frèses t neverx, mais j'aurois ou moins la atisfaction de vair les responsables payer aur leurs crimes.	Mixtimes de néglégences et de meurtres.	
atisfaction de Vair les responsables payer	Je sais très sien que tout l'argent du	
atisfaction de Vair les responsables payer	monde ne remplocera jamais mes fresso	
au leurs Crimes.	et nevers, mais j'arrais ou moins la	
au leurs Crimes.	patisfaction de Vair les responsables payer	
De sauhaite que persanne d'autre n'ait vivre ce que ma famille et mai avans vécus	sain leurs Crimes.	
viure ce que ma famille et mai avano Vecus	De sauhaite que persanne d'autre n'ait	
	à vivre ce que ma famille et mai avans Veres,	
	There a Blanchard	
Thores a Rhand	THE INDIVITIONS	Ti.
Therese Blanchard		
Therese Blanchard		
Therese Blanchard		



Envoyé: 5 octobre 2015 14:38

**À**: Information

**Objet :** reglement relatif à l hépatite c

#### M.Michel Savonitto

je veux vous faire part de mes commentaires concernant le surplus .J'espère qu'il retournera en totalité aux membres du recours collectif pour plusieurs raisons.

pour ma part j'ai pris ma retraite à 57 ans alors que j'avais de bonnes opportunités qui se présentaient. Si j'avais pris ma retraite à 65 ans comme il était prévu , j'aurais eu un bien meilleur fonds de pension (calcul sur les 5 dernières années meilleur salaire relié aux promotions qui m étaient offertes. Bien sûr que l'indemnité que jai reçue m'a aidé dans les 4 premieres années sauf que si j'avais continué à travailler je men porterais beaucoup mieux maintenant.....

J'ai subi 2 traitements un de 48 semaines qui n'a pas fonctionné et un autre de 72 semaines qui heureusement a réussi.....donc près de 2 1/2ans à être malade ....(maux de tête, vaumissements, très grande faiblesse et étourdissements lorsque je faisais mes injections ... etc.......j'ai dû changer mes habitudes....car ja n'avais pas de force pour executer tous les tâches que je faisais normalement.....

Et le mental !!!!!! ouf....très dificile...souvent découragé,même dépressif.ayant des idées noires,perte du goût de vivre ,toujours en questionnement,ai-je pu contaminer mes proches????......J'ai eu besoin de support car je crois que sans cela je n'aurais pas pu passer à travers cette dure épreuve car j'étais tjrs inquiet et même encore aujourd'hui......

ma qualité de vie est grandement affecté, mon niveau de vie diminué, l'indemnité reçue m'a permis de rencontrer mes obligations au début mais présentement elle est disparue.....je vis avec une pension moindre que j aurais dû recevoir.....quelques problèmes de santé je dois subir annuellement un échographie du foie (stéatose apparente ce qui est peu rassurant, psoriasis au niveau de la tête) et bien d'autres petits problèmes....

L'indemnité reçue est bien peu en comparaison avec tout ce que j'ai vécu et que je vis encore et j'espère très fortement que le surplus sera partagé avec toutes les victimes du recours collectif....

J'espère que ce bref résumé nous sera utile .Pour plus d'information n'hésitez pas à me contacter. Merci pour votre aide nous comptons sur vous.



Envoyé:

13 octobre 2015 20:06

À:

Information

Objet:

Réévaluation compensation financiere Hepatite C

Pièces jointes:

recours-collectif-heptatite-C.doc

#### Bonjour,

En pièce jointe vous trouverez mon témoignage dans le dossier des compensations pour les gens ayant été contaminés par l'hépatite C.

Je vous remercie de prendre le temps de me lire,



#### Avis relatif à la confidentialité

Ce message contient des renseignements qui peuvent être confidentiels ou protégés. Il s'adresse au destinataire prévu ou à une personne autorisée à le recevoir en son nom. Si vous l'avez reçu par erreur, nous vous prions d'en informer l'auteur dans les meilleurs délais, de ne pas divulguer son contenu et de le supprimer de votre système.

Qué	bec	
Le 9	octobre	2015

Objet : Réévaluation financière du Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990.

Mon grand-père est décédé le 1<sup>er</sup> février 2009 en raison d'une hépatite C dont il a été contaminé. Il était hémophile, mais malgré tout il avait toujours joui d'une bonne santé. Il était actif, impliqué socialement et auprès de sa famille. Il aurait dû savourer une vieillesse bien entouré plutôt que finir ses jours malade et dans la douleur. Rien ne pourra désormais y changer.

N'ayant aucune attente quant au règlement relatif à la contamination à l'hépatite C lors du décès de mon grand-père, j'ai toutefois vécu une énorme colère lorsque j'ai su que de son vivant, il n'aura reçu qu'une somme très minime comparativement à ce que ses proches pouvaient recevoir. La colère s'est alors ajouté à la tristesse de perdre un être si précieux à mes yeux. Nous avons souffert et souffrons toujours de son départ, mais il aurait dû pouvoir profiter davantage de ce règlement. Bien que cela n'aurait pas pu éliminer la maladie, il me semble que cela aurait pu apporter un certain baume dans des circonstances si difficiles.

Aujourd'hui, je suis maman d'une merveilleuse fille âgée de 16 mois. L'arrière petite fille de qu'elle ne connaîtra pas parce qu'on m'a pris mon grandpère.

8 ans après son départ, je le pleure encore et j'arrive difficilement à apaiser la colère de savoir qu'il aurait pu connaître ses arrières petits fils et petites filles et profiter du bonheur avec sa femme aimante, ses enfants et ses petits enfants de qui il était si proche.

Je doute qu'une compensation financière puisse apaiser ma tristesse, néanmoins je suis certaine qu'il valait plus que le prix auquel on nous l'a acheté.

À la tristesse s'est ajouté la colère et l'injustice, j'espère que ce recours permettra d'apaiser minimalement ces derniers sentiments.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire,

À:

Information

Objet:

recours collectif (hépatite C)

Pièces jointes:

8 octobre 2015 recours collectif héptatite C.docx

## Bonjour,

Voici mon opinion au sujet des indemnisations suite au recours collectif (hépatite c). Merci de prendre le temps de me lire.

8 octobre 2015

#### Sujet; Réévaluation financière du "Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990.

Je vous écris au sujet de la compensation financière suite au recours collectif.

Mon grand-père, est décédé le 1<sup>ier</sup> février 2009 à cause de la contamination à l'hépatite C.

Mon grand- père vivait avec l'hémophilie et allait très bien. C'est le virus de l'hépatite C qui est venu tout chambouler et qui a mené à son décès.

Ce virus de l'hépatite C a chamboulé bien des vies; il a enlevé le grand amour de ma grand-mère, il a enlevé un père à 3 fils. Il a enlevé le grand-père à 7 petits-enfants . 9 arrières petits-enfants n'auront jamais la chance de connaître leur arrière grand-père, ce grand homme, cet homme de famille, cet homme de coeur qui aimait et qui donnait sans compter.

J'ai eu la chance d'avoir dans ma vie un grand-père aimant et présent pendant 27 ans, mais ça me fend le coeur quand je pense à ma fille qui n'aura jamais la chance de connaître ce grand homme. J'aurais tant aimé qu'il soit aussi significatif dans sa vie qu'il l'a été dans la mienne. J'aurais tant aimé le voir se pointer le bout du nez dans ma chambre d'hôpital lorsque j'ai accouché en novembre dernier pour lui présenter sa nouvelle petite-fille, mais non. Il faut se faire à l'idée qu'il n'est plus là, mais dans les circonstances de son décès, il est impossible de l'accepter. J'ai 32 ans et j'ai encore de la difficulté à parler de mon grand-père sans pleurer. Il est tout autant difficile de vous écrire à ce sujet. Ce sentiment d'injustice, ce sentiment de m'être fait enlever mon grand-père à cause d'un foutu virus, c'est tout simplement inacceptable.

Je suis consciente qu'aucune compensation financière ne me ramènera mon grand-père et n'effacera ma peine, mais sachez que le montant auquel les membres de la famille ont eu droit est insultant. C'est ce que la vie de mon grand-père valait? Oh non, certainement pas.

Merci d'avoir pris le temps de me lire,





De:

Envoyé:

14 octobre 2015 11:56

À:

Information

Objet:

Commentaires et observations excédent du fond HC

Bonjour Me Savonitto.

Dans un premier temps je regrette de n'avoir pu répondre plus rapidement à votre demande commentaires et de suggestions dans le cadre de la démarche que vous avez amorcée dans le but d'obtenir l'excédent du fond prévu pour le bénéfices des Membres et de leur famille mais des raisons de santé m'y ont forcé.

Dans un deuxième temps je tenais à appuyer cette démarche de votre part à 100%.

Dans un troisième temps, je crois que cet excédent devrait être remis aux Membres et aux Membres de leur famille pour les raisons suivantes et de la façon suivante :

#### Les raisons :

Toutes les indemnisations reçues à date ne combleront jamais les graves inconvénients que ce virus a causés à savoir :

- 1. des vies remplies d'anxiété et d'inquiétudes et tous les problèmes psychologiques qui en découlent autant chez les personnes infectés que parmi les membres de leur famille
- 2. des carrières qui se sont interrompues ou ont été sérieusement ralenties autant chez l'infecté que chez son conjoint
- 3. des entreprises qui ont dû fermer ou qui ont vu leur destinée profondément modifiée
- 4. des entrepreneurs qui ont voulu la poursuite des activités de leur entreprise et qui pour se faire ont dû engager du personnel additionnel pour combler le vide que leur absence provoquait parce que leur santé ne leur permettait plus de s'investir et qu'ils devaient en plus se soumettre à des suivis, examens et traitements médicaux continuels
- 5. des rêves d'avoir des enfants ou d'avoir plus d'enfants se sont éteints à jamais pour la majorité des couples affectés
- 6. des couples se sont séparés n'ayant pu surmonter ensemble les inconvénients causés par la maladie
- 7. impossibilité d'obtenir des assurances hypothécaires ou pour la vie comme une personne normale voulant assumer ses responsabilités vis-à-vis de sa succession

#### La façon:

A la lecture du document de 28 pages qui explique la situation et votre démarche et qui pose aussi d'excellentes questions, je réalise la difficulté au niveau de l'octroi de nouvelles indemnités si le tribunal en décide ainsi. Jusqu'à maintenant vous avez travaillé très fort pour développer un plan qui tienne presque compte de la situation particulière de chaque individu à savoir son niveau de maladie et des manques à gagner ou pertes financières subis.

Je comprends que le plan actuel prévoit des montants d'argent pour le conjoint, les enfants et membre de la famille en cas de décès et prévoit aussi un montant pour les obsèques. Compte tenu de ce qui précède, j'orienterais le dédommagement additionnel provoqué par le surplus du fond vers les personnes infectés (directement ou indirectement) et chez leur conjoint qui sont toujours vivants. Le montant devrait être payé dans un seul paiement qui devrait être supérieur pour l'infecté comparé au conjoint. Ces montants (celui de l'infecté et celui du conjoint) devraient être universels sans égard aux critères qui ont toujours prévalus pour les autres formes d'indemnisation dans le cadre du règlement.

J'ignore si j'ai pu apporter une contribution à la démarche mais je voulais m'imposer de le faire avant le 16 octobre 2015.

Je vous remercie de m'avoir lu et de poursuivre ces démarches pour nous.



PARSONS et al. KREPPNER et al.

# vs. THE CANADIAN RED CROSS SOCIETY et al.

Court File No. 98-CV-141369 CP00 98-CV-146405

Plaintiffs Defendants

## ONTARIO SUPERIOR COURT OF JUSTICE

PROCEEDINGS COMMENCED AT TORONTO

### JOINT MOTION RECORD VOLUME V OF VIII (Joint Committee Motion to Allocate 2019 Excess Capital)

PODREBARAC BARRISTERS PROFESSIONAL CORPORATION 402-1246 Yonge Street Toronto, ON M4T 1W7

KATHRYN PODREBARAC

LSO#: 35640P

kp@PodrebaracMediation.com

Tel: 416.568.1299

STROSBERG SASSO SUTTS LLP Lawyers 1561 Ouellette Avenue Windsor ON N8X 1K5

HARVEY T. STROSBERG, Q.C.

LSO#: 12640O

harvey@strosbergco.com

Tel: 519.258.9333 Fax: 866.316.5308

Members of the Joint Committee